

CRA n° 3 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance plénière

Mercredi 30 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	2
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
PRISES EN CONSIDÉRATION	2
DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT	2
QUESTIONS URGENTES	2
Question urgente de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du Polygone de l'eau à Verviers » ;	
Question urgente de M. Jean-Paul Bastin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'affirmation de Verviers comme capitale de l'eau et ses conséquences opérationnelles ».....	2
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Jean-Paul Bastin – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question urgente de M. Guillaume Soupart à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la crise politique à Frameries ».....	3
Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question urgente de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les alternatives budgétaires proposées par les syndicats ».....	4
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question urgente de M. Bruno Lefèbre à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réplique de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) à l'étude d'AKT sur les moyens accordés aux pouvoirs locaux ».....	5
Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbre – M. François Desquesnes, Ministre.	
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	5
Question d'actualité de M. Maxime Daye à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la rénovation des ascenseurs à bateaux n° 2 et 3 du canal du Centre historique ».....	6
Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – M. François Desquesnes, Ministre.	

Question d'actualité de Mme Sophie Fafchamps à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les mesures pour faciliter l'accès aux bornes de recharge et la rotation des véhicules »..... 6

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Valérie Bluge à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la privatisation de Spa-Francorchamps » ;

Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la suspension de la procédure de recrutement du patron du circuit de Spa-Francorchamps »..... 7

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Jean-Paul Bastin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de M. Julien Liradelfo à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'inaction de M. le Ministre face aux emplois menacés dans l'entreprise Mydibel à Mouscron »..... 9

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'absence de financement du plan wallon en faveur des aidants proches »..... 10

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Geneviève Lazon à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la sensibilisation au dépistage du radon »..... 11

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque d'augmentation du prix de l'eau »..... 12

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la Sambrienne et la désignation d'un commissaire spécial » ;

Question d'actualité de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'étonnante désignation d'un commissaire spécial à la Sambrienne »..... 13

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Isabella Greco – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en œuvre du nouveau régime de soutien à la rénovation » ;

Question d'actualité de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rétropédalage de Mme la Ministre sur l'acompte de 20 pour cent en matière de primes à la rénovation malgré les alertes formulées depuis 19 mois » ;

Question d'actualité de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'épreuve de vérité opérationnelle à la veille de l'entrée en vigueur du nouveau régime d'aide à la rénovation »..... 15

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – Mme Özlem Özen – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne Laffut à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le plan Loup 2026-2030 »..... 17

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Laffut – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS..... 19

Projet de décret ratifiant la décision de report de la reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 613 (2025-2026) N° 1 et 2)..... 19

Discussion générale..... 19

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – Mme Christine Mauel – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Examen des articles..... 20

Projet de décret modifiant le décret du 18 avril 2013 relatif au cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport (Doc. 625 (2025-2026) N° 1 et 2)..... 21

Discussion générale..... 21

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez – Mme Sophie Fafchamps – M. Stéphane Hazée – M. François Desquesnes, Ministre.

Examen des articles..... 24

Projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1 et 2)..... 25

Discussion générale..... 25

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Valérie Bluge – M. Julien Liradelfo – M. Olivier de Wasseige – M. Freddy Mockel – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Examen des articles..... 32

Proposition de résolution relative à l'amélioration des toilettes publiques en Wallonie, déposée par Mmes Fafchamps, Roberty, Cassart-Mailleux et Cremasco (Doc. 600 (2025-2026) N° 1 et 2)..... 33

Discussion générale..... 33

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. Bruno Lefèbvre – Mme Caroline Cassart-Mailleux – Mme Jamila Ammi – Mme Veronica Cremasco – M. François Desquesnes, Ministre.

Proposition de résolution visant à s'opposer au projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la visite domiciliaire, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 615 (2025-2026) N° 1 et 2)..... 38

Discussion générale..... 38

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Anne Lambelin – M. Loris Resinelli – Mme Christie Morreale.

FAIT PERSONNEL..... 46

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale.

PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)..... 47

Proposition de résolution visant à s'opposer au projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la visite domiciliaire, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 615 (2025-2026) N° 1 et 2)..... 47

Discussion générale (Suite)..... 47

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – M. Jori Dupont – M. Stéphane Hazée.

Proposition de résolution relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral pour la distribution des journaux et magazines, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 633 (2025-2026) N° 1 à 3)..... 50

Discussion générale.....	50
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Olivier Maroy – M. Christophe Collignon – Mme Armelle Gysen – Mme Amandine Pavet.	
Proposition d'appel à candidature et de lettre de mission pour le poste de président du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 667 (2026-2027) N° 1).....	57
Discussion générale.....	57
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Olivier Maroy.	
ÉLOGE FUNÈBRE DE M. RAYMOND WILLEMS	57
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Wahl – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
VOTES	59
Projets de motion déposés en conclusion des débats sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes par Mmes Pécriaux et Roberty (Doc. 668 (2026-2027) N° 1), par Mme Gysen et M. Gardier (Doc. 669 (2026-2027) N° 1), par M. Spies, Mme Hanus et M. Fontaine (Doc. 672 (2026-2027) N° 1), par M. Mockel (Doc. 673 (2026-2027) N° 1), par MM. Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 674 (2026-2027) N° 1), par Mmes Dejardin, Roberty et M. Lepine (Doc. 679 (2026-2027) N° 1) et par Mmes Jacqmin et Mauel (Doc. 680 (2026-2027) N° 1).....	
Votes nominatifs.....	59
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Charles Gardier – M. Jean-Paul Bastin – Mme Patricia Van Walle – M. Patrick Spies – M. Freddy Mockel – M. Arnaud Dewez – Mme Alice Bernard – Mme Valérie Dejardin – Mme Marie Jacqmin – Mme Christine Mauel – Mme Jamila Ammi – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur les failles juridiques de la réforme de la haute fonction publique par Mmes Özen et Tillieux (Doc. 670 (2026-2027) N° 1) et par M. Massaki Mbaki et Mme Fafchamps (Doc. 671 (2026-2027) N° 1).....	
Vote nominatif.....	67
Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – M. Chris Massaki Mbaki – M. Laurent Devin – Mme Patricia Van Walle – M. Stéphane Hazée – M. Jori Dupont.	
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur l'impact des canicules et de la sécheresse de l'été 2026 sur l'agriculture wallonne par MM. Fontaine et Spies (Doc. 675 (2026-2027) N° 1) et par MM. Dewez et Huberty (Doc. 676 (2026-2027) N° 1). 70	
Vote nominatif.....	70
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Arnaud Dewez – M. François Huberty – Mme Alice Bernard – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la réforme de la fonction consultative et la mise au pas des pôles par M. Hazée (Doc. 677 (2026-2027) N° 1) et par MM. Tzanetatos et Resinelli (Doc. 678 (2026-2027) N° 1).....	
Vote nominatif.....	73
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Nicolas Tzanetatos – M. Loris Resinelli – Mme Isabella Greco – M. Freddy Mockel.	
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'augmentation des tarifs du réseau LeTEC par Mme Hanus et M. Crampont (Doc. 681 (2026-2027) N° 1) et par MM. J.-P. Bastin et Dewez (Doc. 682 (2026-2027) N° 1).....	
	75

Vote nominatif.....	75
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Jean-Paul Bastin – M. Arnaud Dewez – Mme Alice Bernard – M. Stéphane Hazée – M. Jori Dupont.	
Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur la transition énergétique et la condition de crédit dans le cadre de la réforme chaotique du régime provisoire des primes par M. Devin (Doc. 683 (2026-2027) N° 1) et par M. Maroy et Mme Goffinet (Doc. 684 (2026-2027) N° 1).....	78
Vote nominatif.....	78
Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Olivier Maroy – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Alice Bernard – Mme Bénédicte Linard.	
Proposition de résolution relative à l’amélioration des toilettes publiques en Wallonie, déposée par Mmes Fafchamps, Roberty, Cassart-Mailleux et Cremasco (Doc. 600 (2025-2026) N° 1 et 2).....	80
Vote nominatif.....	80
Proposition de résolution visant à s’opposer au projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers en ce qui concerne la visite domiciliaire, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 615 (2025-2026) N° 1 et 2).....	81
Vote nominatif.....	81
Proposition de résolution relative à la nécessité de renouveler le crédit d’impôt fédéral pour la distribution des journaux et magazines, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 633 (2025-2026) N° 1 à 3).....	82
Vote nominatif.....	82
Projet de décret ratifiant la décision de report de la reprise par la Région wallonne du service de l’impôt en matière de droits de succession et de droits d’enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l’article 3, alinéa 1 ^{er} , de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 613 (2025-2026) N° 1 et 2).....	82
Vote nominatif.....	82
Projet de décret modifiant le décret du 18 avril 2013 relatif au cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d’interfaces avec d’autres modes de transport (Doc. 625 (2025-2026) N° 1 et 2).....	83
Vote nominatif.....	83
Projet de décret relatif aux clusters d’innovation stratégique et aux écosystèmes d’innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1 à 3).....	83
Votes nominatifs.....	83
Vote sur l’ensemble.....	86
Proposition d’appel à candidature et de lettre de mission pour le poste de président du comité de direction de la Commission wallonne pour l’énergie (CWaPE) (Doc. 667 (2026-2027) N° 1).....	86
Vote nominatif.....	86
LISTE DES INTERVENANTS.....	88
ABRÉVIATIONS COURANTES.....	90
ANNEXES.....	92

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Durenne, Thoron, Pécriaux, M. Mugemangango et Mme Tellier, pour raisons de santé.
- Mme Roberty, pour raisons personnelles, en ce début de séance.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'intégrer la dimension de genre dans la gouvernance et le cycle budgétaire communaux, déposée par Mme Hanus, M. Crampont, Mme Greco, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 687 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 afin d'adapter les conditions d'octroi de la réduction du précompte immobilier en faveur des personnes en situation de handicap, déposée par Mme Greco, M. Collignon, Mme Tillieux, M. Lepine, Mme Roberty et M. Witsel (Doc. 688 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret visant à organiser un cadre légal pour la mise en œuvre d'un plan de lutte contre la pauvreté, déposée par Mmes Cremasco, Linard, MM. Hazée et Mockel (Doc. 689 (2026-2027) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je vous informe que le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Cremasco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la manifestation à Liège pour dénoncer une urbanisation excessive et appeler à la protection des espaces verts par Mme Cremasco et M. Hazée (Doc. 685 (2026-2027) N° 1) a été retiré par ses auteurs.

Par conséquent, le projet de motion pure et simple de MM. de Wasseige et Chintinne (Doc. 686 (2026-2027) N° 1) est également retiré.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 21 septembre 2026.

M. le Président de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 22 septembre 2026.

M. le Président du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie m'a fait savoir que le Raad s'est constitué en sa séance du 23 septembre 2026.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement et une proposition de directive pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi qu'une consultation.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir quatre notifications d'arrêt.

La liste reprenant les documents, et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par Mme Hanus, M. Crampont, Mme Greco, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 687 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mme Greco, M. Collignon, Mme Tillieux, M. Lepine, Mme Roberty et M. Witsel (Doc. 688 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mmes Cremasco, Linard, MM. Hazée et Mockel (Doc. 689 (2026-2027) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 687 est envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, la proposition n° 688 à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal et la proposition n° 689 à la

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé, le 16 septembre dernier, de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 60 jours, sur les propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret visant à instaurer un plan communal Canicule dans chaque commune wallonne, déposée par M. Crampont, Mme Hanus, MM. Lefèbvre, Devin, Mmes De Rodder et Morreale (Doc. 626 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code du développement territorial en vue d'imposer la végétalisation et le verdissement des espaces urbanisés, déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Tillieux, M. Witsel et Mme Morreale (Doc. 653 (2025-2026) N° 1).

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

**Question urgente
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'avenir du Polygone de l'eau à Verviers »**

**Question urgente
de M. Jean-Paul Bastin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'affirmation de Verviers comme capitale
de l'eau et ses conséquences opérationnelles »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Dejardin, sur « l'avenir du Polygone de l'eau à Verviers » ;
- M. Bastin, sur « l'affirmation de Verviers comme capitale de l'eau et ses conséquences opérationnelles ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, Verviers, capitale wallonne de l’eau, ce n’est pas seulement un titre qu’Yvan Ylieff a défendu à l’époque, mais la garantie d’avoir les institutions publiques relatives à l’eau à Verviers. On apprend aujourd’hui que le Polygone de l’eau serait menacé.

Votre collègue – auquel j’adressais la question au départ –, M. Jeholet, dit dans la presse qu’il défend les institutions publiques relatives à l’eau à Verviers, et particulièrement le Polygone de l’eau, qui est un acteur majeur dans la formation sur les métiers de l’eau. Je le défends également.

M. Jeholet vous a-t-il interpellé ? Défendez-vous aussi le maintien du Polygone de l’eau à Verviers, avec l’ensemble de ses missions et moyens ? Cela rassurerait les Verviétois et les Verviétoises.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, différents lieux en Wallonie accueillent différentes administrations ou différents sièges. Charleroi a les institutions en termes de santé, Namur a les administrations wallonnes, Liège a les institutions en termes économiques, et Verviers, Capitale de l’eau, a le siège de la SWDE et de la SPGE. Le bourgmestre de Verviers s’inquiète de voir que de plus en plus de réunions se tiendraient, non pas au siège, mais directement ici à Loyers.

En complément de ce que ma collègue a expliqué, pouvez-vous réaffirmer le rôle de Verviers, capitale de l’eau, et nous assurer qu’il y ait bien encore ces différentes réunions, ces instances qui soient systématiquement là, et pas en fonction des aléas de circulation que nous connaissons bien, je vous le confirme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, merci beaucoup pour ces questions sur la capitale de l’eau wallonne. Depuis la régionalisation, l’ancrage wallon à Verviers du siège de la SPGE et de la SWDE ne fait que s’accroître. Tant mieux, car, surtout ces dernières années depuis 2020-2022, on a investi plus de 10 millions d’euros sur la réhabilitation du siège de la SPGE et l’extension du siège de la SWDE.

Je vous rappelle que 384 personnes travaillent dans ces deux sièges sociaux au niveau de Verviers, avec une croissance exponentielle par rapport au nombre d’activités.

Concernant les comités de direction et les CA, concrètement, hors circonstances exceptionnelles – j’ai demandé les chiffres aux instances concernées –, tous les CA et tous les comités de direction se passent dans les sièges sociaux à Verviers. Je ne mettrai pas en doute leur ancrage et leur rôle social dans la Ville de Verviers.

Concernant le Polygone de l’eau, c’est un lieu extraordinaire de formation et de développement du territoire en termes d’emploi, de formation et de mise à l’emploi d’une série de personnes dans les nouveaux métiers de l’eau. On compte continuer à investir dans le Polygone de l’eau. C’est une vraie vitrine, tant wallonne qu’européenne, en termes de formation des nouveaux métiers de l’eau. L’idée est de renforcer cette vision par rapport à la formation de ces nouveaux métiers.

Par rapport à mon collègue, le ministre Jeholet, je pense que l’on est tout à fait en phase – on en a déjà discuté au Gouvernement – sur le rôle majeur que Verviers joue dans le développement de ces métiers de l’eau. Verviers restera bien la capitale wallonne de l’eau, je vous rassure.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Que la séance commence bien ! Je suis en phase avec vous. Tout va bien ici à Namur. Pour terminer de façon positive, c’est important que les Verviétois et les Verviétoises entendent que vous comptez maintenir les institutions publiques à Verviers, et que vous continuerez à maintenir le rôle essentiel du Polygone de l’eau en investissant, si j’ai bien compris, même de manière encore plus importante.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, de vous être enquis de cette situation, de l’objectiver par rapport au CA et au bureau exécutif ou de direction, en vous assurant que l’exceptionnel reste bien exceptionnel quand il n’y a pas de réunion là-bas. Merci d’avoir réaffirmé avec force la prégnance et la présence de Verviers, capitale de l’eau.

**Question urgente
de M. Guillaume Soupard
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la crise politique à Frameries »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question urgente de M. Soupard à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la crise politique à Frameries ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, à Frameries, on est en plein tie-break, comme on dirait à Roland-Garros. En effet, on a un problème de majorité, puisque le Conseil communal de Frameries est à l'heure actuelle composé de 13 membres pour la majorité, 13 membres pour l'opposition et un conseiller indépendant. La situation est instable depuis la semaine dernière, puisqu'une conseillère communale a décidé de quitter un des deux groupes de la majorité, à savoir Be Frameries-MR et vous, pour, de base, siéger en tant qu'indépendante, puis finalement rejoindre le groupe d'opposition.

On le sait, à Frameries, à l'heure actuelle, le bourgmestre, c'est M. Manu Disabato, qui a été membre de ce Parlement. Hier, un conseil communal devait se tenir, des points importants pour les Framerisais devaient être discutés : de nouvelles voiries, un centre médical qui devait ouvrir et encore des dispositions par rapport aux modifications budgétaires. Avez-vous été consulté par la majorité ou l'opposition pour débloquer la situation ? Sur le plan technique, comment faire pour que la ville ne soit pas entravée, notamment au niveau des emplois et des délégations pour le collège communal ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, la vie dans les communes, singulièrement dans les conseils communaux, n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Il peut arriver une série de soubresauts, mais le Code de la démocratie est là pour fixer des règles. Nous avons fait le choix depuis des années, en Wallonie, d'avoir un mécanisme qui permet de changer de majorité en cours de route, moyennant le respect des règles du code, à savoir une motion de méfiance globale, constructive, qui doit être portée par la majorité de représentants des listes qui portent majoritairement un nouveau collège.

Force est de constater qu'aujourd'hui nous ne sommes pas dans cette situation à Frameries. La directrice générale de la commune a pris contact avec le SPW IAS il y a quelques jours afin d'examiner quels sont les éléments de possibilités en termes de sortie de crise. J'en appelle à l'ensemble de la responsabilité des élus locaux pour assurer la gouvernance de la Ville de Frameries.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. C'est vrai que Frameries compte plus de 21 000 habitantes et habitants. C'est important que l'on puisse avancer dans les différents dossiers. Malheureusement, on voit que les bisbrouilles politiques

risquent d'entraver le travail, que ce soit de l'administration ou des projets portés en faveur des citoyens.

On verra un peu où la situation nous mènera, mais j'espère que tout le monde pourra trouver de l'apaisement pour pouvoir agir dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens.

Question urgente

de M. Stéphane Hazée

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les alternatives budgétaires proposées par
les syndicats »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les alternatives budgétaires proposées par les syndicats ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, le conclave est en cours et l'on entend bien un certain nombre de pistes qui sont distillées pour préparer les esprits à une casse sociale. Je ne vous interrogerai pas sur les conclusions du conclave puisqu'il est en cours ; par contre, la FGTB et la CSC ont formulé un certain nombre de propositions alternatives, dans *La Libre* ce matin, à ce qui circule comme projet de casse sociale, dans l'éducation familiale, dans les pouvoirs locaux, et cetera.

Les points de contestations concernent la réforme des droits d'enregistrement, la réforme des droits de succession. Il y a quelques jours le patronat s'exprimait aussi sur ces réformes. Il serait également pertinent d'évaluer les aides aux entreprises avec un cadastre et avec une évaluation sérieuse. On peut aussi voir le travail sur la dette – nous savons que la dette indirecte coûte beaucoup plus cher –, le bon d'État.

Êtes-vous prêt au dialogue et à examiner ces pistes alternatives ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, merci, tout d'abord, de ne pas demander les résultats du conclave. On a eu l'occasion d'en débattre lundi en commission. Chaque fois, je sais que je vous déçois en

répondant à cette question. Les travaux sont en cours, comme vous le savez. Toutes les pistes sont sur la table.

Vous avez cité l'article pour la sortie des syndicats, vous avez aussi évoqué la sortie du patronat. Bref, il n'y a pas de tabou, tout est sur la table. On travaille et l'on présentera largement les résultats du conclave. On aura l'occasion d'aller dans le détail, d'avoir les débats en premier temps dans ma Commission, puis après les débats avec l'ensemble des tableaux budgétaires.

Nous ne sommes pas sourds, même quand les syndicats nous interpellent. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de discuter avec eux le 16 juin dernier, où ils avaient déjà présenté une partie des éléments. Dès lors, il n'y a rien de neuf dans les éléments qui sont dans la presse aujourd'hui, tout est à l'analyse.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Au risque de surprendre le ministre-président, je vois un élément neuf : le Gouvernement est prêt à tout analyser. Jusqu'ici, on entend surtout un certain nombre de pistes qui ont une couleur politique claire, celle du rouleau compresseur libéral. J'entends maintenant que des pistes comme les aides aux entreprises peuvent être examinées – il y a pourtant eu un vote contre le cadastre que nous avons proposé hier –, des pistes comme la remise en question de réformes très antisociales en matière de droits d'enregistrement et de droits de succession. Peut-être peut-on y voir alors une forme d'espoir, même si je n'y crois qu'en partie ; je crains que ce soit malheureusement du discours.

**Question urgente
de M. Bruno Lefèbvre
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la réplique de l'Union des villes et
communes de Wallonie (UVCW) à l'étude
d'AKT sur les moyens accordés aux pouvoirs
locaux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réplique de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) à l'étude d'AKT sur les moyens accordés aux pouvoirs locaux ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, je vous interroge aujourd'hui, car j'imagine que vous avez vu la sortie d'AKT for Wallonia, l'ancienne Union wallonne des entreprises, qui a indiqué que les dotations régionales aux pouvoirs locaux avaient augmenté plus

que l'inflation depuis 2016. Heureusement, l'Union des villes et communes de Wallonie est sortie immédiatement pour rappeler toute une série de choses qui, aujourd'hui, incombent aux pouvoirs locaux et qui font que, au final, elles n'ont absolument rien gagné depuis 2016 et a fortiori depuis 2025 – bien au contraire.

Je voulais m'assurer avec vous aujourd'hui, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, que nos villes et communes ne seront pas une variable d'ajustement lors de ce conclave budgétaire. Pouvez-vous nous le garantir aujourd'hui ? C'est extrêmement important.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, nous avons déjà eu l'occasion hier d'échanger sur le sujet, où je vous ai répondu que le conclave budgétaire était en cours. Ce n'est pas un secret d'État. Le ministre-président l'avait dit lundi et il vient de le reconfrimer à l'instant. Vous me demandez de lire dans le marc de café, de faire de la divination ou de l'invention de réponse. Je ne peux pas, à ce stade, vous apporter les conclusions du conclave budgétaire, et c'est légitime. Celui qui viendrait à la tribune dire le contraire, Monsieur le Député, serait un menteur.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, j'imagine qu'il ne vous a pas échappé que je ne vous ai pas questionné sur le résultat du conclave budgétaire. Je vous ai juste demandé de garantir que les villes et communes de Wallonie n'allaient pas servir de variable d'ajustement. Aujourd'hui, les villes et communes de Wallonie sont le seul niveau de pouvoir en Belgique à avoir encore la confiance des citoyens. C'est le seul niveau de pouvoir qui crée de la plus-value, de l'emploi, du boulot à toute une série de personnes. C'est le seul niveau de pouvoir aujourd'hui sur lequel vous ne garantissez rien du tout ; vous n'êtes même pas capable, en tant que ministre des Pouvoirs locaux, de dire qu'ils ne seront pas une variable d'ajustement dans le cadre de ce conclave budgétaire. Je trouve cela vraiment dommage de la part d'un ministre des Pouvoirs locaux.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

**Question d'actualité
de M. Maxime Daye
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la rénovation des ascenseurs à bateaux
n° 2 et 3 du canal du Centre historique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Daye à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la rénovation des ascenseurs à bateaux n° 2 et 3 du canal du Centre historique ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, c'est une information positive pour débiter ces questions d'actualité, puisque vous avez déclaré dans la presse que vous aviez attribué le marché de travaux pour les ascenseurs à bateaux n° 2 et 3 du canal du Centre historique. C'est un dossier évidemment important, classé au patrimoine de l'UNESCO, dans une région du Centre qui a besoin de redoper son tourisme. On en a beaucoup parlé, ici même, au Parlement de Wallonie. On parle d'investissements à hauteur de 6,5 millions d'euros pour ces deux anciens ascenseurs à bateaux.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser quels types de travaux vont être entrepris, en respectant évidemment le côté patrimonial et historique du cadre ? Et puis, pouvez-vous faire un lien avec toute l'activité touristique et tout ce que l'on attend encore comme autre démarche dans ce canal du Centre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, le canal du Centre et ses quatre ascenseurs historiques sont bien sûr des ouvrages dont nous sommes fiers en Wallonie, et en particulier dans la belle région du Centre. Cette fierté a été reconnue par l'UNESCO puisque l'entièreté du site a été classée voici déjà maintenant plus de 20 ans par cette organisation. Il s'agit bien sûr de prendre soin d'une vieille dame qui a aujourd'hui plus de 100 ans.

C'est d'ailleurs un des engagements que la Wallonie a pris au travers du classement UNESCO : poursuivre l'entretien et la modernisation, en tout cas la remise en état dans les conditions patrimoniales exactes des ascenseurs, de façon à pouvoir assurer leur fonctionnement pour la navigation. C'est une des conditions fondamentales du classement UNESCO.

J'ai donc signé le bon de commande auprès d'une entreprise pour réaliser les remises en état des éléments

de levage des ascenseurs. C'est un élément fondamental. Cela concerne les ascenseurs n° 2 et 3 ainsi qu'une série d'éléments connexes à ce chantier – des garde-corps, et cetera – pour assurer la sécurité.

Sur le plan touristique, aujourd'hui, la navigation est perturbée par les travaux liés au pont Capitte, ce qui limite évidemment la circulation des bateaux. Les travaux ici doivent s'étaler au maximum pendant la période de faible saison touristique, c'est-à-dire les périodes hivernales. C'est bien l'objectif de ces travaux.

Parallèlement à cela, nous finalisons aujourd'hui le cahier des charges pour l'appel à concessionnaires pour la reprise d'une gestion touristique des éléments qui sont situés en dehors du canal même, c'est-à-dire les bâtiments connexes. Cependant, le site est encore aujourd'hui bien actif sur le plan touristique et de loisirs. Chacun peut s'y balader. J'invite toutes celles et ceux qui aiment notre belle Wallonie et qui ne l'ont pas encore fait à découvrir le beau site des quatre ascenseurs classés du canal du Centre.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour la clarté des informations et pour le fait de suivre cette rénovation. Vous l'avez évoqué vous-même : le pont est par ailleurs en pleine rénovation et il y aura donc de quoi faire de très belles croisières à nouveau sur cet ancien canal du Centre. On continue évidemment à vous faire confiance pour avancer vers un développement touristique plus harmonieux et surtout plus à succès sur notre canal du Centre.

**Question d'actualité
de Mme Sophie Fafchamps
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « les mesures pour faciliter l'accès aux
bornes de recharge et la rotation des véhicules »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Fafchamps à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les mesures pour faciliter l'accès aux bornes de recharge et la rotation des véhicules ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, une voiture sur deux, presque une voiture neuve sur deux, qui arrive sur nos routes en Belgique est désormais 100 % électrique. À cela s'ajoutent également les hybrides rechargeables. C'est ce qu'annonce EV Belgium. C'est une bonne

nouvelle en termes de dépendance aux énergies fossiles et en termes d'émissions de CO₂, mais cela demande toute notre attention concernant la recharge et les bornes de recharge.

Bruxelles vient de prendre une décision qui s'applique à partir de demain avec un tarif de rotation. Dès lors, à partir de six heures de connexion à une borne, il y aura un tarif de six cents par minute ; ceci, pour éviter les voitures ventouses, ces fameuses voitures qui restent accrochées à leur borne même quand la recharge est terminée.

Du coup, Monsieur le Ministre, je voulais vous demander ce qu'il en est en Wallonie. Connaît-on le même phénomène ? Avez-vous des chiffres de voitures ventouses sur les bornes publiques ? Deuxièmement, quel est le niveau de pouvoir qui peut prendre la décision de mettre un tel tarif ? Est-ce la Région ? Est-ce les communes ? Les opérateurs ? Plus globalement, où en êtes-vous dans le plan de déploiement de bornes de recharge sur le territoire wallon et particulièrement en zones rurales ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, merci pour vos différentes questions.

Je voudrais d'abord rappeler le Code de la route, qui va bientôt devenir le Code de la voie publique. Lorsque l'on occupe une place qui est destinée à un chargement de borne, c'est considéré comme un stationnement. À partir de ce moment-là, le gestionnaire du domaine public, celui qui est chargé de fixer les règlements de voirie – c'est souvent la commune en la matière – peut effectivement décider d'appliquer, lorsque la voiture n'est pas chargée, un taux – comme c'est le cas à Bruxelles – qui permet effectivement de fixer une redevance pour les voitures qui stationnent au-delà du temps de recharge. Plusieurs communes wallonnes l'ont déjà fait. C'est le cas de Vaux-sur-Sûre ou encore d'Amay. Je n'ai pas la liste complète des communes qui ont déjà adapté leur règlement communal, mais je ne peux qu'encourager les autorités locales à le faire, et ce d'autant plus – ce qui me permet de répondre à d'autres de vos questions – qu'avec les agences de développement du territoire, nous avons lancé et attribué un marché de concession auprès d'entreprises. Une entreprise, en tout cas, a obtenu le marché pour installer 3 000 points de charge en Wallonie, dans beaucoup de communes, y compris dans les zones rurales – puisque vous m'interrogez en particulier sur cet élément-là – de façon à couvrir le territoire. Ces communes qui vont accueillir ou qui accueillent maintenant les premières bornes – j'ai été inaugurer il y a quelques semaines, celle de Namur, au Rempart de la Vierge, pas très loin d'ici – sont évidemment

encouragées et invitées à adapter leur règlement communal de police, de façon à s'assurer que les bornes soient utilisées à plein temps et ne pas soient occupées par des voitures ventouses.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, merci pour ces éléments de réponse et pour le fait de continuer l'installation de bornes en zone rurale.

Je voulais insister sur deux choses. D'abord, c'est le sens civique. Je pense que l'on demande aux Wallons de covoiturer, de prendre les transports en commun, de partager l'espace public. On ne peut pas en même temps tolérer qu'une borne reste occupée des heures par une voiture qui est déjà chargée, alors qu'elle pourrait servir à plusieurs autres conducteurs. Une borne, c'est un bien partagé et il doit pouvoir rester partagé.

La deuxième chose, ce que j'aime dans la décision bruxelloise, c'est qu'il y a une vraie lisibilité. Parce qu'une règle, même si elle est juste, elle ne fonctionne que si elle est totalement comprise. Les automobilistes doivent savoir avant de se brancher combien de temps ils peuvent rester, ce que cela coûte et ils doivent savoir où ils peuvent le voir – sur la borne, sur l'application. Dès lors, si chaque commune a ses règles, cela pourrait créer de l'incompréhension. Avoir un cadre global pourrait quand même faciliter la lisibilité.

Question d'actualité de Mme Valérie Bluge

**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la privatisation de Spa-Francorchamps »**

Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin

**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la suspension de la procédure de
recrutement du patron du circuit de Spa-
Francorchamps »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Bluge, sur « la privatisation de Spa-Francorchamps » ;
- M. Bastin, sur « la suspension de la procédure de recrutement du patron du circuit de Spa-Francorchamps ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, chacun connaît ici l'intérêt du circuit de Spa-Francorchamps pour la Belgique au niveau économique et au niveau du sport automobile. Cet intérêt économique est d'autant plus important pour nous, dans ce Parlement, que le circuit est principalement détenu par un actionnariat de la Région wallonne. Dernièrement, certains dans la presse évoquent la possibilité d'ouvrir le capital du circuit de Spa-Francorchamps ou de confier sa gestion au privé. Monsieur le Ministre, ma question est simple et unique : quelles réflexions sont menées au sein du Gouvernement pour l'ouverture de ce capital, sur l'avenir de l'actionnariat du circuit de Spa-Francorchamps, ou encore sur la gestion du circuit ?

M. le Président. – Merci, Madame Bluge. C'est M. Jean-Paul Bastin qui intervient sur le même sujet, mais en l'espèce avec une porte d'entrée différente, si je puis dire, puisque le titre de votre question est « la suspension de la procédure de recrutement du patron du circuit de Spa-Francorchamps ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Effectivement, Monsieur le Président, le circuit de Spa-Francorchamps comporte plusieurs portes d'entrée ; il se situe même sur plusieurs communes.

Monsieur le Ministre, vous connaissez bien cet outil. Vous y êtes venu régulièrement et vous le soutenez depuis très longtemps. C'est avec surprise que nous avons vu que la procédure de sélection du futur directeur général était d'abord postposée, et désormais statée – c'est ce dont nous informe la presse –, comme ma collègue vient de le signaler, soit dans le cadre du conclave budgétaire – je ne vois pas très bien le lien entre les deux dynamiques –, soit dans le cadre d'une privatisation. Quelle que soit l'hypothèse et dans tous les cas de figure, le circuit de Spa-Francorchamps a besoin et aura besoin d'un directeur général. Cette entreprise est non seulement particulièrement rayonnante pour toute la Région, mais également particulièrement importante.

Vous allez avoir un peu plus de temps pour répondre, puisque deux questions sont jointes. Nous sommes tout ouïe pour essayer de comprendre ce scénario, d'autant que 160 candidats ont déposé leur candidature. Quelle ne fut pas leur surprise d'apprendre que, alors qu'ils avaient pris la peine de répondre pour la date butoir du 23 août, on leur dise : « Tout compte fait, ce sera étendu jusqu'au 15 septembre. » Après le 15 septembre, on leur dit : « Tout compte fait, à cause du conclave budgétaire, ce sera staté, en attente de nouvelles informations. » Plus d'un est dubitatif par rapport à la procédure, voire remet en question sa motivation pour celle-ci. Ils veulent savoir dans quel jeu ils pourront jouer. Monsieur le Ministre, merci d'avance

pour vos réponses que j'espère les plus complètes et les plus claires pour cet outil important.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, M. Bastin l'a rappelé : j'ai une attention toute particulière pour le plus beau circuit du monde, en tant qu'outil de développement économique, sportif et touristique, contribuant aussi à l'attractivité et à l'image internationale de notre Région. Mon approche du sport automobile n'est ni émotionnelle ni passionnelle, mais l'un ne va pas nécessairement avec l'autre : je suis ministre de l'Économie.

Les deux dossiers peuvent ne pas paraître liés. Tout d'abord, je rappelle que l'activité du circuit représente plus de 140 millions d'euros de retombées par an. L'activité du circuit, ce n'est pas seulement la formule 1. L'occupation quotidienne du circuit a des retombées pour la Région wallonne en termes d'emplois, mais aussi pour les communes. Elle a aussi des retombées fiscales pour le Fédéral. Soyez donc convaincus – j'espère que vous n'en doutez pas – que je veillerai, peu importe les scénarios de demain, aux retombées économiques, en matière d'emploi pour les communes, la Région wallonne et le Fédéral.

Le deuxième élément que j'aimerais évoquer, c'est que lorsqu'on participe à un conclave budgétaire et que l'on établit un budget – particulièrement dans des situations compliquées comme nous en connaissons aujourd'hui –, on fait le point sur toute une série de dossiers. C'est ce que l'on a fait, en Kern et en Gouvernement, sur les actifs de la Région wallonne, dont le circuit de Spa-Francorchamps, mais aussi toutes les entreprises dans lesquelles nous détenons des participations. Cela permet d'évaluer le soutien à toute une série de secteurs industriels au regard du défi à relever, afin de déterminer, au niveau budgétaire, comment porter l'avenir.

Spa-Francorchamps est un outil merveilleux, mais qui a nécessité des investissements et qui en nécessitera encore. Vous savez aussi que des négociations se portent aujourd'hui sur le Grand Prix de formule 1 au-delà de l'année 2031, et à long terme. Vous savez aussi que la Région wallonne, à travers Wallonie Entreprendre, garantit le déficit du Grand Prix de Spa-Francorchamps. Ce sont des décisions et des paramètres financiers importants. Tout est sur la table aujourd'hui : le périmètre, le circuit en tant que tel, la concession de l'activité. À cet égard – vous en avez déjà certainement entendu parler, puisqu'il s'agit d'un vieux dossier – se pose la question de l'ouverture, ou non, à des acteurs privés. C'est la première discussion.

La deuxième discussion concerne les candidatures pour le poste de directeur général. On a compté 160 candidatures, puis 200 après le délai qui a été proposé. Cela se passait pendant les vacances, et l'on ne voulait pas se priver de quelque format que ce soit pour diriger un outil comme celui-là. C'est la raison pour laquelle on a postposé de 15 jours la date butoir, initialement fixée à fin août. Il ne s'agit pas de bloquer et d'enterrer une procédure qui a eu lieu dans toute la transparence voulue. Néanmoins, il faut que le recrutement qui sera fait demain soit en parfaite adéquation avec les choix portés au niveau du Gouvernement.

Je vous rassure, le choix du Gouvernement ne va pas non plus être effectué en quelques jours ou en quelques semaines. Nous allons analyser le périmètre – les avantages et les faiblesses de toutes les formules – pour faire en sorte que demain, avec un directeur général, peu importe qui il sera, l'avenir du circuit de Francorchamps et son activité soient maintenus pour notre Région.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Le nombre évoqué de 200 candidats illustre pour moi le statut de vitrine mondiale du circuit. C'est ainsi que le passage dédié à ce sujet est titré dans la DPR. La priorité du groupe MR pour ce circuit, c'est la pérennité des activités et la sécurisation du Grand Prix au-delà de 2031. Spa-Francorchamps doit rester un outil économique, un outil touristique et un outil de rayonnement international, tant pour Liège que pour la Wallonie. Ce sont aussi des mots qui figurent dans la DPR. C'est ce qui doit guider les décisions. On doit évaluer l'évolution de l'actionnariat et de la gestion, en les jugeant sur les capacités à consolider durablement le circuit. C'est cela qui doit être mis dans la balance pour parvenir à une décision. On ne doit pas faire preuve d'alarmisme, on doit attendre les scénarios précis et les objectivations, et ensuite décider. C'est bien l'objet de votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, merci d'avoir rappelé l'importance de cet outil pour la Région au sens large du terme. Merci d'avoir évoqué le point par rapport au conclave. Dans la DPR, il me semble que la trajectoire était bonne : l'autonomie financière du circuit en 2029 et, in fine, des emprunts qui y sont associés ; et une enveloppe fermée pour l'organisation du Grand Prix pour les quatre prochaines éditions. J'ose espérer que l'on se mettra rapidement en marche pour obtenir l'oiseau rare ou la perle rare – en tout cas, un directeur à la hauteur du précédent – pour faire rayonner cet outil dans l'intérêt de tous.

**Question d'actualité
de M. Julien Liradelfo
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'inaction de M. le Ministre face aux
emplois menacés dans l'entreprise Mydibel à
Mouscron »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Liradelfo à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'inaction de M. le Ministre face aux emplois menacés dans l'entreprise Mydibel à Mouscron ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, il y a maintenant trois semaines, la multinationale américaine Simplot annonçait sa volonté de fermer l'usine Mydibel à Mouscron. Ce sont 392 emplois et, par conséquent, 392 familles qui sont dans l'incertitude. Je voudrais en profiter pour leur adresser toute ma solidarité.

Pour rappel, c'est Clarebout qui avait racheté l'usine en 2022 – 400 millions d'euros – et qui a revendu les activités en 2025 aux Américains pour la somme de 3,5 milliards d'euros. Les Américains avaient dit vouloir maintenir l'emploi, ils voulaient même le pérenniser, mais un an plus tard, ils décident de fermer. Que s'est-il passé ? C'est la question que les travailleurs se posent. Ils ont eu une réunion lundi, dans le cadre de la procédure Renault, et la direction n'a répondu à aucune de leurs questions concernant l'alternative à la fermeture. Simplot avance des arguments qui ne tiennent pas la route, comme le marché qui serait difficile, alors que toutes les projections démontrent le contraire ; une usine qui serait vétuste alors qu'il y a eu 35,5 millions d'euros d'aides publiques wallonnes qui ont été donnés pour des investissements.

Dès lors, des questions se posent. Où est l'argent ? Où êtes-vous, Monsieur le Ministre, pour venir en aide à ces 392 travailleurs ? Où êtes-vous pour sauver ces emplois ? Où êtes-vous pour empêcher Simplot de partir avec la caisse ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, vous abordez des questions auxquelles j'ai déjà répondu à votre chef de groupe, pas plus tard que le 15 septembre, de même qu'à Mme De Rodder et M. Dupont. Vous évoquez un élément nouveau, à savoir une première réunion entre l'employeur et les travailleurs lundi. On est au début de la phase

d'information et de concertation entre les employeurs et les représentants des travailleurs, comme le prévoit la procédure Renault, puisque l'annonce d'un licenciement collectif a en effet été faite.

Aujourd'hui, comme dans toute procédure Renault, le temps est à l'information et à la concertation, par rapport à la confirmation ou pas du nombre de personnes licenciées par l'entreprise, d'un plan social ou d'alternatives sur le site. On en est là aujourd'hui.

Vous avez rappelé un certain nombre d'explications qui ont été évoquées par l'entreprise ainsi que les contacts que j'ai pris avec l'entreprise et avec les représentants des travailleurs pour que cette concertation se passe de façon la plus sereine possible. J'ai encore eu l'occasion de le rappeler aux uns et aux autres dernièrement.

Je rappelle aussi que ce n'est pas le rôle du ministre de l'Économie pendant cette phase d'information et de concertation. On me le reprocherait dans certains cas, si je m'immisçais dans cette phase. Je peux évidemment avoir les contacts et je les ai eus. Je veux bien être évidemment un facilitateur, mais ce n'est pas à moi non plus, dans toute procédure Renault, quelle qu'elle soit, à me mettre autour de la table pour négocier à la place des employeurs et à la place des représentants des travailleurs.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, effectivement, on vous a interpellé le 15 septembre. Je reviens vers vous parce qu'à ce jour, c'est la deuxième réunion de la procédure Renault. Vous aviez dit que vous allez rencontrer les travailleurs. Or, cela n'a pas été le cas.

Cela fait trois semaines que l'on a une annonce avec 392 pertes d'emplois, et, aujourd'hui, vous venez nous dire qu'il faut que la procédure se passe, qu'en tant que ministre de l'Économie, vous ne voulez pas vous immiscer dans ce qu'il se passe. Mais c'est justement cela que l'on attend d'un ministre de l'Économie et d'un ministre de l'Emploi : qu'il arrête de laisser des multinationales venir ici faire du bénéfice et détruire nos outils.

C'est de cela qu'il s'agit ; 35,5 millions d'euros que la Région wallonne a octroyés pour des investissements. Et puis, on a une entreprise américaine qui dit : « Je ferme l'usine, je mets la clé sous le paillason. » Que va-t-il se passer avec ces aides ?

On attend d'un ministre de l'Économie qu'il se batte pour protéger les emplois – pour rappel, il y a 352 familles – et pour arrêter de donner de l'argent public qui termine dans des fermetures.

**Question d'actualité
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'absence de financement du plan wallon
en faveur des aidants proches »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'absence de financement du plan wallon en faveur des aidants proches ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ma question d'actualité concerne un enjeu majeur de société. Il n'y a pas que moi qui le dis, puisque vous le dites vous-même, et l'on vous rejoint complètement. Ce sont des hommes et des femmes qui dépensent des heures, des jours et des semaines de leur vie auprès d'un enfant handicapé, d'un parent en fin de vie, d'une personne ou d'un conjoint atteint d'Alzheimer. C'est cela, les aidants proches. C'est un enjeu majeur de société puisque environ 700 000 personnes sont concernées en Wallonie.

Ce qui est incroyable, c'est que, lors de la réforme du chômage du Gouvernement Arizona – j'allais dire « de votre Gouvernement Arizona » –, ils sont les oubliés. Donc, cet enjeu majeur est oublié. Évidemment, les syndicats et les associations manifestent dans la rue. Une proposition de résolution d'Ecolo a été portée par ma collègue, Bénédicte Linard, dans ce Parlement. Progressivement, les choses changent : des mesures ponctuelles sont prises au Fédéral – certaines d'entre elles s'arrêtent début 2027 – et des mesures sont prises ici. En tout cas, vous vous engagez à les prendre, depuis le Parlement wallon, en tant que ministre de la Santé et des Solidarités.

Vous vous engagez aussi dans un plan émis avec l'AViQ et l'ASBL « Aidants proches ». Visiblement, ce plan existe et contient 25 mesures. Cependant, on apprend par la presse que vous auriez dit en juillet : « Je n'y mettrai pas un seul euro ». Les plans, c'est bien ; l'action, c'est mieux.

Monsieur le Ministre, ma question est simple : ce plan sera-t-il financé ? Je ne parle pas des services de répit dont vous avez parlé hier en commission et des mesures ponctuelles, comme l'accueil de jour. Ce plan de 25 mesures est-il là ? Visiblement, oui. Sera-t-il mis en place et financé ? C'est ma première question très concrète.

L'ASBL « Aidants proches » dit que, depuis votre annonce en juillet, vous ne leur répondez plus.

Rassurez-moi, Monsieur le Ministre, dites-moi que vous les avez rencontrés et surtout entendus.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le plan d'appui aux aidants proches existe bien et toute une série de mesures sont déjà prises en compte dans les financements de stratégie actuels. L'ASBL « Aidants proches » reçoit un appui, structurel et quinquennal, de la Région wallonne de 247 000 par an, ce qui leur permet de se projeter à moyen terme sur des actions et de se consacrer complètement à leur objectif.

Je vous rappelle que, à la suite de la réforme du chômage, lors de l'ajustement du budget 2026 en gouvernement wallon, nous avons discuté du plan d'appui aux aidants proches. C'est là que l'on a trouvé une solution pour le répit – même si vous voulez l'extraire de la question, cela fait partie de la réponse –, qui est un élément majeur demandé par le terrain et les familles pour donner de l'oxygène aux aidants proches. Le Gouvernement wallon a dégagé 2 millions d'euros supplémentaires pour le répit des usagers, ce qui concerne 200 à 250 usagers supplémentaires qui s'ajoutent aux 1 000 pour lesquels on avait déjà trouvé des solutions en termes de répit.

Ce qu'il est important de comprendre, c'est que les aidants proches ne sont pas de la seule responsabilité de la Région. Comme vous l'avez dit, il faut un plan interfédéral et une réflexion par rapport aux aidants proches. Il faut mettre en place des mesures transversales entre les deux niveaux de pouvoir, Région et Fédéral, pour avancer sur certaines de ces dimensions.

Nous travaillons en effet avec l'ASBL « Aidants proches », l'AViQ et les cabinets pour continuer à renforcer les mesures du plan d'action. Rassurez-vous, Madame la Députée, petit à petit, on trouve des solutions. Il est important de maintenir ce qui existe et de trouver encore des solutions budgétaires pour plus de répit. Enfin, il faut avoir une vraie collaboration avec le niveau fédéral pour mettre en place un vrai plan interfédéral et que chacun prenne ses responsabilités.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est un peu comme de coutume. Vous me donnez des mesures ponctuelles, qui sont certes intéressantes, comme le répit ou soutenir l'ASBL Aidants proches. Ce sont des mesures ponctuelles qui viennent masquer la forêt de « je n'arriverai pas à mettre le plan en œuvre ».

Chaque fois, c'est la même chose, on vous soutient. Le plan est génial, il faut une solution structurelle, c'est

hyper important. Ces gens sont des piliers de notre solidarité et de notre santé. Vous le pensez, puis vous ne le mettez pas en œuvre ; en tout cas cela n'arrive pas.

J'étais sûre, c'est pour cela que je l'introduis dans ma question, que vous alliez faire la publicité des mesures ponctuelles que vous avez prises. On veut que le plan se réalise. Vous en m'avez pas confirmé qu'il allait être réalisé et financé. C'est triste.

**Question d'actualité
de Mme Geneviève Lazon**
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la sensibilisation au dépistage du radon »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Lazon à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la sensibilisation au dépistage du radon ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 1^{er} octobre, demain, le SPW lance son opération « Action radon », qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre. Cette campagne vise la sensibilisation des risques liés au radon et à l'incitation à faire dépister son habitation à un coût réduit, 20 euros, le prix du détecteur à placer dans sa maison.

Pour rappel, le radon est un gaz radioactif, incolore, inodore, qui vient du sous-sol et qui pénètre dans les maisons. Ce qu'il est important de souligner, c'est que ce gaz est très dangereux. Il est la deuxième cause du cancer du poumon en Belgique, après le tabagisme. C'est un véritable enjeu de santé publique. Faites le test autour de vous et questionnez, le radon est encore fort peu connu, les risques encore moins. Beaucoup de personnes ne savent pas qu'un dépistage existe.

Comment le Gouvernement wallon entend-il renforcer cette sensibilisation à la connaissance du radon, aux risques liés au radon, mais également au fait que l'on peut faire un dépistage de son habitation ? Dans le cas où un diagnostic s'avère positif, une concentration de radon, comment le Gouvernement entend-il accompagner le citoyen dans les solutions à trouver ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le radon est un vrai problème de santé publique. Il est partout dans nos sous-

sols, mais surtout dans les zones où il y a une instabilité rocheuse, puisque cela facilite l'infiltration du gaz. On parle surtout des provinces de Liège, de Luxembourg, du Brabant wallon et de Namur. C'est la réalité de nos sols.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement wallon et la Région wallonne travaillent en étroite collaboration avec l'Agence fédérale du contrôle nucléaire, qui a en charge le plan Radon. Nos intervenants au niveau de la Région wallonne sont les SAMI, les Services d'analyse des milieux intérieurs. Les SAMI travaillent en franche collaboration avec l'ISSEP, qui assure le contrôle scientifique.

L'idée est de mettre en place, encore en 2026, des campagnes de sensibilisation. Des webinaires sont prévus et des informations aux communes sont envisagées, ainsi que toute une série de communications sur des réseaux. Tout cela pour sensibiliser la population à aller chercher des détecteurs via les SAMI ou via leur commune, que le diagnostic soit réalisé par les SAMI. S'il y a des concentrations en radon élevées dans les caves ou dans les sous-sols, il y a des mesures à prendre, qui sont essentiellement des mesures de réhabilitation des infrastructures et des maisons. Cela rentre dans un autre champ des compétences, mais ces structures donnent des conseils aux habitations concernées pour trouver des solutions, surtout en termes de réhabilitation, puisque c'est là que le problème va se poser.

Dès lors, sensibilisez autour de vous à la problématique du radon, qui est la deuxième cause du cancer du poumon dans notre pays, cause tout à fait ignorée. Ce n'est pas une cause directe, c'est une cause complémentaire à d'autres facteurs de risques, mais la population ne se rend pas compte ou sous-estime les risques de ces radiations ionisantes.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous l'avez cité, pratiquement toute la Wallonie est concernée, parfois à des degrés différents. Une maison peut très bien avoir une concentration, alors que le voisin n'en a pas. C'est très important, comme vous l'avez dit. Je vous soutiens pleinement dans le fait qu'il faut sensibiliser, il faut oser en parler. Quand on entend « deuxième cause du cancer du poumon », cela peut faire peur, mais il faut rassurer aussi.

Généralement, les pistes de solution sont assez simples : colmater. J'ai fait le test du radon et je connais un petit peu la matière. Il ne faut pas se cacher, en se disant : « Je préfère ne pas savoir ». Nous devons être porteurs de cette information et sensibiliser le citoyen. On compte sur le SPW et on les soutient dans cette campagne annuelle de l'action radon.

M. le Président. – Merci, Madame la Députée et Monsieur le Ministre. Vos questions et réponses participent, à l'évidence, à cette information et à cette sensibilisation générales.

**Question d'actualité
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le risque d'augmentation du prix de
l'eau »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque d'augmentation du prix de l'eau ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le portefeuille des Wallons et des Wallonnes va-t-il encore subir une nouvelle attaque, ces prochains mois ? Si l'on en croit la presse, une augmentation du prix de l'eau se profilerait. La SWDE explique que l'augmentation de certaines charges, notamment les coûts en matière de matériaux et d'énergie, pourrait justifier une augmentation du prix de l'eau. Ceci est encore à affiner.

Confirmez-vous qu'il y a un risque d'augmentation du prix de l'eau pour les citoyens et les citoyennes ? Pouvez-vous nous dire sur quelles hausses tarifaires on pourrait partir, et quelle serait la hausse concrète du prix de l'eau pour les ménages ? Vous le savez, les citoyens et citoyennes ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Qu'allez-vous mettre en place, si cette hausse arrive, pour éviter que les Wallons et les Wallonnes paient les conséquences de cette augmentation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, ma réponse est assez claire. Mon objectif est celui du Gouvernement wallon :

- maîtriser le coût de l'eau ;
- protéger les ménages, et donc le pouvoir d'achat ;
- renforcer l'aide aux familles les plus vulnérables par rapport à une augmentation éventuelle du coût de l'eau ;
- favoriser les investissements, en continuant à investir dans la qualité de l'eau et dans la sécurisation des structures publiques que nous gérons.

L'objectif est de s'assurer d'une trajectoire tarifaire pluriannuelle. C'est ce que l'on fait avec la SWDE, puisqu'elle a établi une trajectoire pour la période 2020-2025 qui permet simplement de lisser l'augmentation du prix de l'eau proportionnellement à l'inflation. Ce lissage empêche des hausses subites ou trop fortes à certains moments de l'année. Il est assuré pour l'année 2026, 2027, et jusque 2029.

Ce qui m'importe, c'est d'assurer l'accessibilité à une eau de qualité à un coût raisonnable pour l'ensemble des ménages wallons, mais aussi d'assurer la modernisation de nos infrastructures. Il faut être aussi réaliste, on doit continuer les autoroutes de l'eau, et continuer à assurer une meilleure qualité de l'eau. C'est un peu schizophrénique, cette histoire. D'un côté, on pollue encore avec des PFAS, et cetera, et de l'autre côté, on doit investir pour avoir une eau de meilleure qualité.

Le Fonds social de l'eau – très utile pour les populations les plus fragiles et les familles vulnérables – est sous-utilisé. Nous avons présenté une note au Gouvernement wallon pour mieux utiliser le Fonds social de l'eau, avec les CPAS et toute une série de structures de terrain. C'est aussi notre ambition : que plus de ménages wallons puissent en bénéficier dans les mois qui viennent.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Petit retour en arrière, en 2025, les distributeurs étaient venus vous trouver, avec une augmentation de 50 euros pour les familles de la facture d'eau. On était en 2025 ; aujourd'hui, on est en fin 2026. Depuis, les prix de beaucoup de choses ont augmenté, qu'il s'agisse des carburants, de l'électricité, du mazout, du train, des médicaments, de l'école ou encore de l'alimentation – on pourrait citer tous les domaines de la vie. Qui paie tout cela ? Les citoyens et les citoyennes de Wallonie.

Monsieur le Ministre, aujourd'hui, on est face à la possibilité – parce que vous n'avez pas dit non – d'une nouvelle augmentation du prix de l'eau. Vous avez parlé vous-même des PFAS, de la qualité de l'eau, de la modernisation des infrastructures, et cetera. Pensez-vous réellement que les citoyens et citoyennes doivent payer tout cela ?

Premièrement, les pollueurs doivent être les payeurs. Deuxièmement, les citoyens et les citoyennes doivent bénéficier d'une eau de qualité. C'est un droit fondamental ; c'est un élément vital. On ne parle pas de manger du chocolat ou des cacahuètes, on parle d'un droit fondamental et vital. Monsieur le Ministre, votre rôle est d'assurer que l'eau reste accessible à tous.

**Question d'actualité
de M. Nicolas Tzanetatos
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le suivi de la Sambrienne et la désignation
d'un commissaire spécial »**

**Question d'actualité
de Mme Isabella Greco
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'étonnante désignation d'un commissaire
spécial à la Sambrienne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Tzanetatos, sur « le suivi de la Sambrienne et la désignation d'un commissaire spécial » ;
- Mme Greco, sur « l'étonnante désignation d'un commissaire spécial à la Sambrienne ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, on connaît la situation de la Sambrienne, à Charleroi, qui est la première société de logement public en Wallonie. La RTBF avait mis en évidence la situation difficile et compliquée des différents locataires, tant il y avait un problème de gestion. Dès que vous avez été alertée, vous avez pris le taureau par les cornes, puisque vous avez immédiatement ordonné différents audits. Les rapports de ces audits ont mis en exergue différents manquements, des dysfonctionnements graves et répétés. Suite à cela, vous avez désigné un manager de crise qui visait à accompagner les organes de gestion pour procéder à une évaluation de la situation. Le manager de crise, après cinq mois, a rendu un rapport et une feuille de route qui met en évidence quatre priorités :

- l'assainissement des finances publiques et donc des finances de cette société de logement – cela semblait aller de soi ;
- la remise de l'ensemble des logements aux normes en matière de sécurité et de salubrité – c'est la loi ;
- la lutte contre les logements inoccupés, dont le taux pour la Sambrienne dépassait largement la moyenne wallonne ;
- une réorganisation interne.

Face à ce rapport, cette feuille de route, vous avez pris, il y a quelques jours, la décision d'envoyer un commissaire spécial. Qu'on le sache : un commissaire spécial est différent d'un manager de crise. Le manager accompagne, tandis que le commissaire spécial se substitue aux organes de gestion. Disons les choses franchement : cela sous-entend que les organes

de gestion actuels sont incapables de prendre la mesure et de faire leur travail.

Quels sont les constats qui vous ont amenée à prendre cette décision ? Avez-vous identifié, sur base des constats du manager de crise, les manquements en termes de gestion, que ce soit dans le chef de la direction ou du conseil d'administration ? Le conseil d'administration – j'aime à le rappeler – est composé majoritairement de membres socialistes de Charleroi. Cela pose aussi des questions lorsqu'on voit la campagne électorale sur le logement public qu'a fait le PS carolo.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, comme notre collègue vient de l'exposer, un nouveau chapitre s'ouvre dans la gestion de la Sambrienne.

Pour rappel, il y a cinq mois, vous avez désigné un manager de crise avec une mission claire : accompagner le conseil d'administration de la Sambrienne. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait, puisqu'il est arrivé au sein du conseil d'administration avec une feuille de route précise. Le conseil d'administration et lui-même se sont mis tout de suite à travailler. Un plan d'action a alors été engagé et vous reconnaissez vous-même les premiers résultats positifs de ce travail. La mission du manager de crise a d'ailleurs été prolongée.

Pourtant, simultanément, on a appris par la presse qu'un commissaire spécial aurait été désigné. On connaît la fonction du manager de crise : accompagner. Si l'on en croit les résultats et les infos dont nous disposons, vous et moi, il a très bien fait cela. Ce commissaire spécial qui vient en appui, quant à lui, peut aller beaucoup plus loin dans ses fonctions que le manager de crise : il peut, si on le lui demande, se substituer aux organes de gestion. C'est là que je ne comprends pas trop vos intentions et vos ambitions politiques : il semblerait en effet que vous n'avez pas l'intention de lui donner la mission de se substituer, mais plutôt de lui donner la même mission que celle du manager de crise, à savoir accompagner le CA.

Je ne comprends pas. Je me demande si, au final, ce manager de crise n'a pas suffisamment bien fait son travail pour que l'on choisisse d'aller dans un tel niveau d'intervention et d'envoyer un commissaire spécial.

Et si, in fine, ce commissaire spécial a comme mission de se substituer aux organes de la Sambrienne, j'ai plusieurs questions : pendant combien de temps ? Quels organes, exactement ? Sur quelles bases du Code wallon de l'habitat vous fondez-vous pour faire ce choix ? Combien va coûter aux Wallons et aux Wallonnes cette double nomination ? Le manager de crise est là depuis cinq mois. Quelle sera sa mission lorsqu'il sera accompagné d'un commissaire spécial dont les prérogatives sont plus larges que les siennes ?

Dernière question, et pas des moindres : qu'est-ce que cette double nomination et ce dispositif sur dispositif vont concrètement apporter aux locataires de la Sambrienne et à toutes celles et ceux qui attendent un logement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, pour rappel – et cela a bien été rappelé, Monsieur le Député –, à la suite de l'émission *#Investigation* et d'autres éléments, j'ai commandé toute une série d'audits qui m'ont rapporté toute une série d'éléments sur les dysfonctionnements de la Sambrienne. Suite à cela, deux décisions ont été prises. Premièrement, j'ai mandaté la Société wallonne du logement pour qu'elle instruisse la procédure prévue à l'article 174 du Code de l'habitation, qui concerne l'éventuelle nomination d'un commissaire spécial. C'est une procédure dite de sanction. J'ai demandé à la SWL d'instruire cette procédure.

En parallèle à cela, j'ai immédiatement désigné un manager de crise – vous en avez parlé tous les deux. La mission de ce manager de crise a duré cinq mois, et s'est clôturée tout récemment. On peut dire que le travail a été fait et que les résultats sont plutôt positifs – je me suis déjà exprimée là-dessus.

Parallèlement à cela, la SWL a abouti dans son instruction de la procédure de sanction visée à l'article 174 du code, et le conseil d'administration de la SWL, dans son rapport d'instruction, recommande la nomination d'un commissaire spécial. C'est un commissaire spécial qui ne va pas se substituer aux organes de gestion, parce que nous avons le choix. Tous les commissaires spéciaux ne se substituent pas. Certains oui, d'autres non. C'est un choix qui doit être fait. La SWL me recommande de nommer ce commissaire sans qu'il se substitue aux organes de gestion, pour qu'il poursuive et qu'il aide la société à continuer à mettre en œuvre le plan d'action. C'est d'ailleurs également une demande de la société – la Sambrienne le demande également. C'est une décision que je vais probablement suivre. Je vais prochainement déposer cette proposition devant le Gouvernement. Ce commissaire n'est donc pas encore nommé, puisqu'il doit faire l'objet d'une décision du Gouvernement.

Dans l'intervalle, la mission du manager de crise est prolongée. Dans l'intervalle, donc entre maintenant et la nomination de ce commissaire spécial qui ne se substituera pas, la mission du manager de crise est prolongée. Il n'y aura donc pas deux personnes en même temps sur ces dossiers.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et vos éclaircissements. Le commissaire spécial ne se substituera pas aux organes de gestion et continuera à les accompagner, comme le faisait le manager de crise. Merci d’avoir indiqué que cette décision ne vous était pas propre, mais qu’elle était basée sur les recommandations de la Société wallonne du logement, conformément à l’article 174 du Code de l’habitation.

Je pense que l’on doit poursuivre le travail, parce qu’en matière de logement public, il y a une exigence : c’est la bonne gestion. On sait que l’on touche un public précarisé, qui a besoin de logement, qui est déjà en difficulté et qui n’a certainement pas besoin de rajouter de la misère à sa misère quotidienne, notamment quand on voit les conditions dans lesquelles les personnes étaient amenées à vivre, dans des logements insalubres et très dangereux en termes de sécurité, à la fois pour elles, mais aussi pour leurs enfants.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Merci, Madame la Ministre. Je n’ai pas l’information selon laquelle la Sambrienne aurait demandé un commissaire spécial, mais tout l’inverse. À ma connaissance, la Sambrienne a demandé – d’ailleurs, l’information a été demandée clairement, puisque vous l’avez accordée – la prolongation du travail effectué par le manager de crise. Ce sont deux choses complètement différentes. J’ai le sentiment que, dans ce dossier, vous tentez d’ajouter un trophée à accrocher au bilan de votre gestion de la Sambrienne.

Je suis vraiment triste que l’on ne poursuive pas le travail qui a été mené par ce manager de crise, puisque les résultats sont positifs et que tout le monde s’y est mis. J’ai l’impression que vous faites de la politique médiatique plus que de la politique rigoureuse dans ce dossier.

Selon moi, vous faites ceci pour augmenter les effets d’annonce et pour nourrir votre ego politique pendant que des milliers de familles attendent des logements. Au lieu de cela, il serait bien de gérer cette problématique. Ce serait pas mal.

**Question d’actualité
de M. Olivier Maroy
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la mise en œuvre du nouveau régime de
soutien à la rénovation »**

**Question d’actualité
de Mme Özlem Özen
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le rétropédalage de Mme la Ministre sur
l’acompte de 20 pour cent en matière de primes
à la rénovation malgré les alertes formulées
depuis 19 mois »**

**Question d’actualité
de M. Laurent Devin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l’épreuve de vérité opérationnelle à la
veille de l’entrée en vigueur du nouveau régime
d’aide à la rénovation »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle les questions d’actualité à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Maroy, sur « la mise en œuvre du nouveau régime de soutien à la rénovation » ;
- Mme Özen, sur « le rétropédalage de Mme la Ministre sur l’acompte de 20 pour cent en matière de primes à la rénovation malgré les alertes formulées depuis 19 mois » ;
- M. Devin, sur « l’épreuve de vérité opérationnelle à la veille de l’entrée en vigueur du nouveau régime d’aide à la rénovation ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, plus qu’une fois dormir. Demain entrera en vigueur le nouveau régime de soutien à la rénovation. C’est une réforme importante, basculante à plus d’un titre. L’ancien système, qui avait été mis en place sous les précédents gouvernements, était une véritable usine à gaz : plus de 120 primes différentes, des délais de traitement pouvant aller jusqu’à deux ans et, surtout, une dérive budgétaire abyssale estimée à 1 milliard d’euros. Il fallait arrêter ce train fou. Le dispositif a été repensé en profondeur pour mettre en place un système plus lisible, plus clair, plus efficace, plus accessible et soutenable financièrement. La priorité est donnée aux passoires énergétiques, c’est-à-dire les logements qui ont un très mauvais PEB.

Désormais, il n’y aura plus qu’un seul outil, avec deux variantes – le Rénoprêt et le Rénopack – avec comme point d’attention le fait que les revenus les plus

faibles bénéficieront non seulement d'un prêt à taux zéro, mais aussi d'une réduction du montant à rembourser. C'est très intéressant, parce qu'avant, il fallait avancer l'entièreté de la somme, payer l'entièreté de la facture, et puis seulement un an, un an et demi, deux ans après, vous receviez votre prime. Ici, vous aurez accès plus rapidement et plus facilement à la rénovation.

Madame la Ministre, je voudrais vous entendre sur cet aspect dont on ne parle pas assez, à savoir l'amélioration de l'accessibilité. Avant, il fallait avoir de l'épargne pour pouvoir accéder à la rénovation. Le deuxième aspect que je voudrais que vous développiez, c'est l'accompagnement tout au long du processus pour aider les ménages à faire des rénovations réellement efficaces, porteuses en termes d'économie et bonnes pour la planète.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, enfin, vous avez supprimé cette condition qui obligeait le citoyen à payer un acompte de 20 % pour pouvoir continuer à bénéficier de la prime à la rénovation. C'est une bonne nouvelle pour des milliers de citoyens, que vous avez plongés dans le désarroi et l'incertitude, des citoyens qui se sont vus refuser leur demande, qui ont reporté leurs travaux ou qui ont simplement abandonné des projets de vie. Ce n'est pas faute, avec mon collègue, de vous avoir alertée à de nombreuses reprises. Dès le début de votre réforme, nous avons dénoncé l'illégalité de cette condition du versement des 20 % d'acompte, mais vous vous êtes entêtée. Il a fallu attendre près de 20 mois – des recours des citoyens, des avis assassins du Conseil d'État – pour qu'enfin vous fassiez marche arrière, pour qu'enfin vous rétropedaliez.

Madame la Ministre, combien de citoyens ont été écartés sur base de cette condition, sur base de cet accord ? Combien vont pouvoir désormais bénéficier des primes à la rénovation ? Comment allez-vous informer personnellement les citoyens de leurs droits ? Allez-vous réexaminer les demandes qui ont été refusées sur base de cette condition, sans imposer de nouvelles démarches lourdes et inutiles aux citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la saga des primes à la rénovation énergétique devient la saga des prêts à la rénovation énergétique. Monsieur Maroy, collègue estimé, plus qu'une fois dormir ! C'est ce que l'on s'est dit au Gouvernement le 13 février 2025. Demain, tout change. Les Wallonnes et les Wallons qui étaient prêts à s'embrasser pour fêter la Saint-Valentin se sont retrouvés avec la disparition de leur rêve de rénovation et de leurs projets. Ils se sont dit : Mme la Ministre Neven nous promet un nouveau

cadre, allons-y le cœur joyeux, attendons pendant 19 mois.

Dix-neuf mois après, nous y sommes : 19 mois moins un jour. Plus qu'une fois dormir ! Vous avez annoncé par communiqué il y a déjà plusieurs mois que tout allait changer. Ma collègue vous dit « pendant que vous vous entêtez », je poursuis en disant : les Wallons s'endettent. Vous vous entêtez, les Wallons s'endettent. Pourquoi n'y a-t-il plus de prime aujourd'hui ? Cela va être un prêt.

M. Maroy nous dit qu'ils pourront tout de suite profiter. Une fois qu'ils auront fait leur plein d'essence, payé leur taxe vignette, payé toutes les taxes qui pleuvent de partout, il leur restera à s'endetter pour profiter de la prime.

Si ce n'était pas assez, le 24 septembre, il y a quelques jours à peine, votre Gouvernement prend les dispositions nécessaires. Ce n'est que ce matin que les textes nécessaires paraissent au *Moniteur*, tout juste. Magnifique, j'ai mon lanceur de piste !

Les règlements de prêt sont-ils définitivement adoptés à la Société wallonne du crédit social et au Fonds du logement pour que, dès demain matin, ils puissent travailler ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Messieurs les Députés, pour rappel, le Gouvernement a pris ses responsabilités face au régime de primes précédent qui était absolument insoutenable pour la Région, illisible pour les citoyens, impossible à traiter pour l'administration, et qui plus est, qui n'atteignait pas ses objectifs.

En ce sens, dans l'urgence, le Gouvernement a décidé d'un régime temporaire. Il a annoncé, dès février 2025, la mise en place de ce nouveau régime dont vous parlez. Il sera en effet en vigueur le 1^{er} octobre 2026. C'est la fameuse réforme globale.

Sur le régime temporaire, le Gouvernement vient d'adopter un arrêté correctif qui répond aux remarques de l'auditeur du Conseil d'État qui portent essentiellement sur la période transitoire. Le Conseil d'État ne remet pas en cause tout le régime temporaire, ni la rétroactivité, ni le problème budgétaire auquel nous avons été confrontés. Il fait toute une série de remarques auxquelles nous répondons avec cet arrêté correctif qui a été publié aujourd'hui. C'est pour le régime temporaire.

Sur les informations concernant ce régime temporaire, l'administration a déjà publié toutes les informations sur son site. Toutes les informations ont été largement relayées récemment dans la presse.

L'administration répondra, comme elle l'a toujours fait, à tous les citoyens sur ce régime.

Sur le nouveau régime – cela a été expliqué –, celui-ci répond à toute une série de préoccupations que j'ai largement commentées dans cette Commission. Je reprends quatre éléments. Il se base sur les Rénopack et les Rénoprêt. Je ne rentre pas dans le détail, j'ai déjà longuement expliqué tout cela.

Il se base également sur un focus sur les passoires énergétiques. Il faut être pragmatique. On a un bâti ancien, donc on a décidé de cibler le système sur les passoires énergétiques. Contrairement au passé, il vise aussi une maîtrise budgétaire, puisque l'enveloppe fermée qui y sera consacrée sera décidée chaque année lors du décret budgétaire qui sera voté par le Parlement.

L'accompagnement des ménages sera également une dimension très importante de ce nouveau régime, avec un système à trois niveaux, selon la situation des demandeurs. C'est quelque chose que nous avons retravaillé en profondeur et qui va se renforcer dans le temps.

En ce qui concerne les règlements des prêts qui accompagnent le texte – le nouvel arrêté qui a été publié aujourd'hui sur le nouveau régime –, ils ont été adoptés à la mi-septembre par les conseils d'administration des deux organismes qui délivrent les Rénopack et les Rénoprêt que sont la SWCS et le Fonds du logement. Ils doivent encore faire l'objet d'une approbation par le Gouvernement, mais il n'y a pas de souci, parce que, dans l'intervalle, les deux organismes ont traité tous les dossiers du régime temporaire. Les demandeurs pourront commencer à rentrer, dès le 1^{er} octobre, leurs demandes sur le nouveau régime et ils seront traités dans l'ordre « premier arrivé, premier servi » dès la résorption du stock du régime temporaire. Il n'y a pas de souci à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Effectivement, vous avez bien compris que le nouveau système est prêt. J'entends les collègues socialistes s'accrocher à l'ancien système comme une moule à l'estacade : « Oui, l'ancien système marchait super bien ». Un milliard d'euros de trou ! Est-ce qu'au moins cela boostait le taux de rénovation ? Que nenni, cela restait bloqué à 1 %. Je vais vous dire quel était le problème : il y avait de belles primes, mais il y avait tellement de demandes qu'on les touchait un ou deux ans plus tard.

Je vais prendre un exemple. C'est comme si vous voulez acheter une voiture à 30 000 euros. Vous allez chez le vendeur qui vous dit : « On fait une belle ristourne de 10 000 euros, mais vous la touchez dans deux ans ». Achetez-vous la voiture ? Non, vous n'avez pas les sous. Le prêt, au moins, cela vous permet d'accéder tout de suite à la rénovation. CQFD.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, vous avez une telle capacité à minimiser. Je rappelle que cette marche arrière est un désaveu de votre gestion chaotique de cette réforme. Vous avez plongé pendant 20 mois les citoyens dans l'incertitude et l'insécurité. Les citoyens ont dû reporter leurs travaux, abandonner des projets de vie, tenter des recours pour se faire entendre. Vous avez mis littéralement les citoyens dans une situation intenable. Maintenant, s'il vous plaît, prenez vos responsabilités, réparez les conséquences de vos erreurs, parce que les citoyens n'ont pas à subir votre amateurisme.

Quand j'entends le collègue qui minimise et qui dit : « On ne savait pas exactement quand on allait recevoir les primes ». Maintenant, les citoyens sont-ils certains de quand ils vont recevoir les primes ? Je ne pense pas. Débloquez la situation, parce que les citoyens n'ont pas à subir et avoir des démarches supplémentaires et lourdes pour bénéficier de ces primes.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS) – Madame la Ministre, sur le site de la Société wallonne du crédit social, il n'y a encore rien, et c'est demain. Sur le site du Fonds du logement, il n'y a toujours rien, et c'est toujours demain.

Vous nous le dites vous-même : votre propre Gouvernement n'a toujours pas approuvé définitivement les règlements de prêt. Pourtant, la réforme, c'est demain. Vous nous l'annoncez depuis 19 mois et, aujourd'hui, les membres de l'administration qui vont devoir traiter les demandes n'ont toujours pas de document approuvé par le Gouvernement. Dix-neuf mois pour ne pas encore être prêt et mettre en question les démarches des Wallonnes et des Wallons.

Franchement, en termes de gestion, de prévisibilité et de sécurité du dispositif, nous avons déjà vu mieux.

Question d'actualité de Mme Anne Laffut à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le plan Loup 2026-2030 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laffut à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le plan Loup 2026-2030 ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Madame la Ministre, je vous ai régulièrement interpellée au sein de ce Parlement sur la présence du loup en Wallonie et

singulièrement en province de Luxembourg. L'actualité nous rappelle malheureusement régulièrement que c'est toujours une problématique actuelle et qu'elle suscite une vive réaction à travers la population.

La récente attaque de deux moutons tués à une dizaine de mètres d'habitations à Ronchampay vient s'ajouter à toutes les attaques récentes qui ont été constatées ces dernières semaines.

Cette problématique est difficile pour les éleveurs, parce que, au-delà de la perte des animaux, elle suscite un climat permanent d'inquiétude. Elle suscite des difficultés de mesures de protection à mettre en œuvre. Il y a aussi le sentiment chez les éleveurs d'être parfois démunis face à l'arrivée de ce nouveau prédateur qui s'installe durablement au sein de nos territoires.

Aujourd'hui, il y a les éleveurs, mais il y a aussi des riverains, des citoyens et des touristes qui s'interrogent et qui commencent à exprimer aussi leur inquiétude face à ce nouveau prédateur.

C'est un dossier extrêmement complexe. Il faut concilier beaucoup d'éléments. Il y a le statut actuel de préservation de l'espèce, le statut juridique qu'impose l'Europe et il y a aussi la réalité de nos territoires ruraux. Le dernier plan Loup 2020-2025 est arrivé à échéance. Vous nous avez promis le nouveau plan Loup pour la fin de cette année 2026. Beaucoup attendent les nouvelles orientations. Pouvez-vous nous dire où en est l'élaboration de ce nouveau plan Loup ? Avez-vous déjà des mesures concrètes ou des pistes de solutions pour avancer dans ces mesures ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, à Ronchampay, deux brebis ont été retrouvées par un éleveur égorgées dans son troupeau, à quelques mètres des habitations. Les analyses pour savoir si c'est un loup sont en cours. Je voudrais d'abord dire à tous les éleveurs – et à cet éleveur – qui ont connu ces événements durant ces derniers mois à quel point je mesure ce qu'ils vivent, parce que c'est une bête perdue, c'est aussi un troupeau qui a été choqué, c'est du travail, c'est un revenu qui est impacté, ce sont des nuits sans sommeil. C'est moralement difficile pour les éleveurs.

Le nombre d'attaques en Wallonie est inédit cette année. Je ne le minimise pas. Cet éleveur nous a aussi mis en évidence quelque chose, c'est que son élevage se trouve à quelques mètres de la zone de présence permanente du loup – ZPP. Il n'avait donc pas accès aux moyens de protection. C'est pour cela que c'est un des premiers éléments qui est corrigé par le nouveau plan Loup qui va arriver en cette fin d'année. Il faut que l'on puisse avoir des moyens de protection beaucoup plus rapidement et qu'il n'y ait pas de frontières administratives à cela.

Il faut savoir que le plan Loup 2020 a été rédigé alors qu'il n'y avait pas de meute en Wallonie. Aujourd'hui, il y a sept territoires occupés. Il faut donc changer de logique. Il ne faut pas juste réparer après, il faut davantage accompagner et protéger avant. Il faut coexister. Il ne faut pas que les éleveurs souffrent de cette situation et de ce statut européen de protection.

Je ne vais pas commencer à détailler toutes les mesures qui sont en finalisation aujourd'hui dans le plan Loup. Je peux déjà vous dire, par exemple, que j'ai demandé à ce que l'effarouchement par tir non létal puisse être utilisé sans attendre la sortie du plan Loup. Sa mise en œuvre est à l'étude au sein de mon administration. Si un troupeau est attaqué encore et encore, j'ai demandé à pouvoir intervenir sur un loup qui attaque de manière continue sur des troupeaux protégés. C'est la première fois que ce sera dans un plan Loup. Ce sera fait dans le respect du droit européen. Les indemnités seront renforcées, étendues et sont déjà accélérées. Il faut protéger avant, agir plus vite et quand il faut.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et pour le soutien apporté aux éleveurs. Vous l'avez rappelé, le contexte d'aujourd'hui a beaucoup évolué par rapport au premier plan Loup. Ces mesures que vous annoncez, que ce soit l'amélioration des mécanismes d'indemnisation, les mesures de protection ou l'effarouchement par tir non létal, apportent vraiment des perspectives concrètes aux éleveurs. Je pense que c'est essentiel. On sait combien le cadre européen rend ce dossier complexe, mais notre priorité doit rester la protection des élevages, des activités rurales et de la tranquillité des habitants.

Je vous remercie pour le travail accompli et, à titre personnel, je pense que l'on devrait aussi pouvoir faire remonter au niveau européen les interrogations quant aux limites de cette cohabitation dans des territoires ruraux comme les nôtres. La Wallonie n'est pas la France. La configuration de nos territoires est différente. Nous ne disposons pas des mêmes vastes espaces. Les zones naturelles, les élevages, les villages et les habitations sont souvent très proches les uns des autres. Cette réalité territoriale, elle doit aussi pouvoir être prise en considération lorsqu'on réfléchit à la place du loup et aux conditions de sa présence sur notre territoire.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret ratifiant la décision de report de la reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 613 (2025-2026) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret ratifiant la décision de report de la reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 613 (2025-2026) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme De Bue sous le n° 613 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, il s'agit d'un dossier ancien. La reprise par la Wallonie du service des droits d'enregistrement et de succession constitue une évolution importante et attendue par notre Région. Elle permettra de maîtriser davantage notre fiscalité, de disposer de données plus précises et, in fine, de mieux piloter notre politique fiscale et budgétaire.

Le report au 1^{er} janvier 2028 ne constitue pas une surprise, car il avait été annoncé. Il doit permettre de sécuriser une opération particulièrement complexe, tant sur le plan humain qu'informatique et administratif.

Nous resterons attentifs à la bonne préparation du transfert, notamment sur les volets humains et informatiques, afin de garantir la continuité et la qualité du service rendu à nos concitoyens.

Sur le principe, cette reprise renforce l'autonomie fiscale de la Wallonie et lui donne les moyens d'exercer

pleinement ses compétences, ce pour quoi notre groupe soutiendra ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, mon intervention sera également assez courte, car ce projet de décret constitue la seconde et dernière étape du processus législatif de ratification de la reprise du service de l'impôt en matière de droits de succession et d'enregistrement.

Comme cela a été précisé il y a un an, il a été directement prévu de faire usage d'un délai de reprise de trois ans, justifiant ce second passage, contenant, d'une part, le retrait du décret voté il y a un an ainsi que de la décision du Gouvernement de reprise du service de ces deux impôts et, d'autre part, la ratification définitive. C'est ce qui a été fait.

Forte de son succès à la suite du transfert de la perception du précompte immobilier, nous savons que la Région s'y prépare minutieusement grâce à un protocole d'accord datant de 2019 avec la Fédération des notaires et le recrutement d'ambassadeurs qui travaillent de manière hybride dans les administrations fédérales et régionales. En outre, 171 agents du Fédéral seront transférés vers l'administration régionale pour le 1^{er} janvier 2028. Ils en seront avertis lors du premier semestre 2027.

Je tiens à rappeler que cette reprise est tout sauf anecdotique puisqu'elle concerne plus de 2 milliards d'euros de recettes, soit plus de 60 % de recettes régionales hors dotations. La nature de l'impôt est différente par rapport à ce que fait habituellement le SPW Finances puisqu'il s'agit d'une fiscalité lourde et spécifique qui s'adresse directement aux redevables, les transferts précédents concernant plutôt des impôts de masse.

Ce transfert apportera alors davantage de leviers pour la Wallonie, qui disposera désormais du service complet de ses impôts, le Fédéral restant compétent pour certains cas spécifiques. Nous soutiendrons donc ce projet de ratification.

M. le Président. – Je dois vous informer qu'un petit problème technique semble impacter la diffusion de nos travaux sur les différents canaux du Parlement. Les services mettent tout en œuvre pour remédier à la difficulté dans les meilleurs délais. Que ceci n'impacte pas la qualité habituelle de vos propos.

La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Président, chers collègues, chères personnes qui nous suivent sur les réseaux et qui entendent peut-être un mot sur deux de ce que je dis, le texte que nous allons voter aujourd'hui est un texte important, puisque la Région

wallonne s'apprête à prendre en charge les droits de succession et les droits de mutation par décès, ainsi que certains droits d'enregistrement. Ces transferts de compétences permettront à la Wallonie, comme cela a déjà été fait en Flandre, de finaliser la reprise des impôts dits « régionaux » prévus depuis les Accords du Lambermont de 2001 et la cinquième réforme de l'État.

Il s'agit d'un processus déjà engagé depuis plus d'un an. Afin de garantir une reprise efficace des compétences et d'assurer une transition optimale, celle-ci s'effectuera sur une période de trois ans, conformément aux pratiques habituelles, avec pour objectif d'être pleinement opérationnelle au 1^{er} janvier 2028. Cette démarche traduit une volonté claire : renforcer l'autonomie fiscale régionale, tout en veillant à maintenir la continuité et la qualité du service rendu aux citoyens.

Un autre élément particulièrement rassurant concerne le maintien de l'ensemble du personnel fédéral qui est actuellement en charge de cette matière. Cette décision permettra de préserver l'expertise de ces agents accumulée au fil des années et de faciliter la transition entre les différents niveaux de pouvoir. Dès lors, nous soutiendrons ce décret.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai le plaisir de vous présenter ce jour un décret qui s'inscrit dans la suite du décret du 4 septembre 2025 ratifiant la reprise par la Région de l'exercice du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement régionalisés. Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé de se lancer le 30 janvier 2025 dans cette reprise.

En pratique, pour rappel, il fut immédiatement décidé d'une reprise en deux temps, comme ce fut le cas pour l'ensemble des reprises effectuées par la Région, mais également de presque toutes les reprises des deux autres Régions de ce pays. En effet, les reprises des services des impôts régionaux sont, vous le savez, de longs processus administratifs comportant de nombreux volets cruciaux ; avec de nouveaux développements IT, des processus RH, de la légistique, de la logistique, et cetera. D'emblée, il était évident que trois années allaient s'avérer absolument requises pour assurer, au maximum, le succès de l'opération.

Pour procéder de la sorte, les Régions utilisent toujours la même procédure que celle d'activation des deux années de base, à savoir une validation du principe par le Gouvernement, et ensuite un décret de ratification. Par le passé, la Région wallonne a donc toujours procédé en deux étapes, avec deux décisions gouvernementales et deux décrets pris avec une année

de décalage ; le second décret de ratification abrogeant dès lors le premier déjà voté.

Il est intéressant de noter que, compte tenu de la complexité des impôts en question et du fait que toutes les reprises précédentes ont nécessité une année complémentaire, il fut décidé de directement préciser, dans la décision du 30 janvier 2025, la volonté d'utiliser cette possibilité de report d'un an. Ceci offre les avantages de permettre des développements informatiques et organisationnels correctement planifiés, et de se prémunir notamment contre des implications budgétaires de modifications successives liées aux marchés publics.

C'est donc dans ce contexte que le Gouvernement wallon a décidé, le 16 avril 2026, de formaliser le report de la reprise du service des droits de succession et d'enregistrement au 1^{er} janvier 2028. Le présent décret vise à assurer la ratification de cette seconde décision par le Parlement de Wallonie.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret ratifiant la décision de report de la reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4^o, 6^o, 7^o et 8^o de l'article 3, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 613 (2025-2026) N^o 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 et 3 ?

Art. 2 et 3

Pas d'objection ?

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**Projet de décret
modifiant le décret du 18 avril 2013 relatif au
cadre pour le déploiement de systèmes de
transport intelligents dans le domaine du
transport routier et d'interfaces avec d'autres
modes de transport
(Doc. 625 (2025-2026) N° 1 et 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 18 avril 2013 relatif au cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport (Doc. 625 (2025-2026) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Fafchamps et M. Crampont sous le n° 625 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Ministre, à première vue, le projet de décret qui nous est soumis est un texte technique – c'est ce que nous avons également dit en commission – puisqu'il transpose une directive européenne relative aux systèmes de transport intelligents. Toutefois, derrière des termes parfois complexes, il y a un enjeu très concret : améliorer la mobilité quotidienne des Wallonnes et des Wallons.

Aujourd'hui, chacun peut le constater, nos déplacements sont de plus en plus contraints par soit des chantiers, des congestions, des incidents, des correspondances parfois difficiles, des épisodes météorologiques extrêmes ou encore les ruptures entre modes de transport. Dans ce contexte, mieux utiliser les données et les nouvelles technologies n'est pas un luxe, c'est au contraire une nécessité. Des informations fiables, actualisées et accessibles en temps réel sur les travaux, les accidents, les limitations de vitesse, l'état du trafic, les transports publics ou les itinéraires alternatifs peuvent réellement changer le quotidien. C'est utile pour les navetteurs, les entreprises, les travailleurs, les étudiants et les familles. C'est aussi bon pour l'économie parce qu'une mobilité plus fluide réduit les pertes de temps. C'est bon aussi pour le bien-être parce que des trajets moins imprévisibles, ce sont aussi moins de stress et moins de fatigue. C'est également bon pour l'environnement

parce qu'une meilleure information peut encourager l'intermodalité et limiter les déplacements inutiles.

Toutefois, notre soutien à cette évolution doit s'accompagner d'une vigilance forte. La mobilité intelligente ne peut pas devenir une mobilité à deux vitesses. Il ne faudrait pas que demain, ceux qui ont un smartphone récent ou une bonne connexion, les bonnes applications et l'aisance numérique, disposent d'une mobilité plus efficace pendant que d'autres restent sur le bord de la route. Je pense notamment aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux publics précarisés, aux habitants des zones rurales, ou simplement à celles et ceux qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques.

Les nouvelles technologies doivent être un levier d'égalité, pas un facteur d'exclusion supplémentaire. C'est pourquoi nous serons attentifs à l'exécution concrète de ce décret. Les informations devront être disponibles par plusieurs canaux, pas uniquement via des applications privées. Elles devront être compréhensibles, accessibles et utiles à tous les usagers. M. le Ministre a d'ailleurs rappelé en commission que les panneaux à messages variables et les autres canaux publics doivent aussi permettre de diffuser ces informations au-delà du smartphone.

Notre ligne est donc claire : oui à une mobilité mieux informée, plus fluide, plus sûre, plus durable et plus multimodale, mais non à une mobilité réservée au seul public connecté. Les systèmes de transport intelligents doivent devenir des outils concrets au service de tous les Wallons, pas seulement des outils techniques pour quelques opérateurs ou quelques usagers. C'est à cette condition que la technologie pourra réellement améliorer la mobilité quotidienne, renforcer l'intermodalité et contribuer à une Wallonie plus accessible, plus efficace et plus juste.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui peut, au premier regard, sembler particulièrement technique. Il s'inscrit en effet dans le cadre de la transposition d'une directive européenne relative aux systèmes de transport intelligents. Mais derrière cette dimension juridique et technique, il porte sur un enjeu très concret : notre capacité, en Wallonie, à mieux connaître, mieux partager et surtout mieux utiliser les données de mobilité pour améliorer les déplacements de nos concitoyens. Lorsqu'un usager prend la route, il doit pouvoir disposer d'une information fiable et actualisée de la présence d'un chantier, de la fermeture de voiries, d'un incident, d'une limitation de vitesse, de l'état du trafic, d'un itinéraire alternatif, de la disponibilité d'un service de transport, ou encore de la possibilité de combiner plusieurs modes de déplacement.

Une grande partie de ces données existent déjà. L'enjeu est désormais de mieux les structurer, de les rendre interopérables et de permettre leur utilisation par les différents acteurs de la mobilité. C'est précisément ce que vient renforcer ce projet de décret, en actualisant le cadre wallon des systèmes de transport intelligents et en l'élargissant aux nouvelles formes de mobilité, à la multimodalité, aux services numériques et aux véhicules connectés et automatisés.

Le ministre nous l'a également rappelé en commission, il ne s'agit plus uniquement de permettre à une application de fournir une information aux usagers. Les systèmes de transport intelligents de nouvelle génération permettent aussi une véritable interaction entre les usagers, les opérateurs et les pouvoirs publics. C'est là que se situe, à mon sens, l'un des principaux intérêts de ce texte. Les données de mobilité ne sont pas uniquement une information destinée aux citoyens : elles peuvent également devenir un véritable outil de pilotage de l'action publique. Les remontées d'informations peuvent permettre de mieux anticiper les congestions, d'adapter la signalisation, de mieux gérer les incidents, de coordonner les chantiers, ou encore d'améliorer l'exploitation de nos infrastructures.

Le rôle du centre Perex est particulièrement intéressant, dans cette perspective. Le fait que sa direction participe aux instances de coordination liées au point d'accès national belge permet notamment d'assurer un lien entre les données produites, leur circulation et leur utilisation dans la gestion du réseau. Plus largement, cela doit nous amener à changer progressivement notre manière d'appréhender la mobilité. On ne peut pas bien piloter ce que l'on ne connaît pas. Disposer de données fiables, actualisées et interopérables doit nous permettre de mieux comprendre les flux, les usagers et les comportements de mobilité. C'est essentiel pour prendre de meilleures décisions en matière d'infrastructures, de transport collectif, de gestion du trafic, de logistique, ou encore d'intermodalité. Demain, l'enjeu ne sera peut-être plus simplement de savoir quelle route emprunter ou avec quel véhicule, mais de pouvoir construire et organiser un déplacement en combinant différents services de manière fluide.

Une mobilité intelligente ne peut pas devenir une mobilité réservée. Le ministre l'a rappelé en commission : les systèmes d'information ne peuvent pas reposer exclusivement sur les applications numériques. Les panneaux à messages variables, par exemple, permettent déjà de diffuser des informations directement aux usagers de la route. L'objectif doit donc être de multiplier les canaux d'information plutôt que de créer une nouvelle fracture numérique dans l'accès à la mobilité.

Ensuite, une meilleure circulation des données peut permettre d'améliorer la diffusion des informations relatives aux incidents, aux travaux ou aux itinéraires

alternatifs. Elle doit également permettre une meilleure coordination avec les communes. Cette dimension est loin d'être secondaire. Un itinéraire alternatif proposé automatiquement par une application peut avoir des conséquences très concrètes lorsqu'il détourne une partie du trafic vers une rue résidentielle, une école ou un quartier qui n'est pas adapté à recevoir ce trafic. L'interopérabilité doit aussi être pensée comme un outil de coordination entre les différents niveaux de pouvoir et les différents acteurs de terrain.

Enfin, je voudrais insister sur un point qui nous paraît essentiel au regard de l'expérience du précédent cadre wallon. Le décret de 2013 avait posé un certain nombre de principes, mais n'avait pas été accompagné de l'ensemble des mesures d'exécution nécessaires à leur pleine mise en œuvre. Nous devons tirer les enseignements de cette expérience. La réussite de ce texte ne se mesurera donc pas uniquement à la qualité de la transposition juridique, elle se mesurera surtout à ce qu'il permettra concrètement de changer pour les usagers et pour la gestion de nos réseaux.

Sur ce point, la réponse apportée par le ministre en commission est plutôt claire : l'arrêt d'exécution est prêt et doit suivre rapidement le parcours réglementaire nécessaire après l'adoption du décret. C'est un élément important, car nous avons aujourd'hui besoin de passer d'un cadre juridique à une mise en œuvre opérationnelle, avec des données effectivement disponibles, actualisées et utilisables. C'est tout le sens de ce projet. Il ne s'agit pas de faire de la technologie pour la technologie, il s'agit de mettre la technologie et la donnée au service d'une mobilité plus sûre, plus fluide, plus accessible et mieux organisée.

La Wallonie dispose déjà de nombreuses données et de nombreux outils. L'enjeu est désormais de mieux les connecter, de mieux les valoriser et de mieux les utiliser. Mieux connaître notre mobilité pour mieux l'organiser, c'est cette ambition concrète que nous devons retenir de ce texte. C'est dans cette perspective que nous pouvons considérer ce projet de décret comme une étape utile dans la modernisation de notre politique de mobilité.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, imaginez que, un lundi matin, 7 heures 30, vous devez conduire vos enfants à l'école, puis filer au travail. Vous savez que la route habituelle est en travaux, mais vous ne savez ni où ni jusqu'à quand. Vous perdez 20 minutes dans une file, vous arrivez en retard au travail et vous êtes énervé.

Maintenant, imaginez la même matinée avec un système qui fonctionne. Votre application vous prévient du chantier avant que vous partiez. Elle vous propose un autre itinéraire ou un bus suivi d'un train, et vous combinez le tout sans jongler entre 10 applications. Voilà ce dont parle ce décret. Derrière le nom un peu

austère de « systèmes de transport intelligent », il y a des équipements, des services et des applications qui renforcent chaque mode de transport et qui désormais les combinent mieux entre eux. Ce que cela change concrètement tient en trois avantages.

Premier avantage, une information pour tout le monde. On pourrait croire que tout cela est réservé à celles et ceux qui ont des smartphones, mais ce n'est pas le cas. Les panneaux à messages variables le long de l'autoroute, ceux qui annoncent le temps de trajet et les difficultés, sont alimentés notamment par ces différents systèmes. Un automobiliste sans application est donc lui aussi prévenu.

Deuxième avantage, plus de sécurité près de chez nous. Quand un axe est fermé, les automobilistes cherchent une déviation. Sans coordination, ils se retrouvent dans un quartier résidentiel, devant une école, sur une petite route où les enfants traversent. Quand les données circulent mieux entre les opérateurs et les communes, les déviations et les itinéraires *bis* peuvent être pensés pour éviter ces endroits. C'est de la sécurité routière très concrète, d'autant que ce texte rend pour la première fois obligatoire la numérisation des informations liées à la sécurité routière.

Troisième avantage, l'utilisateur devient acteur. Ces systèmes permettent aussi à chacun de signaler un incident ou un problème sur la route ou dans les transports. Cette information remonte et aide les autorités à anticiper la congestion et à adapter la signalisation. Les routes ne sont plus seulement des routes, elles rendent un service.

Qu'en est-il de demain ? À terme, on achètera sans doute un déplacement plutôt qu'une place dans un véhicule. Pour que cela fonctionne, il faut un cadre commun, des règles du jeu et des données qui se parlent. C'est ce que pose ce décret, en élargissant le cadre de 2013 à tous les modes de transport et aux services émergents : mobilité à la demande, billetterie multimodale, mobilité connectée et automatisée.

On entend souvent beaucoup de critiques à l'égard de l'Europe. Ce texte montre pourtant que l'action européenne peut avoir des effets très concrets dans la vie quotidienne des citoyens, en fixant des règles communes et cohérentes sur l'ensemble du territoire de l'Union.

Pourquoi faut-il voter ce texte aujourd'hui ? Tout d'abord, parce que le moment est venu. Ce texte est le fruit d'un travail commun entre l'État fédéral et les trois Régions, ce qui permet d'assurer un cadre cohérent d'une Région à l'autre. Ensuite, parce qu'il faut éviter de reproduire les difficultés rencontrées en 2013. Le cadre législatif qui avait alors été adopté n'avait pas été complété par les arrêtés d'exécution nécessaires. Or, un décret ne vaut que par sa mise en œuvre. Le ministre nous a confirmé que l'arrêté d'exécution est prêt et qu'il

sera soumis au Gouvernement dès l'adoption de ce décret.

Le groupe Les Engagés votera ce texte avec conviction, car, derrière la technique, il s'agit de matins plus sereins, de routes plus sûres et de déplacements plus simples pour toutes et tous.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous pouvons et nous souhaitons rejoindre une série d'enjeux qui ont été partagés en commission et en séance plénière, qu'il s'agisse d'une meilleure connaissance de l'information pour une meilleure mobilité, pour plus d'intermodalité, pour une mobilité plus durable et pour une mobilité qui dépend moins de la voiture individuelle. Nous rejoignons les impacts positifs attendus en termes de gestion du trafic ou de sécurité routière. Nous pouvons partager les points d'attention quant à la transparence, au contrôle démocratique ou encore à la protection des données.

Comme d'autres l'ont dit avant moi, il y a un point d'attention majeur sur les personnes éloignées du numérique, même si certaines applications peuvent aussi bénéficier aux personnes dans le monde physique, si je puis dire. Il y a une forme de passif avec l'initiative malencontreuse du groupe TEC sur les horaires dans les arrêts de bus. Le ministre a suspendu le processus et un travail est en cours, mais une série d'horaires ont déjà été supprimés.

Enfin, en ce qui concerne le débat sur la vignette autoroutière, j'attire l'attention du ministre sur le fait que les canaux d'acquisition sont actuellement électroniques. Il a indiqué qu'il travaillait et qu'il s'engageait à une solution, mais cela reste à voir et c'est donc un point d'attention qu'il faut régulièrement répéter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, pour vos interventions et les échanges que nous avons eus en commission.

Pour reprendre un peu de hauteur par rapport à cet enjeu, le dossier constitue la transposition partielle d'une directive européenne avec une mise à jour puisque le décret doit être complété prochainement par un arrêté.

Au-delà des enjeux techniques, notamment de normes et d'échanges d'interopérabilité entre les différentes données, je retiens cinq éléments majeurs derrière ce texte.

Premièrement, il y aura une mobilité plus efficace, c'est-à-dire une mobilité conçue comme un service, aller d'un point A un point B. C'est un élément extrêmement important. Derrière tout cela, il s'agit de faciliter et rendre plus efficace le déplacement en évitant du temps perdu. Chez nous, les embouteillages, les retards et les difficultés de correspondance représentent un coût économique.

Deuxièmement, il s'agit de poigner à plein dans l'économie de la data et faire en sorte que nos entreprises, en Belgique, en Wallonie et en Europe, puissent être concurrentielles par rapport aux autres entreprises de par le monde.

Troisièmement, c'est une mobilité plurielle. C'est aussi l'avantage de ce dispositif. On parle de tout mode de consommation. Quand on parle de systèmes intelligents, on pense aux applications sur son smartphone, mais c'est bien plus large que ces éléments. Il s'agit ici de combiner les différentes solutions.

Cette mobilité plurielle est un élément extrêmement important qui doit nous permettre de réaliser le *shift* modal qui figure dans la vision stratégique de transformation de la mobilité en Wallonie. C'est également un gain environnemental de ce point de vue là, puisque au plus, on peut combiner des modes de transport les plus justement adaptés, au moins l'impact environnemental sera important.

Le quatrième élément – d'aucuns l'ont cité – est celui de la sécurité routière, parce qu'effectivement, elle permet de prévenir toute une série d'enjeux et de risques liés à la mobilité. À nouveau, il peut s'agir de la mobilité en voiture, mais ce n'est pas la seule mobilité concernée en la matière.

Le cinquième élément est particulièrement important et concerne l'égalité. Ces systèmes vont permettre de développer plus d'égalité par rapport à l'accès à la mobilité, parce que, derrière ces outils, il y a de nouveaux services. Je pense aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées. En effet, derrière les services qui sont mis en place, les applications et les échanges de données, nous pouvons offrir davantage d'accès à la mobilité à celles et ceux qui sont aujourd'hui dans une situation contrainte. Pensons tout simplement aux voitures autonomes demain. Pour prendre un exemple, le transport à la demande que LeTEC va déployer permet de combiner des solutions plus sur mesure, les plus efficaces possibles et moins coûteuses pour l'utilisateur.

Derrière ces éléments-là, quels que soient les enjeux que je viens de citer, il y a l'interface, et c'est un autre débat, savoir comment faire en sorte que chacune et chacun ait accès à ces services. Ici, la transposition du décret se concentre sur les avantages que peut proposer l'échange de datas au sein des enjeux de mobilité. Quant à l'interface, il doit bien sûr répondre à l'ensemble des

exigences et cela correspond – d'aucuns l'ont cité – à toute une série d'obligations auxquelles la Région wallonne souhaite astreindre ses services et permettre à chacun, selon son degré d'autonomie et d'indépendance par rapport aux outils technologiques, d'accéder effectivement à ce qu'il y a en *front office* des applications, que ce soit via une information directe, papier ou encore dématérialisée.

C'est bien l'ensemble de ces objectifs qui se retrouve derrière ce projet de décret qui doit permettre demain une mobilité plus facile, plus aisée, plus *secure* sur notre territoire. Je pense que c'est un enjeu de société qui concerne chacune et chacun de nous et de nos concitoyens au quotidien.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le décret du 18 avril 2013 relatif au cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport (Doc. 625 (2025-2026) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 10 ?

Art. 2 à 10

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 10 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**Projet de décret
relatif aux clusters d'innovation stratégique et
aux écosystèmes d'innovation stratégique
(Doc. 657 (2025-2026) N° 1 et 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel sous le n° 657 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Nous avons eu, Monsieur le Ministre, un échange utile en commission sur ce projet de décret – j'ai bien dit « utile ». Notre groupe ne conteste pas et n'a jamais contesté la nécessité de faire évoluer la politique wallonne de *clustering*. Le paysage est devenu complexe, et il est légitime de vouloir mieux articuler les acteurs, renforcer les collaborations entre les entreprises et la recherche, et surtout, de mieux transformer notre capacité d'innovation en activités économiques et en emplois en Wallonie. Nous partageons donc plusieurs des objectifs de cette réforme, ainsi que certains de ses outils : les contrats d'objectifs, les évaluations régulières ou encore la volonté de renforcer la lisibilité de notre écosystème d'innovation.

En commission, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons néanmoins voté contre le projet, parce que plusieurs garanties nous paraissaient insuffisantes – et nous en avons fait état. Monsieur le Ministre, les réponses que vous avez apportées ont permis de clarifier certains éléments. Nous voulons en tenir compte, mais plusieurs réserves subsistent – et je vais les énumérer.

La première réserve concerne l'impact social de la réforme. Vous avez indiqué vouloir préserver les compétences et un maximum de collaborateurs au sein des futurs dispositifs. Nous en prenons acte, mais à ce stade, nous ne disposons toujours pas d'une vision suffisamment précise de l'impact de cette réorganisation sur l'emploi et sur les équipes actives dans les différentes structures. Une réforme de l'écosystème d'innovation doit évidemment rechercher davantage d'efficacité, mais elle doit aussi préserver les

compétences accumulées au fil des années, et donner de la visibilité aux travailleurs concernés.

Notre deuxième réserve concerne les moyens budgétaires. L'Inspection des finances a elle-même souligné que l'adéquation entre le budget annoncé et les besoins réels des futurs clusters n'était pas garantie. C'est une question essentielle pour nous. Nous allons demander à ces nouvelles structures d'assumer des missions importantes : coordination, animation des écosystèmes, internationalisation, valorisation de la recherche, suivi et évaluation. Encore faut-il leur donner, Monsieur le Ministre, les moyens de remplir effectivement ces missions.

Enfin, nous conservons une réserve sur la gouvernance. Nous entendons votre choix de ne pas faire du comité de pilotage un organe de concertation sociale – vous nous l'avez expliqué longuement en commission –, mais nous continuons à nous interroger sur l'équilibre retenu. Dès lors que les entreprises sont directement représentées, nous aurions souhaité une association plus structurelle des représentants des travailleurs, mais aussi du monde de la recherche et des acteurs environnementaux.

À cela s'ajoute le nombre important d'éléments qui devront encore être précisés par les arrêtés d'exécution. Cela nous invite à une vigilance particulière quant à la mise en œuvre concrète du décret.

Nous relevons aussi une certaine discordance au sein de la majorité sur la place à donner à l'intelligence artificielle dans cette stratégie, tantôt présentée comme une priorité en soi, tantôt comme une dimension transversale aux différents domaines d'innovation. Un peu de clarification ne nuirait pas à la lisibilité de la stratégie wallonne.

Monsieur le Ministre, vos réponses – comme je l'ai dit à l'entame de mes propos – ont permis de lever certaines interrogations et de mieux cerner la manière dont vous souhaitez mettre en œuvre cette réforme. Elles ne lèvent toutefois pas toutes nos réserves, notamment sur l'emploi, les moyens et la gouvernance. Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, nous ne souhaitons plus nous opposer – j'insiste sur cette expression – au principe de cette réforme, mais nous ne pouvons pas davantage vous donner, aujourd'hui, un chèque en blanc. C'est pourquoi on s'abstiendra.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Pour commencer, merci, Monsieur le Député et votre groupe politique, d'avoir évolué sur la question, même si j'entends bien que vous n'êtes pas totalement convaincu.

Pour continuer, chers collègues, nous avons eu l'occasion d'examiner largement ce projet de décret en commission. Je serai donc plus brève aujourd'hui, sans

reprendre les différentes questions que nous avons posées et auxquelles le ministre a répondu.

À mes yeux, cette réforme tient en quatre mots : cohérence, lisibilité, transversalité et résultats. En effet, la philosophie de cette réforme vise à rendre nos politiques économiques plus lisibles, à mieux cibler les moyens publics, à renforcer le pilotage et surtout à placer davantage la culture du résultat au cœur de l'action publique. Le constat est connu : la Wallonie investit fortement dans la recherche et le développement, sans toujours parvenir à transformer suffisamment cet effort en résultats économiques tangibles, en valorisation industrielle et en création de valeur sur notre territoire. C'est ce que l'on appelle parfois le paradoxe de l'innovation wallonne. À cela s'ajoute un paysage devenu trop fragmenté. La coexistence de différents dispositifs, notamment des clusters et des pôles de compétitivité, ne facilitait pas la lisibilité pour les entreprises ni la cohérence globale de notre politique d'innovation. Il fallait donc faire évoluer le modèle. C'est précisément ce que propose ce décret, en instaurant les clusters d'innovation stratégique comme structures de référence pour chacun des domaines d'innovation stratégique, les DIS. L'objectif est clair : davantage de cohérence, davantage de masse critique et moins de dispersion de moyens.

Le texte renforce également le pilotage stratégique avec des contrats d'objectifs, des indicateurs de performance, des rapports annuels et des évaluations. C'est un élément essentiel à nos yeux. Soutenir l'innovation nécessite évidemment une vision à long terme et de la stabilité pour les acteurs. Cela n'empêche pas d'évaluer les politiques menées et les moyens engagés. Chaque euro investi par la Région doit pouvoir produire un impact concret pour notre économie, pour nos entreprises, pour l'emploi et, in fine, pour la réindustrialisation de la Wallonie. Le décret prévoit également la possibilité de reconnaître des écosystèmes d'innovation stratégique. C'est important parce que l'objectif n'est évidemment pas de remplacer une multiplication de structures par une autre. Ces écosystèmes doivent permettre à des acteurs de se fédérer autour de thématiques ciblées et de projets communs, avec davantage de souplesse, sans nécessairement créer de nouvelles structures permanentes. C'est cet équilibre entre pilotage stratégique et capacité d'initiative des acteurs de terrain qui devra maintenant être considéré.

Nous avons d'ailleurs interrogé le ministre en commission sur cette articulation avec les entreprises, les centres de recherche, les universités, mais aussi avec les acteurs de la formation et le FOREm. Les réponses apportées ont permis de préciser la manière dont cette dynamique sera organisée. Enfin, je voudrais revenir sur un point qui a suscité quelques commentaires, notamment publics, et vous les avez aussi soulevés : le choix de ne pas faire du numérique un domaine d'innovation stratégique à part entière. Ce choix est

parfois présenté comme si le numérique avait été oublié ou insuffisamment considéré. Je pense que c'est exactement l'inverse. Le numérique est devenu tellement central dans notre économie qu'il serait aujourd'hui réducteur de l'enfermer dans un seul domaine. Le numérique irrigue l'industrie, la santé, l'énergie, la mobilité, l'agroalimentaire et plus largement l'ensemble de nos chaînes de valeur.

J'ai entendu dire en commission que le numérique devait être considéré comme un moteur. Je partage tout à fait cette image, encore faut-il savoir où placer ce moteur. Un moteur n'a pas vocation à fonctionner seul dans le coin d'un garage. Il doit être au cœur du système qu'il fait avancer. C'est précisément la logique de cette réforme : faire du numérique un levier transversal au sein des différents domaines d'innovation stratégique, plutôt que de l'isoler artificiellement dans un seul d'entre eux, dominant, mais décontextualisé et finalement isolé. Cette transversalité dépasse d'ailleurs le seul numérique. Les échanges en commission l'ont montré, les compétences et la formation sont également appelées à irriguer les différents domaines des DIS. Il en va de même pour l'énergie, devenue un enjeu déterminant pour pratiquement toutes nos filières industrielles. Numérique, compétences, énergie, ce sont des leviers transversaux qui doivent servir nos différents secteurs stratégiques et leur chaîne de valeur. Faire des choix implique nécessairement de renoncer à reproduire exactement ce qui existait auparavant. C'est même tout l'intérêt d'une réforme. Il faut pouvoir concentrer les moyens là où ils sont les plus utiles, décloisonner lorsque c'est nécessaire et accepter ensuite d'évaluer les résultats obtenus.

Cohérence, lisibilité, transversalité et résultats, je le disais en début d'intervention, ce sont, pour notre groupe politique, les quatre fils conducteurs de ce projet de décret. Il traduit une volonté claire : disposer d'une politique d'innovation mieux structurée, mieux pilotée et davantage tournée vers la création de valeur et la réindustrialisation de notre Région. C'est pourquoi le groupe MR soutiendra ce projet de décret. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Comme je l'ai dit en commission, quand on parle de recherche et d'innovation, cela peut sembler très technique, mais ce sont des choses très concrètes. On parle de médicaments que l'on va utiliser demain, de machines dans nos usines, de nouveaux matériaux pour nos logements, de nouvelles technologies qui permettront de produire une industrie plus propre et des emplois industriels qui existeront dans 10 ou 20 ans.

C'est clair que le paysage wallon de l'innovation était devenu compliqué. Il existe des pôles de compétitivité, des clusters, des initiatives d'innovation stratégique, beaucoup de dispositifs différents qui se

croisent. Il y a là un besoin de simplification et l'on n'a pas de problème avec cette idée d'éviter les doublons, de concentrer les moyens, d'avoir un cluster par domaine d'innovation stratégique ou encore de garantir des financements pluriannuels.

Cependant, la question qui se pose aujourd'hui n'est pas celle de savoir s'il faut réformer l'outil. Là-dessus, on n'a pas de problème particulier. La question est plutôt « qui décide de la stratégie et des choix qui seront faits avec l'argent public ? » C'est là que l'on a un désaccord avec ce texte. Dans le modèle qui nous est proposé, les entreprises occupent une place centrale dans les futurs clusters. Elles sont des acteurs essentiels, on ne remet pas cela en cause. Elles ont des compétences, des connaissances dans leur secteur, elles investissent et elles prennent également les risques, mais on a un désaccord avec l'idée que, lorsqu'il s'agit de définir la stratégie économique de la Région, il faut principalement laisser les manettes à ces entreprises.

L'intérêt d'une entreprise et l'intérêt collectif ne sont pas toujours les mêmes. Une entreprise va naturellement regarder ce qui est rentable à court terme, ce qui correspond à un marché qu'elle pourrait obtenir. Alors que, quand on a une autre vision, on regarde surtout quels sont nos besoins. Parfois, mettre en œuvre les besoins et les financer peut prendre du temps. Par exemple, si l'on a besoin de développer une industrie plus décarbonée, de trouver des solutions énergétiques, de développer de nouvelles technologies médicales, de renforcer notre autonomie industrielle, c'est essentiel pour notre société, cela prend du temps, donc ce n'est pas toujours avec des rendements garantis à court terme.

Pour nous, le rôle d'une politique publique est de pouvoir investir là où le marché seul n'investirait pas suffisamment. C'est pour cela que l'on pense que les pouvoirs publics doivent avoir un véritable rôle de pilotage, doivent avoir le volant de l'économie, pas seulement financer, pas seulement fixer quelques orientations, mais participer réellement aux choix qui sont faits.

Il y a un autre point qui nous pose problème, celui de la gouvernance. Dans le comité de pilotage, on retrouve des représentants économiques, des opérateurs publics et des experts, mais il n'y a pas de représentation institutionnelle des travailleurs, des organisations environnementales, des acteurs de la recherche. Pour nous, ce n'est pas qu'un détail. Les travailleurs ne sont pas simplement des personnes qui exécutent des décisions prises ailleurs. Ils ont une connaissance aussi des métiers, ils ont des compétences et ils connaissent les réalités de terrain. Les chercheurs et les universités ne sont pas uniquement là pour fournir des innovations aux entreprises. Ils peuvent aussi porter des réflexions sur des besoins qui ne sont pas immédiatement valorisables économiquement. Les acteurs environnementaux peuvent apporter une

expertise sur les conséquences à long terme des choix technologiques.

Dès lors, si nous voulons une politique d'innovation qui serve l'économie, mais aussi l'emploi, la santé, l'environnement et les besoins sociaux, ces acteurs doivent avoir une place dans les décisions. M. le Ministre nous avait répondu en commission que ces acteurs seraient consultés, notamment via le CESE, mais que le comité de pilotage n'était pas un comité de concertation. Justement, notre désaccord porte aussi là-dessus. On ne parle pas uniquement de concertation, on parle de savoir qui participe aux choix stratégiques.

Enfin, une autre question fondamentale est celle de la boussole de la politique d'innovation. Dans vos interventions, vous avez beaucoup parlé de compétitivité, de valorisation économique, de création de valeur et d'industrialisation. Encore une fois, ce sont pour nous des éléments importants. Une politique industrielle doit évidemment permettre de créer de l'activité et des emplois, mais on pense qu'il ne faut pas confondre deux choses : répondre aux besoins du marché et répondre aux besoins de la société. Je l'ai rappelé en commission. Ce qui est rentable aujourd'hui n'est pas toujours ce qui est nécessaire demain. C'est précisément pour cela qu'il faut une stratégie publique.

Il y a deux semaines, nous avons parlé du rapport Draghi et des difficultés de notre industrie européenne. La question est de savoir comment nous allons y répondre. J'ai quand même pointé le fait que, dans les DIS qui étaient dans le texte, on ne retrouve pas la question de l'énergie, qui est pourtant centrale pour notre industrie. On sait aujourd'hui à quel point les industries belge, wallonne et européenne souffrent à cause des prix de l'énergie. J'ai eu comme réponse que c'était une matière transversale. Dans certains textes, la transversalité, c'est juste inscrit, mais ce n'est pas mettre toute l'énergie que l'on veut, par exemple, dans les besoins énergétiques.

Où allons-nous définir collectivement les secteurs, les technologies, les investissements dont nous avons besoin pour construire l'industrie de demain ? On pense que les pouvoirs publics ont leur rôle à jouer. Pour nous, la politique industrielle doit partir des besoins collectifs et avoir les deux mains sur le volant. Les entreprises ne peuvent pas être les seules à décider de la direction. Or, celles-ci ont le volant aujourd'hui, c'est l'un des grands reproches que nous avons – et il ne date pas d'hier. J'avais même cité en commission le dernier rapport de 2026 de la Banque mondiale, qui pointait qu'avoir un pilotage public dans les investissements menait justement à une croissance, contrairement à ce qui était fait dans plusieurs pays, où on laisse les manettes aux grandes entreprises sans avoir la décision et les commandes.

Nous pensons que cette innovation doit servir à construire une industrie forte, à créer des emplois

stables, à répondre aux défis environnementaux et améliorer la vie des gens. Vous l'aurez compris, nous n'avons pas changé de décision par rapport à la commission et nous ne soutiendrons pas ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, notre Région souffre d'un paradoxe certain : celui de déployer des moyens parmi les plus importants d'Europe dans le domaine de l'innovation, pour finalement ne récolter que peu de résultats concrets en termes de création d'entreprises, de création d'emplois ou de création de croissance.

De plus, ces moyens sont portés pour l'essentiel par l'industrie, car nous restons, en Wallonie, encore timides dans la captation des financements européens dédiés à la recherche et à l'innovation. Sans parler du manque de dynamisme dans la collaboration entre le monde scientifique et le monde industriel, qui reste en deçà de ce que permettrait le potentiel de notre Région, en particulier pour les PME.

Ces constats trouvent leur origine non seulement dans l'état d'esprit qui doit changer, mais aussi dans la complexité de la situation actuelle du *clustering* que ce décret entend justement réformer ; un paysage devenu illisible avec 14 structures, six pôles et huit clusters superposés aux initiatives d'innovation stratégiques – les IIS. Ceci a d'ailleurs généré un diagnostic ferme de la part de la Cour des comptes, de l'IWEPS et du CESE, qui convergent tous vers la même conclusion : il faut repenser l'écosystème des structures wallonnes de support à l'innovation. Ce texte y répond. Nous soutenons sans réserve :

- la sécurité juridique que ce texte apporte enfin aux opérateurs ;
- la structuration – lisible, cette fois – du paysage autour de cinq entités ;
- la visibilité pluriannuelle sur sept ans, en adéquation avec la programmation européenne ;
- le passage d'une logique de reconduction à une logique de résultats avec des contrats d'objectifs ;
- l'établissement d'une vraie culture de l'évaluation pour maximiser l'impact de chaque euro public, le tout pour aboutir à des projets de qualité ;
- l'agilité et l'esprit des écosystèmes d'innovation stratégique, qui répondent directement à l'engagement de la Déclaration de politique régionale de mieux se saisir des thématiques émergentes.

Il n'y a aucun doute, le cadre que cette réforme établit va dans le bon sens.

Il reste un point que notre groupe, particulièrement mon éminent collègue Vincent Blondel et moi-même, souhaitons appuyer comme une réserve et, surtout,

comme une envie d'accompagner la réussite de cette réforme : la place du numérique et de l'intelligence artificielle. À ce sujet, nous ne sommes pas 100 % d'accord avec les propos de notre collègue Mme Bluge.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission, le Gouvernement a choisi de traiter le numérique comme une transversalité appelée à irriguer chacun des cinq domaines d'innovation stratégique. Nous acceptons cette approche, et nous n'avons pas l'intention de la remettre en cause, même si nous aurions préféré voir le numérique et l'intelligence artificielle comme un domaine d'innovation stratégique tout aussi transversal que ceux concernant la décarbonation et l'industrie. Notre préoccupation est ailleurs, et elle est simple : pour qu'une transversalité – on est bien d'accord sur cette notion – produise ses effets, il lui faut un point d'ancrage défini.

C'est d'ailleurs le chemin qu'ont emprunté nos voisins, chacun à sa manière. En Flandre, aux Pays-Bas comme en France, le numérique et l'intelligence artificielle demeurent transversaux, mais ils sont portés par une structure identifiée et dotée de moyens qui lui permettent d'innover pour elle-même, et pas seulement d'équiper les autres. Cette nuance compte : les technologies qui transforment ensuite tous les secteurs naissent d'abord dans le numérique lui-même. Le numérique est exceptionnel dans le sens où il parvient à créer des innovations de rupture qui ont la capacité de jouer un rôle de révolution. On le voit aujourd'hui avec l'intelligence artificielle. Le numérique n'est plus un outil de support pour les entreprises, c'est le moteur de leurs innovations, de leurs processus et de leur travail quotidien.

Notez que rien de ce que nous demandons ne suppose la réouverture ni de la stratégie ni du décret. Le cadre que nous votons aujourd'hui, pour rappel, est le bon et nous le votons volontiers. En revanche, tout se jouera ensuite dans les feuilles de route des domaines d'innovation stratégiques et dans les arrêtés d'exécution. C'est là que le numérique et l'intelligence artificielle pourraient recevoir un volet clairement identifié, avec une gouvernance équivalente aux autres clusters, basée sur :

- une large participation du privé ;
- des moyens financiers garantis et non dépendants du bon vouloir des clusters hébergeurs ;
- une coordination évitant les risques d'innovations éclatées ;
- une gouvernance basée sur des indicateurs englobant tout le secteur du numérique ;
- une visibilité plus grande envers l'Europe qui privilégie les écosystèmes matures.

Tout cela au sein du domaine qui s'y prête le plus naturellement – on se retrouve sur ce point –, à savoir le DIS « Industrialiser ». C'est un travail de mise en œuvre et nous savons qu'il peut se faire sereinement. C'est

dans cette mise en œuvre que nous souhaitons nous inscrire aux côtés du Gouvernement.

Nous connaissons votre attachement, Monsieur le Ministre, à ces matières et à ces principes, et c'est ce qui nous rend confiants. Avançons ensemble sur ce point et donnons au secteur du numérique, incluant l'intelligence artificielle, la visibilité qu'il attend sur la place qui sera la sienne, qu'il mérite et qui nous semble justifiée.

Nous suivrons les prochaines étapes avec intérêt – c'est-à-dire les feuilles de route et les arrêtés – et la manière dont les acteurs y seront associés. Nous prendrons notre part chaque fois que cela pourra être utile, si vous le souhaitez. Nous voulons la réussite de cette réforme.

Monsieur le Ministre, chers collègues, notre groupe votera ce texte avec conviction. Une réforme de structure ne vaut que par ce qu'elle produit sur le terrain : des projets qui aboutissent, des entreprises qui grandissent et des emplois qui restent en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, chers collègues, laissez-moi commencer par les aspects consensuels. Il fallait une réforme, cela répond à un besoin réel.

Au fil du temps, le paysage wallon de l'innovation s'est progressivement complexifié, avec la coexistence de clusters, de pôles de compétitivité et d'initiatives stratégiques. Surtout pour les PME, la lisibilité du dispositif s'est réduite et l'on pouvait craindre une dispersion des moyens. Le choix de rationaliser ce paysage, de l'articuler davantage avec la Stratégie régionale de spécialisation intelligente et de créer un cluster d'innovation stratégique par domaine d'innovation constitue une évolution intéressante.

Nous saluons également plusieurs autres aspects du projet : un financement pluriannuel qui offre davantage de stabilité aux opérateurs, des contrats d'objectifs, des indicateurs de performance et le principe de prévoir des évaluations régulières. Le développement d'écosystèmes d'innovation plus souples, capables de répondre à des enjeux émergents ou transversaux, nous paraît également pertinent. Enfin, la volonté de renforcer la participation des PME et de rapprocher davantage les entreprises, les universités et les centres de recherche va dans le bon sens.

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie – le CESE – partage plusieurs de ces constats. Il mentionne notamment positivement le fait de prévoir le principe d'un cluster d'innovation stratégique par domaines d'innovation stratégique, ainsi que la mise en place d'un pilotage et d'une évaluation fondées davantage sur les objectifs et les impacts.

Toutefois, cette réforme pose aussi plusieurs questions importantes : sur quels éléments repose l'innovation ? Le projet met l'accent sur la valorisation économique de la recherche et de l'innovation. Ce n'est pas absurde, mais l'innovation ne se résume pas à la technologie, à l'industrialisation ou à la création de valeur économique à court terme ou à moyen terme. Comme le souligne le CESE, elle peut être aussi sociale, organisationnelle, environnementale ou sociétale.

Les innovations peuvent produire des effets majeurs sur l'emploi, la santé, la qualité de vie, la résilience des territoires ou la transition écologique, sans nécessairement être immédiatement mesurables en termes de rentabilité et de profit. Privilégier uniquement des critères de valorisation économique, surtout s'ils sont court-termistes, réduit le champ de l'innovation et le champ de vision.

Les critères d'évaluation doivent mesurer également les impacts sociétaux et environnementaux. C'est tout simple et compliqué à la fois. L'innovation doit contribuer aux grands défis sociétaux, environnementaux, climatiques et sanitaires. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement qui ajoute un sixième point aux cinq objectifs formulés par le décret. Sixièmement, le décret doit contribuer à répondre aux enjeux sociétaux auxquels fait face la Wallonie en termes de santé, de cohésion sociale, d'atténuation et d'adaptation climatique, d'accès à l'emploi et de lutte contre la pauvreté.

Puis, également, dans le cadre de ce décret sur l'innovation stratégique, il faut voir le terme « compétitivité » de manière plus large pour nous. C'est pourquoi, dans la formulation des objectifs, nous l'avons élargi en parlant plutôt de robustesse et différenciation. Pour nous, la question « comment ce décret aborde-t-il les questions de gouvernance ? » est intimement liée à cette question d'une vision large pour aborder ces priorités dans l'innovation.

Le projet crée un comité de pilotage chargé d'assurer la cohérence globale du dispositif, mais sa composition repose essentiellement sur les acteurs économiques, les opérateurs publics et les experts. On regrette l'absence d'acteurs sociaux, environnementaux et plus largement de la société civile. Nous comprenons la nécessité d'une représentation forte des entreprises et du monde de la recherche. Vu la thématique, cela me semble tout à fait logique. Toutefois, si l'objectif est précisément de faire de l'innovation un levier de transformation de la Wallonie, il nous semble indispensable d'élargir la gouvernance à ceux qui peuvent apporter une expertise sur ces impacts sociaux, sanitaires, environnementaux et climatiques des choix effectués.

Le ministre a clairement marqué, en commission, son refus d'admettre d'autres partenaires sociétaux que sont ceux de l'UCM et de l'AKT. Contrairement à lui, je

suis persuadé que, au niveau du comité de pilotage, il faut associer d'autres acteurs qui, précédemment, ont déjà apporté leur expertise. En fermant la porte à des représentants syndicaux, des organisations environnementales et de l'économie sociale, au risque de favoriser un climat clivant à l'extérieur de cette institution au lieu de créer du consensus.

Surtout, on manquera de regards différents, mais précieux. Pour permettre de bien décider sur les orientations en matière d'innovation, il faut décider en véritable comité de pilotage et non pas en petit comité. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement qui prévoit d'élargir ce comité à deux représentants du monde syndical : à la Fédération des associations environnementales Canopea, et à celle de l'économie sociale ConcertES.

Enfin, je voulais aborder la dimension climatique. Nous voulons souligner positivement qu'une thématique pour les domaines est celle de décarboner. C'est une orientation importante et cohérente avec l'ampleur du défi climatique. Néanmoins, précisément parce que la décarbonation devient un enjeu transversal, elle ne peut pas être cantonnée à un seul domaine d'innovation stratégique. Le climat doit être pris en compte dans chacun des autres domaines d'innovation stratégique : industrialiser, nourrir, protéger et soigner. Chaque domaine d'innovation stratégique doit pouvoir identifier sa contribution à la réduction des émissions, à l'efficacité énergétique, à la sobriété et à la transformation des modèles de production et de consommation.

Cependant, il ne suffit pas de dire que c'est transversal, il faut aller plus loin. L'adaptation au changement climatique doit également être intégrée à cette politique d'innovation.

Les événements que nous avons connus cet été – vagues de chaleur et feux de forêt – et leurs conséquences sur le territoire et les activités économiques montrent que l'adaptation n'est plus une nécessité théorique. Comment nos entreprises, nos infrastructures, nos bâtiments, notre agriculture ou nos chaînes d'approvisionnement vont-ils fonctionner dans un climat qui change ? Se pose non seulement la question « comment les entreprises peuvent-elles devenir plus résilientes face au dérèglement climatique ? », mais se pose aussi la question « comment leurs innovations contribuent-elles à rendre la Wallonie plus résiliente ? » Il serait donc pertinent que cette dimension soit intégrée dans les contrats d'objectifs et dans les évaluations des CIS, afin que l'innovation wallonne contribue non seulement à réduire notre empreinte climatique, mais aussi à renforcer notre résilience.

En commission, le ministre a affirmé que, pour les enjeux climatiques et la circularité, une réelle volonté politique serait là et qu'il sera abordé dans les cinq

domaines d'innovation stratégiques. Il a affirmé que, dans les feuilles de route, dans les contrats d'objectifs, il ne veut pas que ceux-ci soient à la marge, notamment la circularité et la durabilité. Je l'ai bien entendu, mais cela devient un peu un pari sur ce qui viendra après le décret – en tous cas, de notre point de vue et au moment actuel. Comment allons-nous y arriver ? Quels moyens nous donnons-nous ? Quel cadre se donne-t-on pour y arriver ? Je crains qu'une fois que ces enjeux auront passé le cap du comité de pilotage, ils soient partout et nulle part à la fois. C'est un danger réel.

Chers collègues, il y a des points que je n'ai pas abordés aujourd'hui, comme l'important aspect des formations ou l'ambition non retenue par le ministre de consacrer un des domaines, explicitement la construction, au grand regret du secteur.

Permettez-moi de conclure et de retenir que, si ce projet de décret prévoit des réformes nécessaires, pour nous, il jette aussi des bases trop étroites en vision et en participation pour qu'il puisse vraiment relever les défis que la Wallonie doit rencontrer en matière de résilience, que ce soit pour les entreprises, sa population ou son territoire. C'est pour cela que nous ne pouvons le soutenir.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci aux différents intervenants. Comme je l'ai dit en commission, il y a maintenant deux ans, le rapport Draghi nous a adressé un avertissement clair : pendant que nos concurrents investissent massivement dans la recherche, dans l'innovation et dans l'industrialisation, l'Europe perd progressivement du terrain dans la compétition technologique mondiale. Ce constat n'est cependant pas une fatalité. Il nous impose de faire des choix. La réforme qui vous est présentée aujourd'hui porte une ambition claire : permettre à la Wallonie de prendre toute sa part dans le redressement économique, technologique et industriel wallon.

J'ai entendu de la part des intervenants de la majorité et, pour certains, de l'opposition : lisibilité, sécurité juridique, visibilité, logique de résultats, culture d'évaluation, agilité, projets de qualité, implication de davantage de PME, de centres de recherche, d'universités. Tout cela est positif. L'innovation n'est pas une fin en soi. Elle n'a de sens que lorsqu'elle se transforme en croissance, en investissements, en activité économique et en emplois durables. C'est précisément l'ambition de ce projet de décret, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Politique wallonne de recherche et d'innovation pour 2027-2034. Notre objectif est de renforcer les connexions entre la recherche, l'innovation

et l'économie afin que les idées développées dans nos universités, dans nos centres de recherche et dans nos entreprises se transforment davantage en produits, en investissements et en activités industrielles en Wallonie.

Pour y parvenir, nous devons rendre notre écosystème – je le redis – plus lisible, plus puissant et davantage orienté vers les résultats. La Wallonie peut être fière de son tissu d'innovation : entreprises performantes, chercheurs reconnus, centres de recherche et d'excellence et opérateurs compétents. Le contrat de 2,4 milliards d'euros décroché par Aerospacelab pour produire 264 plateformes satellitaires de la constellation européenne IRIS2 en est une illustration très concrète.

Notre paysage s'est également complexifié au fil du temps. Pour une entreprise ou un acteur de la recherche, il est parfois difficile d'identifier le bon interlocuteur ou le dispositif adéquat. La réponse n'est pas de déconstruire ce qui existe, mais de mieux mettre en réseau les compétences et leur donner la taille critique nécessaire pour peser à l'échelle européenne : moins de dispersion, davantage de cohérence ; moins de complexité, davantage d'impact ; moins de logique de structures, davantage de résultats. Le principe central de la réforme est simple : un cluster d'innovation stratégique pour couvrir l'ensemble d'un domaine d'innovation stratégique.

Pour 2027-2034, cinq domaines ont été retenus :

- nourrir, autour des systèmes alimentaires et des biosolutions ;
- soigner, autour des innovations thérapeutiques, des soins innovants et des technologies de la santé ;
- protéger, autour de l'aéronautique, du spatial et de la défense ;
- décarboner autour notamment des solutions énergétiques efficaces, du bâti durable et de la mobilité intelligente ;
- industrialiser autour des matériaux et de l'industrie du futur.

Ces choix reposent sur les forces de notre économie, les compétences de notre recherche et les secteurs dans lesquels la Wallonie peut construire des positions compétitives à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale.

À travers ces cinq domaines, nous voulons concentrer davantage les moyens publics là où la Wallonie dispose d'atouts et peut réellement faire la différence, avec l'objectif de consacrer au moins 75 % des moyens publics de recherche et d'innovation à ces cinq domaines. Cette concentration ne signifie pas que nous fermons la porte à d'autres innovations. Elle nous donne une direction tout en conservant la capacité de saisir des opportunités émergentes. Les futurs clusters disposeront d'une véritable taille critique, ils contribueront à faire émerger des projets collaboratifs en mettant en relation entreprises et recherche, en

mobilisant les financements européens ainsi qu'en accompagnant les innovations jusqu'à leur valorisation économique et leur industrialisation.

Y a-t-il une discordance dans la majorité ? Je ne pense pas. J'ai entendu M. de Wasseige parler « d'envie d'accompagner la réussite de cette réforme ». C'est vrai qu'il y a eu débat en commission. Le numérique et l'économie circulaire ne constituent pas un sixième et un septième domaine. Ils ont vocation à irriguer l'ensemble de la stratégie.

Le numérique, l'intelligence artificielle, la donnée, la cybersécurité ou encore les systèmes intelligents sont présents dans chacun des cinq domaines, de la robotique industrielle aux données de santé en passant par les systèmes embarqués, le spatial ou les solutions de décarbonation.

Aujourd'hui, quand on parle d'IA, y compris dans un secteur alimentaire, y compris dans le secteur de la défense, cela va évidemment de soi. Il en va bien sûr de même pour l'économie circulaire, qui concerne les matériaux, l'industrie, l'énergie, l'alimentation, la construction ou encore la mobilité. Je veux être clair sur ce point : cet engagement devra se traduire concrètement dans la mise en œuvre de la stratégie. L'économie circulaire et le numérique seront repris dans les feuilles de route de chacun des cinq domaines. Par ailleurs, le décret permettra également de reconnaître des écosystèmes d'innovation spécialisés sur ces thématiques lorsqu'ils répondent aux critères prévus.

Le système restera également ouvert aux initiatives qui émergent du terrain. Des écosystèmes d'innovation stratégique permettront précisément de faire émerger des projets répondant à des besoins économiques et technologiques clairement identifiés.

Je veux à présent répondre à plusieurs interrogations qui ont été exprimées en commission par certains d'entre vous, dont vous, Monsieur Fontaine. Je vous remercie par rapport à l'abstention que vous portez avec votre groupe sur un projet comme celui-là.

Sur la gouvernance, je veux vraiment rappeler que le comité de pilotage n'a pas vocation à être un organe de concertation. Il s'agit d'un dispositif de pilotage et de la stratégie. L'absence de représentants des organisations syndicales et environnementales répond par ailleurs à l'une des recommandations formulées dans l'évaluation de la S3 réalisée l'année dernière.

La concertation avec les acteurs concernés intervient à d'autres étapes, notamment dans l'élaboration des feuilles de route des différents domaines.

Un point important qui n'a pas été abordé ici, mais qui a été abordé en commission, c'est la formation. Vous l'aviez fait en commission, Monsieur Fontaine. Les missions de formation doivent être recentrées sur les opérateurs publics qui disposent de cette compétence.

Les futurs clusters d'innovation stratégique n'ont pas vocation à se substituer aux opérateurs de formation publics et privés, au FOREm, à l'IFAPME. Leur rôle sera notamment d'identifier les besoins des entreprises et d'orienter utilement les demandes vers les services publics compétents, tout en communiquant entre eux.

La question de l'impact social de la réforme a également été soulevée en commission et encore aujourd'hui. S'il est à ce stade trop tôt pour en mesurer précisément les effets, nous pouvons néanmoins indiquer que l'impact attendu sur les structures existantes sera limité et que la réforme vise avant tout à mieux organiser, à renforcer l'écosystème existant et à ne pas se priver de l'expertise existante.

Monsieur Mockel, je vous l'ai dit et je le confirme : la dimension climatique n'est pas oubliée dans cette réforme, dans ce paysage de l'innovation. Elle est bien présente dans le DIS décarboné, mais aussi dans les autres domaines d'innovation, notamment à travers les feuilles de route.

Enfin, les futurs clusters seront liés à la Région par des contrats d'objectifs. Nous ne voulons plus uniquement mesurer l'activité des structures, mais leurs résultats, les projets collaboratifs générés, la mobilisation des entreprises – y compris des PME –, les financements européens obtenus, les investissements privés déclenchés, la valorisation industrielle et la création d'activités et d'emplois. Nous voulons mesurer ces projets collaboratifs et l'impact qu'ils font peser positivement sur l'économie wallonne.

Monsieur Fontaine, sur le budget, on a dit aujourd'hui que tous les ministres avaient été interrogés. On s'est demandé « que va-t-on faire ? » Tout le monde a dit « attention au conclave budgétaire, on ne peut rien dire ». Donc, je ne vais rien vous dire, si ce n'est que je déposerai sur la table des propositions concernant l'innovation et la recherche, parce que je suis persuadé que c'est un facteur de croissance d'activité et de création d'emplois pour notre économie. L'innovation est aussi un facteur de compétitivité pour nos entreprises, mais nous verrons bien les résultats du conclave.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs les Députés, cette réforme repose sur trois principes : donner davantage de taille critique à nos clusters, simplifier le parcours de l'innovation et orienter davantage nos moyens vers la valorisation économique et l'industrialisation. La Wallonie dispose des compétences, des entreprises, des chercheurs et des secteurs industriels pour réussir, j'en suis convaincu. Notre responsabilité est désormais de leur donner un cadre plus simple, plus lisible et plus efficace. Nous faisons le choix de la concentration stratégique plutôt que de la dispersion, de l'impact plutôt que de la multiplication des structures, et de la création de valeur plutôt que de l'innovation pour de l'innovation. Notre

objectif est de faire de la Wallonie une région qui innove davantage, valorise davantage, industrialise davantage, crée davantage de richesses et d'emplois pour ses citoyens. Nous en avons besoin.

M. le Président. – Je me permets de souligner, indépendamment des accents différents, voire des opinions différentes, la grande qualité de vos interventions et vous en remercie.

Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. Mockel et Hazée (Doc. 657 (2025-2026) N° 3 – amendements n° 1 à 3).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1 et 2).

Art. 1^{er}

À l'article 1^{er}, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. Mockel et Hazée (Doc. 657 (2025-2026) N° 3 – amendements n° 1 et 2).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

Art. 2

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 3 ?

Art. 3

Pas d'objection ?

L'article 3 est adopté.

Art. 4

À l'article 4, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Mockel et Hazée (Doc. 657 (2025-2026) N° 3 – amendement n° 3).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

Art. 5

Pas d'objection ?

L'article 5 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 6 à 41 ?

Art. 6 à 41

Pas d'objection ?

Les articles 6 à 41 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, les articles réservés et l'ensemble du projet de décret.

Proposition de résolution relative à l'amélioration des toilettes publiques en Wallonie, déposée par Mmes Fafchamps, Roberty, Cassart-Mailleux et Cremasco (Doc. 600 (2025-2026) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à l'amélioration des toilettes publiques en Wallonie, déposée par Mmes Fafchamps, Roberty, Cassart-Mailleux et Cremasco (Doc. 600 (2025-2026) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Chintinne sous le n° 600 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Chers collègues, ce matin, quand vous êtes partis de chez vous, vous avez sans doute pensé à vos clés, à votre téléphone et peut-être à un parapluie ou à des lunettes de soleil. Toutefois, je suis quasiment certaine que vous n'avez jamais pensé aux toilettes. En effet, pour nous, ici, c'est acquis. Nous savons que nous trouverons des toilettes. Pour d'autres, c'est la première chose à laquelle ils pensent quand ils partent de chez eux. Je vais vous raconter deux situations.

La première, c'est une situation que j'ai vécue et je suis certaine qu'elle fera écho auprès de beaucoup de mamans dans la salle. À la Foire de Liège, entre deux attractions, mon petit garçon me dit qu'il a envie. On court, on cherche les cabines et l'on n'arrive pas à temps. Je vois encore son petit visage et sa gêne. J'ai eu l'impression d'avoir failli en tant que maman, alors que je n'avais rien fait de mal. Ce jour-là, il y avait bien des cabines. Ce qui nous a manqué, ce n'était pas seulement des toilettes, mais une certitude : savoir où aller et pouvoir y arriver à temps.

La deuxième situation n'a pas d'image, et c'est bien le problème. Pensez à une personne de votre entourage. Elle est atteinte de la maladie de Crohn ou d'endométriose. Samedi, il y a le marché dans votre commune. Elle aimerait y aller. Elle regarde par la fenêtre, puis elle calcule. Où sont les toilettes les plus proches ? Seront-elles ouvertes ? Y arriverais-je à temps ? Finalement, que décide-t-elle ? Elle reste chez elle. Personne ne la voit, personne ne la compte ; elle ne figure dans aucune statistique du marché. Pourtant, elle existe.

Une femme sur dix souffre d'endométriose. En Belgique, 86 000 personnes vivent avec la maladie de Crohn ou une rectocolite et 60 % d'entre elles déclarent éviter certains lieux de vie, voire ne sortent carrément plus du tout de chez elles. En plus de ces chiffres, on peut ajouter des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des femmes enceintes ou des parents avec de jeunes enfants.

Ils ne manquent pas de courage. Ils manquent de certitude. Appelons cela par son nom : c'est de l'isolement. Au fond, c'est une question de dignité. La dignité de pouvoir sortir sans devoir calculer, sans devoir supplier et sans devoir s'excuser d'avoir un corps. La dignité de pouvoir se dire : « Si j'ai besoin, je sais où aller et je pourrai y aller ». Cette dignité ne se mérite pas, elle ne dépend ni de la commune où l'on habite ni de la maladie que l'on porte. Pour la garantir, il ne s'agit pas d'installer un bloc toilettes sur chaque trottoir, il s'agit de rendre accessible ce qui existe, de le rendre visible et fiable.

C'est ce que fait le texte que nous présentons aujourd'hui. Le 15 septembre, en commission, il a été adopté à l'unanimité. C'est le fruit de plusieurs mois de travail commun, majorité et opposition. Je veux vraiment saluer le travail de Sabine Roberty, qui a mis ce sujet sur la table, la main tendue par M. Jean-Paul Bastin pour travailler ensemble et le travail commun ensuite avec Caroline Cassart-Mailleux et Veronica Cremasco, avec qui nous avons porté ce texte.

Nous avons voulu ce texte lisible. Il ne contraint pas les communes, il leur fait confiance. Une grande ville n'a pas les mêmes besoins qu'un village de l'Ardenne, mais notre texte fixe un cap via une circulaire que nous demandons au ministre de finaliser. Monsieur le

Ministre, voici ce que nous vous demandons concrètement.

Premièrement, ouvrons les bâtiments publics – communaux, provinciaux, régionaux – le plus largement possible, pas seulement pendant les heures de bureau, parce que les besoins ne s'arrêtent pas en même temps que les guichets, mais ouvrons-les le plus possible. Encourageons les partenariats volontaires entre les commerces et l'HORECA.

Deuxièmement, rendons ces toilettes visibles parce que, ce qui enferme, c'est l'incertitude. Donnons alors de la certitude ; pas de nouvelle application qui coûterait cher et qui mettrait du temps à être connue. Partons sur quelque chose d'existant du type Google Maps et créons un autocollant wallon unique sur la façade des établissements participants : coût quasi nul, effet immédiat.

Troisièmement, les aires d'autoroute. Inscrivez les sanitaires comme condition de base dans les futures concessions de la SOFICO. Chaque aire d'autoroute doit à terme être dotée de toilettes.

Quatrièmement, les événements publics : les foires, les marchés, les villages de Noël. Une exigence minimum de sanitaires doit être pensée quand un collège octroie une occupation de voiries publiques. C'est ici qu'il faut particulièrement penser à l'équité entre les femmes et les hommes. Il n'y a pas de raison que les femmes fassent la file beaucoup plus longtemps qu'un homme. Le nombre de sanitaires doit être réfléchi en fonction.

Cinquièmement, un *pass* toilettes, étudié avec l'AViQ, pour les personnes atteintes de maladies chroniques, discret, prioritaire et porté par les pouvoirs publics, pour que l'accès soit égal pour toutes et tous. Un système existe déjà, mais porté par une association de patients et trop méconnue. Un dispositif officiel comme celui de la carte PMR nous semble opportun.

Sixièmement, les produits menstruels dans les toilettes publiques. Simple, peu coûteux et juste.

Parce que l'on nous posera sans doute la question du financement, on n'a pas besoin de tout construire, commençons par un état des lieux de l'existant. Expliquons aux communes que le mécanisme FERI permet déjà de financer ce type de projet, et nous ferons rapidement un point sur la centrale des marchés publics pour les équipements sanitaires, pour que personne ne réinvente la roue.

Chers collègues, je vous invite à voter ce texte, comme notre commission l'a fait, pas par discipline de groupe, mais en gardant en tête une seule personne de votre entourage qui, un jour, osera aller à la Foire de Liège, au marché de Noël ou faire du shopping dans nos commerces locaux sans calculer ses chances de rentrer à temps.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, il y a près de 10 ans, le PS avait déposé une première résolution sur la question de l'amélioration de l'accessibilité aux toilettes publiques, et plus spécifiquement lors de l'organisation d'événements festifs. J'étais d'ailleurs à l'époque cosignataire de cette proposition de résolution. Cela témoigne que la préoccupation et notre intérêt sur le sujet ne sont pas neufs.

Par contre, ce qui change, c'est qu'aujourd'hui, grâce au travail de notre collègue Sabine Roberty, majorité et opposition ont réussi à produire un texte commun et à dépasser les logiques partisanes.

Cela fait plusieurs années que nous constatons qu'un besoin aussi élémentaire que celui d'accéder à des toilettes peut constituer un véritable obstacle à la vie quotidienne. Notre collègue vient de le répéter. Je pense notamment aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux personnes souffrant de maladies chroniques, aux femmes enceintes et aux familles avec de jeunes enfants. Pour toutes ces personnes, l'absence de sanitaires accessibles peut signifier écarter une sortie, renoncer à une activité, éviter certains lieux ou parfois même ne plus oser sortir de chez soi.

Derrière une question qui peut sembler banale, il y a des enjeux très concrets de dignité, de santé, d'autonomie, de mobilité et d'égalité. C'est précisément pour cela que nous sommes satisfaits de constater que cette proposition de résolution a permis d'aboutir à un vote unanime.

Des députés de la majorité et de l'opposition ont travaillé ensemble. Nous avons entendu les avis du terrain, examiné les propositions, confronté nos points de vue et cherché les solutions les plus pragmatiques. Nous avons été capables, sur un sujet concret qui concerne directement la vie quotidienne des citoyens, de dépasser nos clivages pour construire une proposition commune. C'est aussi cela, le travail parlementaire.

Puisse cette logique d'un travail commun nous inspirer toutes et tous, et nous guider sur d'autres enjeux pour aboutir à la production de réponses communes. Je pense notamment aux réponses que nous devons apporter face aux enjeux liés aux changements climatiques dans les prochaines années.

Le rôle d'une opposition n'est pas simplement de s'opposer. C'est aussi de proposer, de faire évoluer les textes, d'apporter son expérience et, lorsqu'un accord est possible, de contribuer à le construire.

La proposition de résolution que nous voterons ce jour constitue une forme de feuille de route pour le Gouvernement. Nous devons désormais être attentifs à

une chose : que cette résolution ne reste pas une résolution au fond d'un tiroir de notre Parlement.

En commission, le ministre a pris un engagement important : le travail sur la circulaire relative aux toilettes publiques va reprendre et être adapté à la lumière de nos travaux parlementaires. Cette circulaire doit prochainement être adressée aux pouvoirs locaux. C'est une étape essentielle.

Notre objectif doit être très simple : permettre à chaque personne qui se déplace en Wallonie de savoir qu'elle pourra trouver des sanitaires lorsqu'elle en aura besoin.

Cela signifie mieux utiliser les bâtiments publics existants, développer des partenariats avec les acteurs privés, améliorer l'accessibilité, intégrer cette question dans les projets d'aménagement, disposer d'une information claire et facilement accessible, notamment au travers d'une cartographie, et répondre aux besoins particuliers des personnes souffrant de maladies chroniques.

Il ne s'agit pas nécessairement de construire partout de nouvelles infrastructures. Il s'agit d'abord de regarder ce qui existe déjà, de mieux le mutualiser et de faire en sorte que ces équipements soient réellement accessibles, propres, entretenus et utilisables.

Il faudra que cette politique soit pensée avec les communes parce que les réalités d'une grande ville, d'une commune rurale ou d'une commune touristique ne sont pas identiques.

Monsieur le Ministre, vous nous avez dit en commission que la Région devait faire sa part, mais que les communes avaient également un rôle à jouer. Nous partageons cette approche.

Il appartient maintenant au Gouvernement de transformer ce travail parlementaire en mesures concrètes et de soutenir les communes, d'autant plus dans le contexte actuel qui impose des réductions de moyens aux communes et donc une perte de services et d'infrastructures pour les citoyens. Nous serons là pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de cette proposition de résolution.

Il y a une certaine cohérence dans ce dossier. Il y a près de 10 ans, nous portions déjà cette question. Aujourd'hui, nous sommes parvenus à construire une réponse collective. Demain, nous devons faire en sorte que cette réponse change concrètement la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons grâce au développement d'une offre de toilettes publiques ou accessibles au public la plus large possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, l'accès à des toilettes publiques est une question relevant de la dignité, de la santé publique et de l'égalité.

Pour de nombreuses personnes – je pense notamment à nos aînés, aux personnes à mobilité réduite, à celles et ceux souffrant d'une maladie chronique, aux femmes enceintes ou aux familles avec de jeunes enfants –, ne pas trouver de toilettes accessibles peut les dissuader de fréquenter l'espace public, nos centres-villes ou même nos infrastructures autoroutières.

Si notre assemblée se doit d'être à l'écoute de ce type de difficultés concrètes, elle ne doit pas adopter n'importe quel moyen législatif. Ainsi, à la suite de la proposition de résolution initiale de Mme Roberty, dont on a salué l'objectif initial – et que nous remercions –, nous avons choisi une méthode de travail constructive et pragmatique. Un groupe de travail transpartisan a été constitué autour d'un objectif commun, celui d'améliorer concrètement l'accès aux toilettes publiques en Wallonie. Nous avons pris le temps d'en discuter, d'écouter le terrain, de synthétiser les avis reçus et de chercher des réponses réalistes, adaptées à la diversité du territoire wallon.

Notre travail a abouti à une proposition de résolution que nous allons voter aujourd'hui. Elle permet de fixer une orientation politique forte, ambitieuse, tout en laissant au Gouvernement et surtout aux communes la flexibilité nécessaire pour agir selon leurs réalités et leurs capacités budgétaires. Cette résolution ne crée pas une nouvelle obligation uniforme. Elle demande au Gouvernement de finaliser et de publier une circulaire, une boîte à outils à destination des pouvoirs locaux, afin de leur fournir une feuille de route claire et opérationnelle.

Notre initiative parlementaire a notamment pour objectif d'encourager l'ouverture au public des sanitaires présents dans les bâtiments communaux, provinciaux et régionaux, dans le respect de l'ordre public, de favoriser les partenariats volontaires avec le secteur privé, d'intégrer davantage cette question dans un projet d'aménagement ou de rénovation, et de coordonner les actions avec la stratégie menée par la SOFICO ou les aires autoroutières.

Elle prévoit également de répertorier au mieux les toilettes accessibles, afin que l'information soit simple, rapide et accessible, mais également d'impliquer l'AViQ en vue de réfléchir à un *pass* toilettes pour les personnes souffrant de certaines pathologies chroniques. Notre ambition est simple : améliorer l'accessibilité des toilettes publiques, mais sans imposer un modèle rigide et tout en faisant confiance aux acteurs publics locaux. Cette résolution est une feuille de route pragmatique qui a été rédigée par l'ensemble des partis politiques et

respectueuse de l'autonomie communale. C'est pourquoi je vous invite à la voter.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Chers collègues, nous allons voter en faveur de cette résolution, car pouvoir aller aux toilettes quand on en a besoin est essentiel. Pourtant, pour une personne âgée, un parent avec un enfant ou une personne qui souffre d'une maladie chronique, une simple sortie peut devenir compliquée. Certaines personnes finissent même par renoncer à sortir.

Pour le PTB, chacun doit pouvoir trouver des toilettes gratuites, propres et accessibles. Il ne devrait pas être nécessaire de payer une consommation dans un café pour répondre à un besoin naturel. Ouvrir davantage les toilettes des bâtiments publics, mieux informer les habitants et améliorer l'accessibilité sont des mesures utiles que nous soutenons.

Toutefois, notre réserve reste celle des moyens : ouvrir des toilettes, c'est aussi assurer leur nettoyage, leur entretien et leur bon fonctionnement. Cela demande du personnel et un budget. Les communes dont les finances sont déjà sous pression doivent pouvoir compter sur un soutien de la Région. Nous aurions souhaité que le texte aille plus loin sur ce point, mais nous soutiendrons cette avancée avec une attente claire : que cette résolution se traduise par des améliorations concrètes pour les habitants.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Chers collègues, on l'a déjà dit, mais la question des sanitaires publics est tout sauf un sujet secondaire. La présence ou l'absence de toilettes accessibles conditionne directement la place que chaque citoyenne et chaque citoyen peut occuper dans l'espace public. Qu'il s'agisse de se déplacer – on a parlé des aires d'autoroute notamment – ou de participer à la vie de la cité, satisfaire un besoin aussi élémentaire ne devrait jamais constituer un obstacle. C'est donc un sujet qui n'est pas du tout secondaire.

Aujourd'hui, le manque d'infrastructures sanitaires génère une véritable exclusion et – on l'a déjà dit, mais on va le resouligner – ce sont les femmes, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les enfants et les personnes souffrant de pathologies chroniques qui en pâtissent le plus au quotidien. Pour beaucoup, l'incertitude quant à la possibilité de trouver des sanitaires propres et adaptés se traduit par des déplacements écourtés, voire par le renoncement pur et simple à sortir de chez soi. C'est une atteinte directe à la liberté de mouvement, à la santé publique, à l'égalité et à la dignité. Forts de ce constat, on est arrivés à codéposer ce texte qu'est la proposition de résolution relative à l'amélioration des toilettes publiques en Wallonie.

Au-delà de ces constats que nous avons partagés, la politique que nous devons mener doit répondre à trois exigences fondamentales, particulières, que je voudrais mettre en évidence ici. Vous allez tout de suite y retrouver la touche Ecolo. Je ne vous étonnerai pas en disant que la première chose est la sobriété et la mutualisation de l'existant. Il s'agit d'aller chercher des toilettes publiques dans le bâti existant et de déployer tout ce qui peut l'être pour que ces toilettes soient accessibles. Ce n'est donc pas la génération de mobilier urbain qui vient se rajouter à parfois certaines formes de brouhaha urbain en termes de mobilier. On pense à Cathy Cabine et à tout ce qui peut venir encombrer la chose. On a des bâtiments publics que l'on doit rendre accessibles. Il faut réutiliser les bâtiments publics, mais le bâti existant plus largement, pour en faire des toilettes accessibles.

Je suggérerais notamment en commission et je vous refais la suggestion, parce que nous soutenons cette proposition, étant directement corédacteurs. On va déjà refaire des petites suggestions pour plus tard et des voies d'amélioration. Je suis sûr que nos comptes rendus seront lus attentivement. Chaque fois que l'on rénove un bâtiment public, voire un bâtiment tout court, on pourrait penser à cette dimension. Je parle de bâtiment tout court, parce qu'il y a une volonté de partenariat volontaire avec les commerces et l'HORECA qui fait partie de cette résolution.

En résumé, sobriété et mutualisation de l'existant sont le premier principe déjà contenu dans cette résolution, mais que l'on pourrait porter plus haut.

Il y a l'élargissement des plages horaires d'accès à ces toilettes. Il est indispensable d'allonger au maximum les créneaux d'ouverture. C'est aussi dans la résolution et cela nécessite d'adapter le bâti, de repenser la rénovation de ce bâti pour avoir des accès via l'extérieur, des accès isolés et sécurisés pour ne pas nécessairement maintenir des plages horaires longues dans des bâtiments publics. On pourrait réfléchir à cela dès la rénovation des bâtiments publics. C'est d'ailleurs contenu dans la résolution en ce qui concerne les espaces publics. Quand on fait une rénovation d'espace public, il faudrait se demander où vont être les toilettes et comment je vais en rendre l'accès le plus large possible.

Un troisième élément très important pour nous aussi, c'est la prise en compte réelle de l'équité de genre. Il existe une inégalité majeure d'accès entre les femmes et les hommes. J'aime rappeler cette étude de l'Université de Gand, tellement je trouve les chiffres hallucinants. La problématique est aiguë, il faut faire quelque chose. À surfaces égales, des recherches comme celles de l'Université de Gand révèlent que le temps d'attente moyen s'élève à 6 minutes et 19 secondes pour une femme, contre seulement 11 secondes pour un homme. Quand on sait ce que cela implique en termes sanitaires – dommage que M. Coppieters ne soit pas là –, on voit

que l'égalité des genres n'est pas du tout respectée en termes d'accès aux sanitaires.

Par conséquent, garantir l'égalité ne constitue pas à attribuer le même nombre de mètres carrés, mais à viser une équité d'usage. L'aménagement de toilettes mixtes constitue à cet égard une piste concrète qui permettra de réduire l'attente des femmes, par exemple, à 1 minute et 27 secondes. Chers messieurs, vous avez vu que l'inégalité est assez flagrante en la matière. Cela méritait d'être souligné dans le cadre de cette proposition de résolution, qui constitue un premier pas que nous soutenons pleinement. J'espère que vous l'aurez compris.

M. le Président. – J'ai vu l'intérêt et l'attention du ministre quant aux diverses interventions à la tribune.

La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – La dignité, l'humanité, la santé et l'hygiène publique sont au cœur de l'enjeu des toilettes dans l'espace public ou à proximité de l'espace public. Les nombreux échanges en commission ont illustré combien cet enjeu est concret, pragmatique et touche à la question d'égalité.

La proposition de résolution initiée au départ par Mme Roberty – du groupe socialiste – a ensuite été enrichie d'échanges sur les initiatives en cours au sein de mes services – je remercie le SPW IAS, qui avait en gestation une circulaire sur le sujet – ainsi que d'échanges avec les groupes de la majorité et de l'opposition pour, au final, faire naître une proposition de texte écrit à plusieurs mains. C'est une excellente chose. Je remercie donc les quatre auteures, à savoir Mmes Fafchamps, Roberty, Cassart-Mailleux et Cremasco ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices pour le travail effectué.

Le fait d'amener des réflexions et des idées très concrètes, sous la forme d'une proposition de résolution, pour traiter d'un sujet si important et qui affecte concrètement le quotidien non seulement de nombreux citoyens et citoyennes de Wallonie, mais aussi de touristes qui viennent chez nous, irrigue et amène des pistes complémentaires dans l'action des pouvoirs publics. Mon collègue Yves Coppieters et moi-même en sommes conscients ; nous vous remercions pour le travail réalisé.

Comme certains l'ont dit, cette feuille de route nous oblige à travailler, en tant que services publics – services publics régionaux, communautaires et pouvoirs locaux –, pour être acteurs et pour transformer cette feuille de route en actions concrètes. Chaque intervenant a pointé des nuances sur la façon de faire, mais, selon moi, il n'y a pas de mauvaise façon. On ne doit pas opposer un type d'aménagement ou d'équipement de rénovation à un autre. Toutes les solutions intelligentes,

qui sont construites en amont des projets ou à l'occasion de projets, sont des éléments indispensables.

Cette politique n'implique pas que les acteurs publics. En effet, elle inclut aussi, en particulier le secteur des commerces, le secteur HORECA qui est particulièrement concerné et le secteur touristique. Chaque secteur, avec ses responsabilités et ses leviers d'action, est un acteur partenaire. Pour ces acteurs privés, c'est aussi une forme d'intelligence par rapport à la capacité d'attractivité de leurs services et de leur offre commerciale.

Les pouvoirs publics régionaux devront montrer l'exemple. Prenons une situation très concrète : pour les aires autoroutières de la SOFICO, celles qui, aujourd'hui, ne sont pas attribuées à des concessionnaires pétroliers, celles qui vont prochainement être ouvertes à des concessionnaires d'énergies décarbonées – les fournisseurs de solutions électriques pour les voitures –, ce sera l'occasion de déployer sur des aires de type III et de type IV, celles sur lesquelles les services sont minimaux ou simplement limités à un parking. Ces aires, au travers de l'électrification et du déploiement des bornes de recharge, offrent l'opportunité – et la capacité – d'inclure dans les projets l'accès à des sanitaires de qualité au sein même des sites. Qui dit qualité dans les équipements dit aussi qualité dans l'entretien. Chaque entité – qu'elle soit publique ou privée – qui s'emparera de cette logique et de cette importante thématique devra veiller à l'entretien. Il n'y a rien de pire que des sanitaires non entretenus. C'est aussi une lettre de mission claire à l'attention des autorités régionales, et en particulier sur les axes routiers et autoroutiers – la SOFICO, qui gère les aires autoroutières, avec l'appui du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures. C'est un enjeu transversal et du quotidien, qui implique aussi son intégration dans l'ensemble des projets, des politiques et des initiatives menées.

Les associations qui gèrent les centres-villes ainsi que les offices du tourisme sont aussi des acteurs qui peuvent être mobilisés dans le déploiement de villes et de lieux de vie attractifs, qui offrent ces services nécessaires et indispensables à la dignité de chacune et de chacun.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éclaircissements. Il est vrai que, quand on a évoqué autour de nous ce texte en expliquant que l'on portait un texte pour l'implantation de plus de toilettes, cela a pu faire sourire ou paraître un sujet léger, anecdotique ou secondaire. Or, il ne l'est absolument pas. Merci d'avoir rappelé qu'il s'agissait d'une question d'égalité entre les femmes et les hommes, et entre tous les citoyens, ainsi qu'une question de dignité.

Merci aussi pour les éclaircissements très précis concernant les aires d'autoroute. Vous êtes aujourd'hui allé plus loin que ce que l'on avait abordé en commission. On voit qu'à très court terme, on pourrait déjà disposer de solutions sur les aires d'autoroutes.

Il y a un enjeu crucial de lisibilité parce que, sur les aires, on sait difficilement dire à l'avance si l'une d'entre elles offre des toilettes ou pas. Toutefois, si l'on se dirige vers de plus en plus de toilettes sur les aires d'autoroute, cela apportera plus de simplification aux automobilistes.

Pour le reste, on suivra la sortie de cette circulaire et son application dans les communes. C'est un travail qui va nous occuper pendant longtemps. Ici, grâce à cette résolution et grâce à la circulaire, on fait un premier pas pour avoir plus de toilettes accessibles pour les Wallonnes et les Wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Je ne vais pas en rajouter. Je pense que l'on est tous d'accord. Encore merci pour cette belle collaboration entre les différents groupes et l'administration pour arriver à quelque chose qui devrait, a priori, répondre à une demande, comme nous l'évoquions.

J'ajouterai néanmoins un élément : ne faisons pas porter toute la charge sur les pouvoirs locaux. Monsieur le Ministre, vous savez que je suis un grand défenseur des pouvoirs locaux. Soyons juste vigilants à ce que les pouvoirs locaux ne soient pas les seuls à porter cette belle proposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Merci en tout cas aux différents intervenants. Je vais simplement compléter, comme vient de le dire M. Lefèbvre, je crois que le ministre est tout à fait dans la même lignée. C'est d'ailleurs dans cet objectif-là que l'on a essayé d'agir. Le but n'est pas de faire reposer toute la charge sur les pouvoirs locaux, mais d'organiser les choses avec les privés quand c'est possible, avec les charges urbanistiques quand c'est possible et avec les nouveaux projets quand c'est possible. Il y a une grande diversité d'opérateurs qui peuvent être mobilisés.

Monsieur le Ministre, nous attendons votre circulaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Des toilettes publiques agréables, en nombre, bien intégrées dans le bâti existant et plus accessibles, c'est évidemment une mission publique qui est tout sauf secondaire. Merci pour ce premier pas.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

**Proposition de résolution
visant à s'opposer au projet de loi modifiant la
loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au
territoire, le séjour, l'établissement et
l'éloignement des étrangers en ce qui concerne
la visite domiciliaire,
déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco
et M. Mockel
(Doc. 615 (2025-2026) N° 1 et 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à s'opposer au projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la visite domiciliaire, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 615 (2025-2026) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Bluge sous le n° 615 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y a quelques années – c'était en 2018 –, un gouvernement fédéral avait voulu faire adopter un projet de loi relatif aux visites domiciliaires. C'était un projet qui portait une atteinte grave au principe de l'inviolabilité du domicile et au droit au respect de la vie privée.

Ce projet a généré de vives contestations dans la société. Il a été contesté par le Conseil d'État. Il a été combattu par une série d'organisations. Nombre de conseils communaux ont aussi exprimé leur opposition. Compte tenu des valeurs qui étaient en cause, compte tenu des menaces sur des droits fondamentaux, notre Parlement a jugé nécessaire de prendre position et d'adopter une résolution invitant le Gouvernement fédéral à retirer le projet de loi. Elle a été adoptée largement, et le projet de loi a finalement été abandonné.

Aujourd'hui, un gouvernement fédéral entend faire adopter un projet de loi relatif aux visites domiciliaires. Ce projet qui revient porte une atteinte grave au principe

de l'inviolabilité du domicile et au droit au respect de la vie privée.

Ce projet génère de vives contestations dans la société, et des personnes ont décidé de déposer une pétition en notre Parlement. Elles ont réuni beaucoup plus que 1 000 signatures en moins de 48 heures. Elles ont directement demandé la clôture pour ne pas perdre de temps.

Ces personnes – que nous remercions encore – savent que ce Parlement n'est pas compétent pour légiférer en la matière. La discussion doit reprendre prochainement à la Chambre. Cependant, ces personnes veulent mobiliser tous les leviers à la hauteur de leurs inquiétudes. Elles se souviennent de la position adoptée par notre Parlement le 25 avril 2018.

Cette proposition de résolution que nous examinons a été déposée pour donner une suite concrète à la demande des pétitionnaires, pour ne pas perdre de temps, vu le vote qui pouvait intervenir à tout moment déjà en juin et en juillet, même si nous voyons maintenant qu'il reste devant nous. L'objectif est aussi de permettre à cette assemblée de prendre position face à ce projet qui revient.

Si nous portons aujourd'hui cette proposition de résolution, c'est parce que ce projet de loi – comme celui de 2018 – met en cause des valeurs fondamentales de notre démocratie, en particulier cette inviolabilité du domicile qui est une garantie fondamentale dans notre État de droit.

C'est parce que ce projet de loi permet des mesures qui s'apparentent à des perquisitions en dehors de toute procédure pénale – et donc en dehors des garanties que cette procédure apporte – contre des personnes sans papiers qui ont reçu un ordre de quitter le territoire, ainsi que les personnes qui les hébergent.

Comme en 2018, ce projet de loi est contesté par le Conseil d'État. Il a jugé en droit l'avant-projet de loi à ce point problématique qu'il devait être fondamentalement revu. Le Conseil d'État a d'ailleurs repris des morceaux entiers de l'avis qu'il avait déjà rendu sur l'avant-projet de loi de 2018, puisque, sur un grand nombre de points – c'est vrai aussi pour l'exposé des motifs – c'est un copié-collé.

L'Autorité de protection des données a aussi évoqué la notion de « danger pour l'ordre public », que l'autorité considère comme devant être tenue pour disproportionnée, tenant compte du flou dans lequel elle se trouve. C'est un problème important, puisque, dans les faits, cette notion sera appréciée au cas par cas par le ou la ministre ou son délégué, ce qui nous conduit à un risque d'arbitraire manifeste.

Parmi les autorités officielles, c'est aussi le centre fédéral Migration, Myria, qui a indiqué que le dispositif constituait une ingérence aussi grave qu'une

perquisition pénale sans en offrir les garanties. Myria a par ailleurs documenté le caractère traumatisant des arrestations à domicile, en ce compris, ou en particulier pour les enfants qui seraient présents au moment où elles ont lieu.

Comme en 2018, ce projet de loi est également combattu par une série d'organisations d'horizons multiples. C'est l'Association syndicale des magistrats qui indique que le projet revient à instrumentaliser le juge d'instruction en le faisant sortir de son cadre naturel pour mettre en œuvre, en réalité, une politique migratoire sur laquelle l'autorité judiciaire n'a aucune prise. C'est Avocats.be qui a pointé l'absence de recours effectif contre la décision d'autorisation de visite, contrairement à certains discours que l'on entend encore. Ce sont des dizaines de communes qui ont à nouveau pris position contre ce projet. C'est une large coalition de la société civile qui s'est encore exprimée, en mai 2026, pour indiquer, juste après que le Conseil d'État a rendu un avis complémentaire, que les critiques fondamentales « demeurent inchangées ». Ce sont aussi le Centre d'action laïque, Bruxelles laïque, BelRefugees, le CIRÉ, le CNCd, la Fédération des services sociaux, la FGtB, le Mouvement ouvrier chrétien, la Ligue des droits humains, la Ligue des familles, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et les Territoires de la mémoire, qui rappellent que « l'arsenal juridique existant avant l'adoption de ce projet de loi permet déjà d'agir en cas de menace réelle sur la sécurité publique à travers les mandats d'arrêt, les mandats de perquisition dans le cadre de procédures pénales ». Cette coalition d'associations s'inquiète également « de la diminution du niveau de protection et de garantie conférée aux citoyens dans les cas où leurs domiciles subiraient une intrusion, et ce, spécifiquement si une personne sans titre de séjour séjourne chez eux ».

Il y a, en effet, un impact dissuasif – et c'est peut être le but, mais c'est en tout cas l'effet – sur les démarches d'hébergement et de solidarité. On nous parlera sans doute de modification par rapport au texte de 2018 ou d'amendements récemment annoncés. Ces modifications sont considérées par l'ensemble des observateurs comme marginales. C'est aussi notre point de vue. Ces amendements apparaissent périphériques par rapport aux inquiétudes et aux arguments fondamentaux. Les définitions restent beaucoup trop vagues et ouvrent la porte à l'arbitraire. Il n'y a toujours pas de recours effectif contre cette décision d'autorisation, d'une visite que l'on devrait d'ailleurs plutôt appeler « intrusion ». Le mot « visite » est simplement le terme utilisé par le titre du projet de loi, c'est pour cela qu'il est également dans ma bouche. Il n'y a toujours rien sur l'instrumentalisation du juge d'instruction, sur l'absence de contrôle de leur part ou encore sur le risque de pollution d'enquêtes pénales par ces procédures administratives inappropriées.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous pensons – comme nous le pensions déjà en 2018 – que notre

Parlement a un signal à donner par rapport à ce texte inutile, mais surtout dangereux pour la solidarité et pour les libertés.

Il y a deux semaines, notre Parlement accueillait la cérémonie de remise du prix de « Passeur de mémoire », comme il le fait périodiquement, et c'est toujours un moment fort. À cette occasion, M. Michaël Bisschops, le président de l'ASBL « Territoires de la mémoire », a porté une parole que j'ai estimée limpide autant que nécessaire dans ces temps particulièrement troubles. Il nous disait notamment que « l'histoire ne se répète jamais à l'identique. Elle change d'uniforme, de slogan, de vocabulaire. Elle ne revient jamais avec une pancarte indiquant : « Attention, ceci est un retour de l'histoire » ». Il a aussi attiré notre attention sur le fait que nous sommes, en tant que parlementaires, responsables d'une chose qu'il considère comme considérable : les seuils que notre démocratie accepte de franchir, notamment par les idées que nous refusons ou non de normaliser, par les exceptions au droit accepté, « parfois parce qu'elles ne concernent pour l'instant que quelques-uns, car l'état de droit disparaît rarement d'un seul coup, il s'effrite – une exception jugée nécessaire, une dérogation présentée comme provisoire, un droit rendu conditionnel, une catégorie de personnes un peu moins protégée ».

Tout au long de son intervention, je n'ai cessé de penser à ces temps troubles que les démocraties traversent. J'ai pensé aussi à notre démocratie ici, dans notre pays, aux évolutions et aux dégradations lentes du débat public et de l'État de droit. Tout cela, heureusement, n'est pas inéluctable. Il y a des choix. Le choix d'agir pour ne pas laisser faire. C'est aussi le sens de cette proposition de résolution.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Chers collègues, notre collègue M. Hazée, pour le groupe Ecolo, fait débarquer au sein de notre enceinte parlementaire régionale un débat qui se joue encore, et qui devait notamment encore avancer ce matin au Fédéral, les travaux au Fédéral ayant été interrompus à la suite d'une panne de courant, je pense, ce qui a amené à reporter l'analyse du projet qui passait en seconde lecture en commission.

Je trouve que c'est extrêmement dérangeant d'aller faire le travail à la place de ceux qui ont été élus pour le faire. J'estime que les députés libéraux sont à même de faire leur travail au sein de la Chambre fédérale comme – je l'espère pour vous, Monsieur Hazée – vous estimez vos collègues d'Ecolo suffisamment compétents pour porter la voix de votre groupe, en tout cas du leur, au niveau de l'instance fédérale. On fait donc le jeu avant que le match ne doive se jouer, avant que l'on ait sifflé l'entame de celui-ci. On peut évidemment avoir un avis sur ce qu'il se passe dans d'autres enceintes, sur ce qu'il se passe dans la société, mais en venant nous demander

de nous positionner de manière claire sur un texte qui n'est pas encore définitif, je trouve que l'on dépasse ses prérogatives.

Un mot tout de même sur l'enjeu, et je ne vais pas être extrêmement long. Quel est l'objectif de ce projet de loi ? Monsieur Hazée, je trouve que vous faites anormalement référence au texte de 2018. Le texte de 2018 a effectivement suscité beaucoup de remous dans tous les partis – le mien, y compris. Aujourd'hui, on n'est pas du tout sur la même mouture de texte. On a un texte qui a fortement évolué, et heureusement. C'est un texte qui offre certaines garanties. Or, avant de se poser des questions sur ces garanties, quel est l'objectif ? L'objectif est de permettre d'appréhender un individu qui n'est pas simplement en séjour illégal, mais qui s'est vu signifier un ordre de quitter le territoire. Cela veut dire qu'il a entamé une procédure de régularisation, que celle-ci lui a été refusée, qu'il n'a pas obtempéré à l'invitation qui lui était faite de rentrer dans son pays. Ce n'est pas seulement cela. En effet, je peux le comprendre, cela arrive souvent – j'ai fait du droit des étrangers. Il faut que cette personne remplisse d'autres conditions qui me semblent essentielles. Ces conditions n'ont jamais été critiquées : c'est que cette personne doit représenter un danger pour l'ordre public et pour la sécurité nationale.

C'est vrai que ce sont des définitions larges. Que l'on soit écolo ou libéral, on peut avoir des notions différentes de l'ordre public et de la sécurité nationale. Certains partis sont plus laxistes que d'autres en termes de sécurité, et d'autres serrent un peu plus la vis. Toutefois, la question n'est pas là. Pour juger de ce caractère et de ce critère de danger pour la sécurité nationale ou pour l'ordre public, un passage obligé – que le texte de 2018 ne présentait pas – est le passage obligé par le juge d'instruction.

Le juge d'instruction est un superflü : c'est le seul qui peut vous mettre en détention alors que vous n'avez pas encore été condamné. C'est le seul. Et lorsqu'il le fait, notre système prévoit un mécanisme de contrôle – vous en parlez à un moment, Monsieur Hazée –, un mécanisme de recours : la chambre du conseil. Celle-ci analyse si les différents critères auxquels doit répondre le juge d'instruction lorsqu'il délivre un mandat d'arrêt sont remplis. Le juge d'instruction, ce n'est donc pas n'importe qui. Moi, j'ai extrêmement confiance dans les juges d'instruction. Je pense que lorsqu'on amène un dossier ou lorsqu'on amène un dossier de la sorte, qui passe par cette voie, par l'Office des étrangers qui alerte et qui saisit le juge d'instruction pour pouvoir opérer une visite domiciliaire chez une personne qui a un ordre de quitter le territoire, qui s'est vu demander de le respecter, qui représente un danger pour l'ordre public et la sécurité nationale, le juge d'instruction sera à même de vérifier si on les remplit.

Lorsqu'ils ont débattu une première fois à la Chambre, à travers différentes auditions, de la situation

qui pouvait éventuellement se présenter, il a été clairement dit par la sécurité intérieure que les personnes qui envisagent un parcours de régularisation de leur situation sur notre territoire se font immédiatement fichier et analyser. D'où viennent-elles ? Ont-elles des contacts avec un organisme ou des organisations terroristes ? Ont-elles des antécédents ? Représentent-elles un danger ? J'imagine – c'est difficile et c'est là toute la difficulté de l'exercice que vous m'imposez, Monsieur Hazée – que si, un jour, un dossier devait arriver sur le bureau d'un juge d'instruction par cette voie, le juge d'instruction aurait un dossier complet, composé de l'avis de nos services de sécurité intérieure, de l'avis de l'ensemble des personnes capables de dire que cette personne représente un danger ou pas. À partir du moment où l'on rencontre tous ces critères, selon moi, cela ne devrait pas poser de problème.

La vraie question – ce sont les auditions à la Chambre qui ont suscité mon interrogation ; je serai donc parfaitement franc –, c'est l'opportunité de ce texte. Cependant, ce n'est pas à nous, députés wallons, de statuer sur l'opportunité de ce texte. Ce qu'ont dit les avocats, les magistrats et la juge d'instruction de Mons, c'est qu'il y a, dans l'arsenal juridique actuel, tous les éléments qui permettent d'atteindre cet objectif. Ils ne critiquent pas l'objectif du texte de base. Ils critiquent peut-être l'opportunité de la mesure que l'on vise à ajouter dans l'arsenal juridique pour atteindre l'objectif que valident les différents organismes entendus. À partir de ce moment, il appartiendra à la Chambre de statuer si ce texte et cette mesure sont efficaces.

Néanmoins, en aucun cas, il ne faut faire courir cette petite musique – ou la chantonner, Monsieur Hazée – que l'on arrive encore avec un texte digne de celui qui a causé des remous en 2018 et qui vise à stigmatiser une catégorie de personnes. Ce texte vise à éviter le drame que l'on a connu à Bruxelles, où deux personnes fichées comme terroristes, qui s'étaient vu délivrer un ordre de quitter le territoire et ne l'avaient pas respecté, ont assassiné deux supporters suédois parce qu'ils n'étaient pas de la même religion ou du dogme religieux qu'eux. C'est cela qui a suscité le texte à la base. À partir de ce moment, on est tous en droit, sur un territoire qu'est la Belgique – à tout le moins, la Wallonie – de se dire que, si les citoyens, nos femmes, nos hommes et nos enfants ne sont pas en sécurité, c'est qu'il y a une faille dans le système.

(Réaction de Mme Morreale)

Je vais y revenir. Je note votre interpellation, Madame Morreale. Vous auriez pu me l'envoyer avant. Je l'aurais mise dans ma tête pour vous y répondre, mais je vais y répondre.

Nous devons offrir la sécurité à nos citoyens. Or, manifestement, il y a eu une faille. Le législateur fédéral, à travers l'initiative d'une ministre, se pose la

question de comment remédier à cette faille. Cela ne va pas plus loin que cela.

Madame Morreale, je suis d'accord avec vous : la justice est complètement sous-financée. Je crois que 3 % du budget fédéral va à la justice. On a eu Mme Onkelinx comme ministre de la Justice...

(Réaction de Mme Morreale)

Tous les partis. Vous avez eu un Premier ministre, Madame Morreale. Si le PS avait voulu améliorer la situation de la justice, il aurait amélioré la situation de la justice.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, j'ai dit que Laurette Onkelinx était ministre.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Un petit instant, Monsieur Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Cela devient habituel dans les rangs.

M. le Président. – Une incise ou deux dans un débat, il y n'a pas de problème. On va vous donner l'occasion après, par la voix de Mme Lambelin, d'intervenir, si vous le voulez bien.

(Réactions dans l'assemblée)

Monsieur Tzanetatos, poursuivez, si vous le voulez.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai l'habitude des débats interactifs, mais, ce qui est embêtant dans le débat interactif, c'est quand on crie trop fort et plusieurs fois la même chose, parce que cela devient inaudible pour les autres.

Vous m'avez émis une critique, je vous réponds et je suis même d'accord avec vous : si je le pouvais, j'augmenterais le financement de la justice parce qu'elle est complètement débordée ; pas seulement à cause de la dotation, mais parce qu'il y a une recrudescence des comportements délictueux, criminels, et cela va dans tous les sens. C'est même de plus en plus compliqué, avec le nombre de lois que l'on prend, pour que les autorités judiciaires – quelles qu'elles soient – puissent faire leur boulot de manière très simple. On a un pays très protecteur de tout le monde, et c'est de plus en plus compliqué.

Refermons la parenthèse, nous ne sommes pas là pour parler du financement de la justice. Nous sommes là pour parler d'une proposition de résolution qui vise à s'opposer à un texte qui n'existe pas encore au Fédéral. Vous l'aurez compris, Monsieur Hazée, notre parti votera contre.

J'ai une dernière précision, parce que c'est l'un de vos arguments. Je ne l'ai pas dit en commission. Vous dites qu'il n'y a pas de voie de recours lorsqu'un juge d'instruction autorise une visite domiciliaire, mais il n'y en a jamais. Quand un juge d'instruction ordonne une perquisition, la perquisition se fait. Si l'on permet à la personne de s'opposer à la décision de faire la perquisition, la perquisition n'a plus aucun sens. On retire le matériel délictueux, on retire les traces du crime.

En réalité, un juge d'instruction ordonne une perquisition dans le cadre d'un dossier – qui lui est soumis par le parquet ou la police en fonction des faits –, et éventuellement, la chambre du conseil déclassé les éléments de preuve qui ont été recueillis illégalement, soit parce que le mandat n'était pas valable, soit parce qu'il a été mal exécuté par les personnes qui devaient le faire. Ici, je ne vois pas l'intérêt d'avoir une procédure d'appel à une décision d'un juge d'instruction qui est sollicité par l'Office des étrangers et qui a la mainmise pour décider s'il autorise ou non la visite domiciliaire. Vous pourrez peut-être éclairer ma lanterne au moment de la réplique, cela m'intéresserait.

La grosse difficulté est que nous n'avons pas tous les tenants et aboutissants de ce texte, parce que nous n'avons pas été conviés à participer aux auditions, à analyser le texte du Fédéral et tout simplement à travailler dessus, parce que ce n'est pas de notre compétence.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, on va voter aujourd'hui sur une proposition de résolution qui demande au Gouvernement wallon d'intervenir auprès du Gouvernement fédéral pour obtenir le retrait du projet de loi sur les visites domiciliaires. Sans surprise – cela a déjà été annoncé en commission –, le groupe socialiste votera en faveur de ce texte.

En commission, nous avons entendu le représentant des 1 899 citoyens et citoyennes qui ont saisi notre Parlement. Il est assez inhabituel d'avoir un nombre aussi élevé de signatures pour une pétition, c'est à souligner. L'orateur qui représentait ces citoyens et ces citoyennes était brillant. Il nous a demandé de défendre l'inviolabilité du domicile, la vie privée, les droits des enfants et la solidarité envers les personnes en difficulté. Leurs inquiétudes méritent une réponse politique claire.

Que permettrait concrètement le projet fédéral ? Avec l'autorisation d'un juge d'instruction, la police pourrait entrer sous la contrainte dans un logement pour y arrêter une personne faisant l'objet d'un ordre de quitter le territoire. Cette intervention pourrait aussi avoir lieu au domicile d'une autre personne qui héberge la personne qui sera arrêtée. En cas de refus de produire des documents d'identité, les lieux pourraient être

fouillés. Il s'agirait d'exécuter une décision administrative d'éloignement, en dehors d'une instruction pénale. En dehors d'une instruction pénale. C'est une atteinte considérable à un droit fondamental : le domicile est le lieu de notre intimité et de notre vie familiale. C'est garanti par la Constitution. Pour y faire entrer l'État sous la contrainte, il faut des garanties juridiquement solides. Il faut aussi démontrer que cette mesure est absolument nécessaire et qu'aucune autre mesure ne permet d'atteindre l'objectif poursuivi. Les difficultés d'exécution des décisions de retour tiennent notamment à l'identification des personnes, à l'obtention de documents, à la coopération des pays de destination et aussi aux moyens des services concernés. Finalement, qui tente de nous faire croire que faire entrer la police dans un logement de cette manière et sans instruction pénale assortie va résoudre les difficultés ? Le Gouvernement propose cette atteinte majeure à la protection du domicile, sans en établir clairement l'efficacité.

On a entendu les arguments du MR et des Engagés en commission. Vous avez évoqué à de nombreuses reprises la sécurité, l'extrémisme, la lutte contre le terrorisme. Toutefois, personne n'a jamais, dans ce Parlement, ni nulle part ailleurs dans aucun hémicycle, sous-estimé ces menaces. Personne ne sous-estime ces menaces, chers collègues. Néanmoins, quand une personne est soupçonnée de préparer un attentat, quand une personne est soupçonnée d'avoir commis une infraction grave, la justice dispose déjà des moyens d'enquêtes et de perquisitions pour y faire face. Encore faut-il que la justice soit financée. Vous en parlez, Monsieur Tzanetatos, mais c'est un autre problème. Si seulement nos Gouvernements pouvaient s'atteler au financement de la justice, à l'accompagnement et au financement de la police, à ce qui se passe réellement sur le terrain aujourd'hui pour ces personnes, peut-être que l'on n'en serait pas là. Peut-être que vous ne vous sentiriez pas obligés de déposer des textes qui n'ont aucune base juridique solide.

Si la sécurité est réellement l'objectif de cette mesure, la majorité va devoir expliquer au Fédéral ce que cette nouvelle procédure administrative pourrait bien apporter que le droit pénal ne permet pas déjà. On nous assure que seules les personnes dangereuses seraient concernées. D'accord, alors regardons les conditions qui sont inscrites dans ce projet.

Ce projet n'exige pas nécessairement une condamnation pénale. Ce projet se réfère à cette notion – attention, une grande notion en droit – de « danger pour l'ordre public » ou de « danger pour la sécurité nationale ». C'est là qu'il y a un énorme problème dans ce texte, parce que la portée de la notion d'ordre public est complètement imprécise pour servir de garantie face à une intrusion dans un domicile. Cette notion de danger pour l'ordre public ou pour la sécurité nationale n'a absolument aucune base juridique solide et sérieuse. De nombreuses associations, des magistrats, mais

également Myria, le disent très clairement dans des critiques formulées à l'égard de ce texte. Les assurances données dans les débats ou dans l'exposé des motifs ne peuvent pas remplacer une limite claire inscrite dans la loi.

Ensuite, on nous oppose aussi l'autorisation du juge d'instruction.

(Réaction d'un intervenant)

Je vais y venir.

Désolée de le dire, mais la présence du juge d'instruction ne suffit pas à elle seule à transformer la procédure administrative en procédure pénale. Le juge serait saisi par l'Office des étrangers sur base des éléments transmis par celui-ci, pour autoriser une intervention qu'il ne conduirait même pas lui-même. Les juges d'instruction eux-mêmes ont exprimé leurs sérieuses réserves à l'égard de ce texte. Vous en parlez vous-même, Monsieur Tzanetatos, vous citez ces juges d'instruction. C'est le comble.

(Réaction d'un intervenant)

C'est le comble, Monsieur Tzanetatos, vous citez le travail des juges d'instruction et leur positionnement contre ce texte.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Madame la Cheffe de groupe, n'interrompez pas votre propre députée.

Mme Anne Lambelin (PS). – C'est un plaisir, Monsieur le Président.

Il faut se référer à ce que disent les juges d'instruction. Il faut au moins avoir l'honnêteté de s'y référer jusqu'au bout et de les écouter. Ici, ce n'est manifestement pas le cas. On continue à défendre un texte alors qu'ils sont contre ce texte.

Quant aux personnes dont le domicile aurait été visité, ce projet ne prévoit pas de recours spécifique permettant de faire contrôler la régularité de cette intrusion.

Et puis, permettez-moi quand même, cela me paraît essentiel sur ce texte, de regarder un petit peu ce qui se passe derrière la porte. Derrière la porte, il peut y avoir des enfants. Ils pourraient être présents même s'ils ne sont pas eux-mêmes visés par cette mesure. On est en droit de se demander ce que ces enfants pourraient vivre lors d'une telle intervention. Que se passera-t-il si l'un de leurs parents est emmené ?

Le délégué général aux droits de l'enfant s'est d'ailleurs également positionné contre ce texte et a alerté le Gouvernement sur ces questions absolument essentielles, qui ne figurent nulle part dans ce projet.

Que dire de la personne qui hébergerait quelqu'un par solidarité ? Que dire à cette personne ? Que venir en aide à une personne est une infraction ? Pourtant, c'est aussi son domicile à elle qui sera forcé. Quel est le signal, chers collègues, que ce projet adresse ici à celles et ceux qui ouvrent leur porte à des personnes en difficulté ? C'est une brèche qui permettrait d'en arriver là.

Chers collègues, une démocratie doit protéger cette liberté d'aider son prochain et non faire peser sur elle la crainte d'une intervention policière. Ma cheffe de groupe, Christie Morreale, l'a rappelé en commission très justement : ces objections ne sont pas celles de quelques opposants qu'il suffirait d'accuser pour caricaturer ce texte. Ce ne sont pas juste quelques militants qui se lèvent contre ce texte. Non, ce sont les associations, les juristes, ce sont des secteurs qui sont directement concernés par ces enjeux. Le Conseil d'État, Myria, les magistrats, les institutions de protection des droits et les associations : toutes ont formulé les alertes sérieuses à l'égard de ce texte. Quand tant d'acteurs mettent en cause les garanties d'un dispositif, la responsabilité du législateur est au moins d'y répondre avant son adoption, et pas seulement d'attendre un éventuel recours devant la Cour constitutionnelle.

J'entends aussi – et enfin – que l'on ne serait pas au bon endroit pour débattre de ces choses-là. Cela me fait plaisir, personnellement, d'avoir ce débat au Parlement de Wallonie. Je trouve qu'il y a vraiment du sens à se positionner sur ces enjeux. D'ailleurs, les communes le font très bien aussi. Plusieurs motions ont été adoptées dans les communes et la loi sera votée au Parlement fédéral. Cependant, la résolution sur laquelle on se prononce aujourd'hui demande au Gouvernement wallon de faire entendre sa position. Or, cette position, chers collègues, est absolument essentielle. Notre Parlement l'a d'ailleurs déjà fait en 2018, face à un projet qui était absolument comparable, malgré tout ce que vous pouvez dire aujourd'hui. Le CDH avait soutenu la résolution et avait demandé son retrait.

Aujourd'hui, plus qu'à tout autre parti, je vais m'adresser aux Engagés.

Chers collègues des Engagés, vous affirmez que ce texte a changé et vous défendiez ardemment en commission – c'était impressionnant – que des garanties ont été ajoutées, mais les questions essentielles demeurent. Pourquoi cette intrusion administrative est-elle absolument nécessaire d'un point de vue purement légal ? Pourquoi, alors qu'un dispositif légal existe déjà ? Qui sera réellement visé par la notion d'ordre public, cette fameuse notion ? Quel contrôle effectif sera exercé avant et après l'intervention ? Quelles protections seront offertes aux enfants et aux personnes qui hébergent ?

Ces questions ne peuvent absolument pas être renvoyées à plus tard. Elles ne peuvent pas rester sans réponse. Oui, les décisions relatives au séjour doivent pouvoir être exécutées, mais aucune politique publique ne peut s'affranchir des principes qui fondent notre État de droit. L'inviolabilité du domicile garantie par la Constitution n'est pas une protection accordée à certains et refusée à d'autres. L'intérêt supérieur de l'enfant, si important pour les Engagés – on vous entend souvent défendre l'intérêt supérieur de l'enfant –, ne peut pas varier selon le statut de ses parents. Et la solidarité ? Chers collègues, la solidarité envers une personne en détresse ne doit jamais exposer celle ou celui qui accueille à la crainte de voir son domicile forcé et violé. Ce sont des principes que nous avons la responsabilité de défendre aujourd'hui, ici, au Parlement de Wallonie : la dignité de chaque personne, l'égalité devant les droits fondamentaux et la liberté de porter assistance à autrui.

Ce sont des principes que vous, Les Engagés, défendiez lors de la législature précédente, mais que vous reniez aujourd'hui. D'ailleurs, je tiens à souligner aujourd'hui qu'un membre de votre parti a eu le courage, récemment, de réaffirmer ces valeurs. Je parle – vous l'aurez compris – du bourgmestre de Walhain. C'est chez moi, dans le Brabant wallon. Il a appelé « les députés à tenir compte des alertes, des mises en garde et des recommandations formulées par le monde judiciaire et de multiples organisations de la société civile ». Il a même lancé un appel aux députés de son propre parti pour qu'ils « s'opposent à tout projet de loi représentant une atteinte à l'État de droit ». Ce député, chers collègues, qui est aussi bourgmestre de Walhain, c'est Xavier Dubois. Je n'ai pas pour habitude d'applaudir un membre des Engagés, mais bravo à lui !

(Applaudissements)

Chers collègues, en 2018, notre Parlement avait déjà demandé le retrait d'un projet comparable. Vous aviez participé à cette demande. La gravité des objections soulevées aujourd'hui exige absolument la même constance. J'appelle chacun et chacune à considérer la portée de son vote aujourd'hui sur ce texte essentiel, en demandant au Gouvernement fédéral de retirer ce projet de loi. Notre Parlement, le Parlement de Wallonie, pourra protéger les droits fondamentaux, qui demeurent une exigence à laquelle nous ne renoncerons pas.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Chers collègues, aujourd'hui, le projet de loi sur les visites domiciliaires est revenu en seconde lecture au Parlement fédéral. Je dis bien « au Parlement fédéral ». Puisque certains souhaitent importer ce débat dans notre assemblée, apportons-le jusqu'au bout et commençons par des petits rétroactes.

Mercredi 17 juin 2026, le Parlement européen a adopté en séance plénière le règlement dit « Retour », destiné à mettre en œuvre le Pacte migratoire européen. Ce règlement prévoit notamment la possibilité de visites domiciliaires dans l'ensemble de l'Union européenne, dans le respect des droits fondamentaux ainsi que du droit européen et – j'insiste – du droit national. Au niveau des Engagés, il n'y a pas d'ambiguïté, puisque notre député européen et président de parti, Yvan Verougstraete, s'est opposé à ce règlement Retour, estimant que les balises prévues n'étaient pas suffisamment restrictives. Vous pouvez l'applaudir.

(Applaudissements)

Chers collègues, que cela vous plaise ou non, malheureusement, ce règlement a été adopté au niveau européen. Nous sommes donc responsables en droit. Nous devons l'appliquer en Belgique, que cela nous plaise ou non.

(Réactions dans l'assemblée)

Toutefois, j'ai évoqué la notion de droit national. C'est bien là l'enjeu du texte qui est débattu au Parlement fédéral : inscrire en droit national les balises supplémentaires qui permettront de cadrer ce texte, ce règlement.

Madame Lambelin, Madame Morreale, en commission, vous avez entretenu une certaine confusion dans l'esprit des citoyens en tentant de leur faire croire que tous ceux qui expriment un discours un peu plus nuancé que le vôtre sur ce sujet feraient le lit des thèses racistes, xénophobes et islamophobes de l'extrême droite.

Mme Christie Morreale (PS). – Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. C'est faux.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Tant mieux alors. Laissez-moi le dire une fois de plus et sans équivoque : chez Les Engagés, l'extrême droite ne sera jamais une option !

(Réaction de Mme Morreale)

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Madame Morreale, puis-je vous inviter à écouter l'intervenant ?

Mme Christie Morreale (PS). – Puis-je répondre pour fait personnel ?

M. le Président. – Puis-je inviter les différents intervenants à écouter celui ou celle qui est à la tribune ? Lorsqu'il y a un fait personnel, vous pourrez intervenir après l'intervention.

Je suis désolé, comme dans tous les débats, j'autorise des incises, des réactions, et cetera. Je sens que l'on vise bien au-delà de cela.

M. Resinelli a la parole ; à défaut, je devrai suspendre provisoirement les travaux, le temps que chacun retrouve son calme, si nécessaire.

La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – J'inviterai tous les collègues à aller revoir les PV de notre discussion en commission.

Chers collègues, dois-je vous rappeler que si les Engagés se sont tellement investis au niveau fédéral à créer des balises et à cadrer au maximum ce texte, c'est précisément parce que nous sommes le seul parti de la coalition à ne pas avoir inscrit les visites domiciliaires dans notre programme électoral ?

Petite devinette : quel parti de la coalition fédérale a inscrit au point 1173 de son programme électoral la phrase suivante : « Les visites domiciliaires et la détention peuvent constituer l'ultime étape d'une procédure de retour, lorsqu'il apparaît qu'une personne n'est pas disposée à retourner volontairement ». Ce ne sont pas les Engagés ; c'est le Parti socialiste flamand, votre parti frère.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vois que cela fait réagir. Revenons donc aux balises pour lesquelles nos députés fédéraux se sont battus, ces balises qu'ils ont obtenues pour cadrer ce texte, qui nous vient donc du Parlement européen.

Cinq conditions cumulatives doivent être réunies et examinées par le juge d'instruction. Elles sont toutes essentielles.

Premièrement, la personne doit représenter un danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale. Le simple fait d'être en séjour irrégulier ne suffit pas. Le simple fait d'avoir commis une infraction ne suffit pas non plus. Vous dites que la notion de sécurité nationale n'est pas cadrée, mais l'exposé des motifs vise clairement des faits de terrorisme, d'extrémisme, de radicalisme ou des infractions particulièrement graves.

Deuxièmement, la personne doit avoir reçu au moins un ordre de quitter le territoire qui est devenu exécutoire. Autrement dit, toutes les possibilités de recours qui s'appliquent à cet OQT doivent déjà avoir été épuisées.

La troisième condition, c'est que la personne ne doit pas coopérer à l'exécution de cet ordre.

La quatrième condition, c'est que le juge d'instruction doit considérer que la visite est réellement nécessaire. Autrement dit, s'il existe une autre mesure,

moins proportionnée et moins intrusive, notamment au regard des intérêts de cette personne, la visite domiciliaire ne devrait pas être autorisée.

Enfin, cinquième et dernière condition, la mesure doit être proportionnée, notamment – là, Madame Lambelin, je ne peux pas vous suivre quand vous parlez des enfants – au regard des intérêts de la personne concernée et des autres personnes qui vivent dans le logement, essentiellement les enfants.

Ce sont les cinq conditions cumulatives et soumises à l'appréciation d'un juge d'instruction. Voilà ce pour quoi nos collègues, au Parlement fédéral – et ils sont d'ailleurs encore en commission aujourd'hui en train d'apporter des amendements à ce texte –, se sont battus et voilà ce qu'ils ont obtenu.

(Réaction de M. Collignon)

M. le Président. – Monsieur Collignon, s'il vous plaît.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – En commission, nous avons eu droit à l'utilisation du terme de « rafle ». Permettez-moi, chers collègues, de rappeler la définition du dictionnaire. Une rafle, c'est une « arrestation massive opérée à l'improviste par la police ». Ce n'est absolument pas la procédure dont nous parlons aujourd'hui.

(Applaudissements)

Aujourd'hui, nous parlons de cas individuels soumis à des conditions précises et strictes, et, surtout, à l'autorisation d'un juge.

Je veux bien que nous ayons un débat politique, je veux bien que nous ayons un débat passionné, mais appelons les choses par leur nom. Les visites domiciliaires, qui ne sont pas dans notre programme, ne sont pas cela.

Toutefois, puisque cette évolution européenne s'impose désormais à la Belgique, nous avons fait le choix de l'encadrer au maximum. C'est aussi cela, être un parti de gouvernement. Lorsqu'une réalité juridique s'impose à nous, nous ne nous contentons pas de la dénoncer confortablement assis depuis nos bancs. Nous cherchons à mettre en place les garanties nécessaires quand nous en avons la possibilité.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Monsieur Resinelli, je vous en prie.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Concrètement, quels éléments prémunissent contre un usage abusif de ces visites domiciliaires ? D'abord, une procédure lourde et complexe qui doit être suivie scrupuleusement. Ensuite, l'intervention d'un juge d'instruction qui doit

examiner et motiver les cinq conditions cumulatives que je vous ai citées. En outre, le principe de nécessité et de proportionnalité : lorsqu'une mesure moins intrusive permet d'atteindre le même objectif – je l'ai déjà dit, mais je le répète parce que c'est important –, la visite domiciliaire ne doit pas être utilisée. Enfin, le texte – et c'est aussi extrêmement essentiel – prévoit une évaluation du dispositif.

Chers collègues, il existe des voies de recours, comme dans le cadre des perquisitions judiciaires. La personne sous OQT ou bien les autres personnes concernées ne sont pas dépourvues de moyens d'action. Un étranger sous OQT, enfermé à la suite d'une visite qui serait illégale, peut se prévaloir de cette illégalité pour demander sa libération du centre fermé. Les personnes chez lesquelles une visite illégale aurait eu lieu pourront, ce qui est bien logique, demander réparation du préjudice subi devant le juge civil.

Il faut rappeler un principe élémentaire de notre État de droit. Cette loi n'est pas au-dessus des autres puisque, comme toutes les autres, elle peut faire l'objet d'un recours devant la Cour constitutionnelle. Si la Cour constitutionnelle devait constater une contrariété au regard de notre Constitution, elle dispose du pouvoir d'annuler les dispositions concernées.

Cette loi pourra – et c'est bien heureux –, comme toutes les autres lois – être modifiée ou abrogée par notre Parlement. C'est bien la base et les garanties de notre État de droit.

Vous avez parlé de la situation et du texte en 2018. Ce texte n'est absolument pas le même que le texte qui est au Parlement fédéral aujourd'hui. Oui, en 2018, ce texte justifiait que ce Parlement adopte une résolution, puisqu'il ne comportait pas toutes ces balises, dont les cinq conditions que je vous ai citées, lesquelles sont aujourd'hui prévues et inscrites dans le présent projet. Je viens de le rappeler.

Nous pouvons être en désaccord sur la posture à adopter et sur le débat de fond, mais nous devons au moins être d'accord sur une chose : le débat mérite mieux que les noms d'oiseaux proférés en commission. Pas tant que cela, parce que cela affecte plus que cela ceux qui en sont les premiers destinataires – nous nous y sommes hélas habitués avec le temps –, mais parce que l'absence de nuance dans tout débat, mais plus encore dans un débat sensible comme celui-ci, pose un problème de cohésion sociale.

Notre société est fracturée, ce n'est pas neuf. C'est une tendance que l'on observe depuis longtemps et qui s'intensifie de plus en plus partout en Europe. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'observer, par exemple, le climat quasi insurrectionnel qui règne en France dans cette précampagne présidentielle survoltée, où l'affrontement entre l'extrême droite et l'extrême

gauche pourrait s'embraser à n'importe quel moment et avoir des conséquences dramatiques.

Est-ce vers cela que nous voulons que notre société évolue ? Je pense que collectivement, ce n'est pas le cas. De grâce, évitons les amalgames, les raccourcis et les simplismes, et ramenons, dans le débat démocratique, la nuance et la grandeur qu'il mérite, pour que notre société reste traversée par le débat et l'échange d'idées. Ce débat ne doit pas contribuer à créer de nouvelles fractures, mais, au contraire, créer des espaces de compréhension et d'apaisement, où chacun a le droit d'avoir des idées et de les exprimer, mais en respectant celles des autres. C'est notre modèle de société.

(Applaudissements)

En conclusion, Les Engagés resteront particulièrement vigilants tout au long de ce processus : vigilants lors des débats parlementaires – notamment au regard des amendements qui sont débattus en ce moment –, vigilants quant à la mise en œuvre du processus s'il venait à entrer en vigueur, et vigilants enfin au moment de son évaluation prévue après son adoption.

Cessons les polémiques, restons factuels et rigoureux, cessons de faire peur, et surtout, restons sincères dans nos débats.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

FAIT PERSONNEL

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale pour fait personnel.

Mme Christie Morreale (PS). – Je trouve les propos de mon collègue Resinelli à la fois profondément injustes et incorrects. J'invite tout le monde à aller voir le compte rendu pour voir l'incorrection et le mensonge qu'il a évoqués, le raccourci qu'il a fait qui ne l'honore pas. Je le mets sur le compte de l'inconfort que génère sa position.

Moi, elle me tracasse. La nuance, quand vous avez le Conseil d'État, les juges d'instruction, la Ligue des droits humains, le délégué général aux droits de l'enfant, Myria, le CIRÉ, Amnesty International, « Les territoires de la Mémoire » qui sont vent debout contre cette proposition, vous devez ouvrir les yeux. Vous ne pouvez pas être complice de ce qui se passe, vous devez réagir.

La situation est trop grave. Il ne s'agit pas de nuances les concernant. La position est claire. Toutes les alertes sont là, elles sont écrites noir sur blanc, tous ces

avertissements. Ce qui vous indignait en 2018 ne vous indigne plus aujourd'hui. Cela vous indignait, et cela honore les gens du cdH de l'époque. Le Pacte de Marrakech, vous ne l'avez pas voté, parce que l'extrême droite le votait.

Aujourd'hui, vous dites : on va l'exécuter. Cela s'appelle la fenêtre d'Overton. On ne peut pas fermer les yeux sur ce qui est en train de se produire.

(Applaudissements)

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**Proposition de résolution
visant à s'opposer au projet de loi modifiant la
loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au
territoire, le séjour, l'établissement et
l'éloignement des étrangers en ce qui concerne
la visite domiciliaire,
déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco
et M. Mockel
(Doc. 615 (2025-2026) N° 1 et 2)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, le débat a commencé en commission, où on a eu une discussion assez étendue et assez animée à propos de cette résolution qui nous est présentée aujourd'hui, et aussi à propos de la pétition qui avait été introduite, Mme Lambelin l'a dit, par près de 2 000 citoyens qui s'alarment, qui s'inquiètent de ce projet de loi en discussion au Parlement fédéral. M. Hazée et Mme Lambelin ont bien réexpliqué tous les dangers de ce projet. Les citoyens inquiets les ont précisés aussi.

Je vais revenir sur les arguments que le MR et les Engagés avaient avancés en commission et qu'ils viennent encore d'avancer maintenant. Ils nous disent : « Vous caricaturez le projet, il y a des balises ». M. Resinelli vient encore d'essayer de l'expliquer. « Il faut que les personnes recherchées représentent un danger pour l'ordre public. Il faut un ordre de quitter le territoire exécutoire. Il faut que la personne refuse de coopérer. La mesure doit être nécessaire et proportionnée. Et surtout, il y a un juge d'instruction ». C'est la grande différence par rapport à 2018, puisqu'en 2018, cette problématique des visites domiciliaires, le fait de pénétrer chez des gens, de violer leur domicile pour exécuter des ordres de quitter le pays avait déjà été évoquée et rejetée – heureusement –, entre autres par notre Parlement, qui avait voté une résolution pour que le Gouvernement fédéral retire son projet de loi – ce qu'il a fait.

On va reprendre, un par un, les arguments qui ont été avancés encore aujourd'hui par le MR et les Engagés.

Premièrement, vous nous dites que cette mesure ne concernera que des personnes dangereuses. Mais si quelqu'un représente vraiment une menace et qu'il existe des éléments permettant de le poursuivre pénalement, la justice dispose déjà de moyens pour intervenir. Pourquoi faut-il créer une nouvelle procédure purement administrative qui permet de pénétrer de force dans un domicile ? Votre réponse, c'est : parce que le texte ne vise pas uniquement des personnes poursuivies pénalement, il suffit qu'il existe des motifs raisonnables de considérer qu'une personne représente un danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale. Mais c'est là que se situe le problème. Parce que cette notion de danger pour l'ordre public, elle est floue. Comment peut-on la préciser, comment peut-on la circonscrire ? C'est ce qu'Amnesty International fait remarquer : dans des situations analogues, la jurisprudence européenne exige d'examiner si le comportement de la personne constitue un danger réel et actuel. Ce n'est pas un détail. Quand on donne le pouvoir à l'État d'entrer de force chez quelqu'un, les critères ne peuvent pas être vagues. C'est un premier élément. Cette façon de dire « des motifs raisonnables de considérer qu'une personne est dangereuse », c'est extensible. Ce n'est vraiment pas facile de préciser ce que cela veut dire exactement.

Deuxième chose, vous l'avez encore dit tout à l'heure, il y a un juge d'instruction, et donc cela veut dire qu'il n'y a pas d'arbitraire. Mais Amnesty a notamment relayé les inquiétudes du monde judiciaire sur ce point, parce que dans ce dispositif, tel qu'il est discuté maintenant, c'est l'Office des étrangers qui saisit directement le juge d'instruction. L'Association syndicale des magistrats – donc, des juges – s'inquiète elle-même d'une instrumentalisation du juge qui est appelé à intervenir dans une politique administrative migratoire sur laquelle le pouvoir judiciaire n'a pas de prise en amont, puisque c'est l'Office des étrangers qui contacte directement le juge. En plus, il n'y a pas de véritable recours contre l'autorisation de la visite domiciliaire ni pour la personne ciblée ni pour le citoyen qui l'héberge. Autrement dit, on pourra entrer dans votre domicile sur décision d'un juge, mais on ne peut pas contrôler au préalable cette décision par une juridiction supérieure. Cela ne va pas. Amnesty remarque aussi que, même après une visite domiciliaire, les possibilités de contrôle restent limitées. Dès lors, il ne faut pas présenter l'intervention du juge d'instruction comme une garantie absolue. Les magistrats eux-mêmes s'interrogent sur le rôle que l'on veut leur faire jouer ici.

Troisièmement, vous dites que c'est une mesure de dernier recours. Là encore, on va regarder ce que dit le texte. Pour justifier une atteinte aussi grave à l'inviolabilité du domicile, il faudrait au minimum être certain que l'éloignement de la personne pourra réellement avoir lieu rapidement, puisque c'est une

mesure de dernier recours. De nouveau, Amnesty pose des questions très concrètes. Y aura-t-il une place disponible en centre fermé ? La personne a-t-elle été identifiée par son pays d'origine ? Un laissez-passer a-t-il été délivré ? Un vol a-t-il été réservé ?

Le projet lui-même reconnaît que ce n'est parfois qu'après la visite domiciliaire et la recherche de documents d'identité que l'on pourra pleinement déterminer si l'éloignement est réellement possible dans un délai raisonnable. C'est donc une étrange conception du dernier recours : on rentre d'abord chez les gens, on viole leur domicile et puis après on vérifie si l'éloignement peut réellement aboutir. C'est le monde à l'envers.

Quatrièmement, vous dites que les droits des tiers et des enfants seront protégés. Le texte dit que la loi permettrait également d'entrer dans le domicile d'un tiers. Cela peut être le logement d'un ami, d'un membre de la famille ou simplement d'un citoyen qui héberge une personne sans titre de séjour parce qu'elle a envie de l'aider. Ce sont des personnes qui ont besoin d'assistance, c'est un réflexe de solidarité. Cette personne qui héberge n'est accusée de rien, ses enfants ne sont accusés de rien. Pourtant, leur domicile pourra être visité par la police.

De nouveau, Amnesty considère précisément que le droit à la vie privée et à l'inviolabilité du domicile de ces personnes tiers ainsi que l'intérêt supérieur des enfants ne sont pas suffisamment protégés. C'est ce que fait remarquer aussi le délégué général aux droits de l'enfant. Comment peut-on estimer que l'intérêt des enfants est protégé quand on rentre de force dans leur domicile sans prévenir ? Là encore, l'absence de recours effectif risque de transformer les garanties annoncées en garantie qui vont être en fait essentiellement théoriques. Sur le papier, il y a des garanties, mais dans la réalité, on sait bien comment cela va se passer.

Vous nous dites aussi que cette mesure est nécessaire à l'efficacité de la politique d'éloignement, mais on n'a aucune démonstration de cette nécessité. Le Conseil d'État souligne que ce dispositif constitue une ingérence particulièrement grave dans les droits des personnes concernées. Lorsqu'on touche à un droit aussi fondamental que l'inviolabilité du domicile, ce n'est pas à nous de démontrer que la mesure est inutile. C'est au Gouvernement de démontrer qu'elle est indispensable, qu'aucune autre solution ne fonctionne et que les garanties sont suffisamment fortes. Aujourd'hui, cette démonstration n'est pas faite.

Le débat n'est pas de savoir si les décisions de justice ou les décisions administratives doivent être respectées. Le débat n'est pas non plus de savoir s'il faut pouvoir intervenir contre une personne qui prépare un attentat ; évidemment qu'il le faut. Le droit pénal permet déjà d'agir lorsqu'il existe des faits ou des soupçons justifiant une enquête pénale. Selon nous, la

vraie question est beaucoup plus fondamentale : accepte-t-on d'étendre à une procédure administrative le pouvoir de pénétrer de force dans le domicile d'une personne qui ne fait pas nécessairement l'objet de poursuites pénales ? Pour le PTB, et j'ai cru comprendre aussi pour les collègues socialistes et écolos, la réponse est non.

En effet, l'histoire des libertés publiques nous enseigne une chose : lorsqu'on crée une exception à un droit fondamental, cette exception finit toujours par poser la question de ses limites. Aujourd'hui, on nous dit de ne pas nous tracasser, que ce sera exceptionnel. Cependant, on ne veut pas devoir s'inquiéter demain de savoir jusqu'où cette exception aura été étendue. L'inviolabilité du domicile est une liberté fondamentale, il s'agit de la respecter quoi qu'il arrive.

Ce n'est effectivement pas la première fois que l'on discute de ce dispositif. En 2018, on a eu tout un débat ici, au Parlement wallon, qui avait demandé au Gouvernement fédéral de revoir son projet. Beaucoup de communes sont en train de discuter de ce projet de loi et votent des motions, parce que c'est dans les communes que la police va devoir appliquer ces fameuses décisions. Quand on dit que le débat doit se mener uniquement au Parlement fédéral, non, le débat se mène partout : ici et dans les communes. Plusieurs communes ont déjà voté des motions pour demander au Gouvernement fédéral de retirer ce projet de loi.

C'est pourquoi, en conclusion, le PTB va soutenir la proposition de résolution déposée par les collègues Ecolo. Nous demandons le retrait de ce projet de loi et nous soutenons pleinement la mobilisation citoyenne contre les visites domiciliaires. Il y a la Ligue des droits humains, Amnesty International, les Territoires de la mémoire, qui étaient ici dans ce Parlement pour décerner le titre « Passeur de mémoire ». Ce n'est pas n'importe quelle mémoire qu'ils ont passée, ce ne sont pas n'importe quels événements qu'ils ont rappelés. Ils ont fait appel à notre conscience, à notre humanité. Les Territoires de la mémoire s'opposent bec et ongles à ce projet de loi du Parlement fédéral.

Si nous sommes conséquents avec ce que nous avons vécu ici il y a quelques semaines, nous devons être aux côtés des Territoires de la mémoire et demander le retrait de ce projet de loi sur les visites domiciliaires.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Chers collègues, en 2018, ce Parlement a dit non aux visites domiciliaires ; tous les partis, sauf le MR, mais on s'y attendait. Huit ans plus tard, on a un projet qui est le même. Fondamentalement, pour les gens qui vont avoir leur porte fracturée à 5 heures du matin, c'est la même chose qu'en 2018. Il va leur arriver exactement la même chose, quoi que vous en disiez.

La jurisprudence de la Cour constitutionnelle n'a pas changé. La Constitution n'a pas changé. Ce qui a changé, c'est la majorité et l'ouverture aux thèmes de l'extrême droite à l'Europe. Monsieur Resinelli, on y reviendra à la fin de mon texte, parce que je vous ai trouvé particulièrement scandaleux. De quoi parle-t-on avec ces visites domiciliaires ? De policiers qui pénètrent de force chez les gens dès 5 heures du matin, sans qu'aucune infraction ait été commise, sans instruction pénale, sans recours possible pour la personne visée ni pour celle qui l'héberge. Les conséquences seront les mêmes pour ces gens. On dit que cela ne visera que les personnes dangereuses. C'est faux. Ce texte parle de « danger pour l'ordre public », apprécié au cas par cas. C'est une notion qui n'a aucune valeur – cela a été dit par le groupe PS –, qui sera fonction de qui sera le ministre, un peu plus à droite ou non. Je pose la question simplement : si quelqu'un est réellement dangereux, le droit pénal nous permet déjà d'agir. À quoi cette loi sert-elle, sinon à créer un droit au rabais, un droit d'exception pour une catégorie de personnes ? Cette mesure est inutile, stigmatisante, contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur Tzanetatos. D'ailleurs, je trouve que le lien qui est fait par la droite entre les attentats contre les supporters suédois et les OQTF pour justifier ce texte est immonde.

(Applaudissements)

Ce n'est pas parce que ce texte aurait existé que ces attentats n'auraient pas eu lieu. La question de ces attentats est d'abord la question du définancement de la justice, et certainement pas des visites domiciliaires la nuit chez les gens.

Ensuite, il y a les Wallonnes et les Wallons qui hébergent, qui aident et qui accompagnent des familles. Parfois, ce sont des paroisses, des associations que notre Région aide financièrement. Demain, leur porte ne sera plus inviolable. Cela porte un nom : criminaliser la solidarité.

Chers collègues des Engagés, un de vos députés au Fédéral, qui est par ailleurs bourgmestre, a refusé de soutenir ce texte parce que sa commune s'est déclarée commune hospitalière. Vos élus locaux sont finalement plus courageux que vous en ce qui concerne cette proposition. Ici, vous avez encore l'occasion – le vote n'est pas encore fait – de réfléchir et de changer la direction que vous êtes en train de prendre.

Permettez-moi aussi un petit rappel qui n'a pas été fait. Je vous rappelle qu'en 2022, alors dans l'opposition, vous aviez planté des tentes devant le siège de l'Open VLD pour dénoncer une politique migratoire inhumaine en pleine crise de l'accueil. J'ai même retrouvé dans les articles de presse de l'époque un ministre de ce Gouvernement, M. Desquesnes, qui avait planté sa tente pour dire à quel point on était inhumain avec la politique migratoire.

C'est dommage qu'il ne soit plus là, c'est vraiment dommage. J'espérais qu'il reste jusqu'à ce moment. La différence, c'est que votre parti, à l'époque, s'appelait le cdH, avec un « H » pour « Humaniste ». J'ai l'impression que vous l'avez effacé et que vous l'avez complètement gommé.

D'ailleurs, j'avais promis, Monsieur Resinelli, que je n'allais pas vous épargner. Vous nous avez dit tout à l'heure : « Oui, mais on n'a pas le choix. Ce qui a changé, c'est le règlement Retour au niveau européen. On n'a pas le choix, il faut que l'on y aille ». N'avez-vous pas honte ? Avez-vous vu la séquence du règlement Retour ? C'est une honte. Quand il y a eu ce vote, on voyait l'extrême droite européenne vent debout en train d'applaudir en disant : « *Send them back !* » Et vous, vous êtes en train de dire que l'on n'a pas le choix et que l'on doit s'inscrire dans ce règlement Retour. D'abord c'est faux, c'est faux. On l'applique selon notre droit national, et l'on n'a pas l'obligation de l'appliquer comme cela. Monsieur Resinelli, la Wallonie doit s'inscrire dans son passé de résistance, certainement pas dans les pas de l'extrême droite.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Quelques mots, Monsieur le Président, mais je vous laisserai juge des faits personnels. Si, comme en 2018, nous avons estimé nécessaire que ce Parlement prenne position sur cet enjeu, c'est parce que des lignes rouges sont en train d'être franchies. C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette initiative.

Monsieur Tzanetatos, vous avez cru opportun de laisser penser que certains – et que c'était l'élément clé du débat – étaient plus soucieux de serrer la vis en matière de sécurité que d'autres. Permettez-moi de vous dire que j'ai trouvé cela totalement déplacé, et c'est un euphémisme. A fortiori, lorsque vous reconnaissez vous-même que la réponse en matière de sécurité se trouve dans l'arsenal juridique existant, dans les moyens que la justice a et dans les moyens que la justice n'a pas, et non pas dans ce texte. Mme Lambelin, Mme Bernard et M. Dupont ont d'ailleurs largement développé ce point.

Troisièmement, le drame qui s'est joué et que le Gouvernement fédéral utilise lui-même comme motif pour fonder son initiative fait suite à une procédure dans laquelle le Conseil supérieur de la justice a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements importants au sein du parquet de Bruxelles. Quant à la demande d'extradition, le dossier était resté dans une armoire, sans suivi administratif et sans suivi judiciaire. En quoi ce projet de loi va-t-il changer quoi que ce soit par rapport à un dossier qui reste dans une armoire ? C'est à nouveau de l'esbroufe.

Monsieur Resinelli, vous avez dit que le règlement Retour adopté par l'Union européenne était une honte en lui-même, puis vous avez tenté un tour de passe-

passé en disant deux choses en même temps. D'un côté, vous avez fait croire que ce projet de loi était là pour donner une suite à ce règlement et nous en protéger et, de l'autre côté, vous avez été très habile parce que vous avez cité l'élément de droit qui est juste, lui, à savoir que le droit national s'appliquait. Comme l'indiquait la présidente de la Ligue des droits humains lorsqu'elle a été auditionnée, « un règlement européen ne peut pas forcer un État à violer sa propre Constitution », ce que ce projet de loi fait, notamment en ne respectant pas les conditions fixées par la jurisprudence de la Cour constitutionnelle en matière de définition des atteintes à l'inviolabilité du domicile.

Dès lors, par rapport à ce point, si ce projet de loi est retiré, il n'y aura pas de visites domiciliaires dans notre pays, règlement européen ou pas.

(Applaudissements)

Grand cas est fait aussi des balises et en particulier de l'intervention du juge d'instruction qui serait nouvelle. Vous savez que c'est faux. Vous savez que le projet de 2018, contrairement à des discours qui sont sans cesse répétés, prévoyait déjà l'intervention du juge d'instruction. Pour vous en convaincre, je vais citer un morceau de l'intervention du chef de groupe du cdH, devenu Engagés, du 25 avril 2018 dans cette Assemblée : « Nous ne pouvons pas non plus accepter l'instrumentalisation du rôle du juge d'instruction. C'est fondamental parce qu'un juge d'instruction a une fonction. C'est une institution qui a été mise sur pied pour instruire à charge et à décharge, avec des objectifs extrêmement clairs. Or, ici – en 2018 –, le juge d'instruction se retrouve à devenir le bras armé de l'Office des étrangers. Son rôle le réduit en définitive à devoir marquer ou non son accord sur cette visite domiciliaire, mais sans les précautions qui sont prévues par le Code d'instruction criminelle et le Code de procédure pénale. Cela pose un problème, puisque la procédure en matière d'instruction permet des voies de recours et permet des voies de contrôle. Or, en l'espèce, ce n'est pas le cas ». La description est remarquable.

Ce projet de loi, nous le pensons dangereux en ce qu'il prévoit des « visites », des intrusions de la police avec usage de la contrainte, avec arrestation, avec fouille potentielle, de nature perquisitionnelle, en dehors du cadre qui est prévu, à savoir le cadre de l'instruction pénale. C'est le cœur du débat et les balises évoquées sont marginales par rapport à ce franchissement de frontière, a fortiori lorsque les notions ont un contour flou et, in fine, arbitraire. Nous savons comment cela commence, mais nous ne savons pas ; ou plutôt nous savons comment cela finit.

Avec le Conseil d'État, avec l'Autorité de protection des données ou Myria, avec l'Association syndicale des magistrats, avec avocats.be, avec les associations mobilisées, avec les conseils communaux, avec peut-être demain le Parlement bruxellois, nous estimons

important que notre Parlement puisse exprimer un signal contre un tel régime d'exception quant aux lignes rouges à ne pas franchir.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

**Proposition de résolution
relative à la nécessité de renouveler le crédit
d'impôt fédéral pour la distribution des
journaux et magazines,
déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco
et M. Mockel
(Doc. 633 (2025-2026) N° 1 à 3)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral pour la distribution des journaux et magazines, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 633 (2025-2026) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme De Bue sous le n° 633 (2025-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Lorsque l'on monte à cette tribune, on y croit toujours et j'espère, ici aussi, pouvoir vous rallier à une cause, dont un grand nombre d'éléments apparaissent, finalement, donnés à des convergences. Nous verrons ensuite si les actions peuvent être alignées sur ces expressions, ces volontés et ces convictions.

Nous pouvons, tout d'abord, rappeler quelques principes et quelques éléments d'analyse qui sont a priori largement partagés. Premièrement, les médias constituent un pilier dans une démocratie au service de l'information, au service de la vérification des faits, de la mise en perspective critique ou encore de l'investigation ; c'est d'autant plus important à l'heure des *fake news*. J'ai le sentiment d'ouvrir et d'enfoncer des portes ouvertes. La contribution de la presse écrite est donc, à ce titre, essentielle.

Deuxièmement, le secteur est confronté à des défis considérables et croissants et est aujourd'hui en situation critique. Je pense à nouveau enfoncer une porte ouverte.

Troisièmement, le crédit fiscal, qui a été établi par la loi de mai 2024 pour soutenir la distribution de la presse écrite et compenser en partie la suppression de la concession postale, constitue aujourd'hui un élément clé d'un équilibre fragile. Les éditeurs ont, à ce moment, là pu construire en un temps record des solutions qui ont permis d'assurer la pérennité de la distribution. Ce ne fut pas simple, mais ce crédit fiscal a joué un rôle déterminant. En Wallonie, puisque la loi prend en compte à juste titre la densité de la population, c'est une somme comprise entre 0,30 euro et 0,73 euro par publication pour les diffuseurs de journaux. Il y a donc également un tarif pour les magazines.

Ce crédit fiscal – c'est la raison pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui autour de cet enjeu – est prévu par la loi jusqu'au 31 décembre 2026. C'est donc ici qu'intervient notre proposition de résolution, parce qu'un non-renouvellement de ce crédit d'impôt conduira inmanquablement à des augmentations de prix qui seront demandées aux abonnés et aux abonnées, dans une mesure qui risque bien d'être extrêmement importante et, dès lors, dans une mesure qui va conduire une proportion significative de ces abonnés et abonnées à ne pas pouvoir suivre. Cela entraîne le grand risque d'un non-renouvellement de bon nombre d'abonnements.

Il y a l'enjeu démocratique. Je ne dois pas le dessiner longtemps ; puis, il y a un enjeu majeur en termes économiques et d'emplois. Les recettes des abonnements constituent logiquement une part significative du chiffre d'affaires. La transition vers les abonnements numériques a lieu, mais elle reste insuffisante, sans compter la fracture numérique. Cela signifie qu'une mise à mal des rentrées liées à la vente des abonnements papier pourrait déstabiliser gravement l'équilibre précaire de bon nombre de titres. Nous sommes donc devant le risque d'un désastre, d'un effondrement, et ce, sans compter les efforts en cascade au-delà du secteur lui-même dans des secteurs autour de l'édition. C'est bien sûr l'impression, le graphisme et la distribution.

Nous avons vu, il y a déjà quelques mois, le secteur se mobiliser autour de la nécessité de prolonger ce crédit fiscal. La commission spécialisée du Conseil central de l'économie a pris un avis argumenté en date du 6 mai 2026 et la Fédération nationale We Media, qui représente les éditeurs de magazines aux échelles néerlandophone et francophone réunies, s'est également exprimée en ce sens. Ce sont logiquement les éditeurs de la presse quotidienne qui ont également pris la parole dans le débat public à cet égard.

Si nous en parlons ici, c'est parce que la Wallonie est singulièrement concernée. Elle l'est pour plusieurs raisons, et d'abord parce que le coût marginal de la distribution – chacun peut le comprendre – est nettement supérieur dans un territoire qui, compte tenu

de sa structuration et compte tenu de sa densité de population, est celui de la Wallonie.

La deuxième raison est à trouver dans les habitudes de consommation. Les abonnements de diffusion payante ne sont pas les mêmes qu'en Flandre, et plusieurs titres actifs en Wallonie sont dans une situation économique tendue – c'est un euphémisme. Cela signifie que l'impact d'un non-renouvellement du crédit fiscal serait beaucoup plus important en Wallonie, avec des conséquences potentiellement désastreuses pour le pluralisme des médias, pour l'économie et pour l'emploi.

Il y a toute une série d'autres éléments qui peuvent également expliquer la situation du secteur de la presse écrite. Aujourd'hui, l'actualité est sur ce crédit fiscal, parce qu'il est minuit moins une. Même d'un point de vue strictement budgétaire, les effets d'une non-prolongation, en termes économiques et d'emplois, pourraient coûter plus cher à l'État que la prolongation du crédit fiscal. C'est ce qu'indiquait notamment le patron de Rossel, il y a quelques semaines, dans les colonnes du journal *L'Écho*.

Dès lors, dans ce contexte et compte tenu de ce risque majeur pour la Wallonie, nous proposons, dans cette résolution, des éléments que nous avons formulés volontairement dans des termes les plus largement rassembleurs possibles.

La volonté est que notre Parlement puisse prendre position de manière claire pour apporter son soutien à la demande de renouvellement. Elle est également que le Gouvernement prenne contact avec ses interlocuteurs fédéraux et plaide vigoureusement en ce sens ; et qu'avec Wallonie Entreprendre, il puisse documenter le dossier et présenter des données objectives quant aux conséquences d'un non-renouvellement, en termes d'emplois et en termes économiques, dans le secteur de la presse et dans les secteurs qui sont en partenariat économique fort avec les journaux et les magazines. Elle est enfin que le Gouvernement puisse saisir le Comité de concertation.

Nous avons toutefois été sidérés, en commission, de constater que le ministre-président ne s'est pas emparé du dossier. Je vais le citer, puisqu'il est intervenu dans le débat : « De manière assez brève, je veux simplement rappeler que la presse, son pluralisme et son accès sont clairement un débat démocratique dont personne ne doit remettre en cause la nécessité et l'importance. Je m'en remets donc à la sagacité de l'ensemble des membres de cette honorable assemblée ». J'ai cité 100 % de son intervention : 50 mots. Parfois, ce n'est pas le nombre de mots qui compte. Parfois, on peut dire des choses extrêmement fortes avec un petit nombre de mots. Toutefois, ici, au-delà d'un soutien générique, vous avouerez qu'il n'y avait rien : aucune action, aucune démarche. Oserai-je dire qu'il y avait une indifférence ?

Je n'ai pas envie de le dire, mais c'était quand même proprement sidérant.

Nous avons donc un secteur économique wallon qui fait face à un risque existentiel, et le ministre-président reste au balcon. Cela donne d'autant plus de sens à cette résolution. Est-ce le moment ? Oui ; c'est le moment, et c'est urgent. Un conclave fédéral est en cours. C'est bien le moment où ce genre de décision peut être prise. Est-ce le bon outil ? Oui, c'est le bon outil. Si nous prenons la liste de toutes les propositions de résolution qui ont déjà été adoptées par ce Parlement, pour une série de sujets sérieux, je pense modestement que cet enjeu pourrait figurer en bonne place en haut de la liste. La Région peut-elle saisir le Comité de concertation ? Oui, c'est une pratique régulière lorsqu'un intérêt wallon est en cause. Nous pourrions aussi lister ici les enjeux qui ont donné lieu à une telle action du Gouvernement. À nouveau, cet enjeu, sans pouvoir se tromper, serait certainement par son importance également en haut de la liste.

Au bout du compte, il reste la volonté politique. Souvent, la majorité réitère en séance plénière le vote intervenu en commission. Cela répond à une certaine logique et à une cohérence de l'action. Ce n'est toutefois pas toujours le cas, puisque la séance plénière offre l'occasion d'un réexamen. Nous voulons croire que c'est le jour.

Au-delà des convictions, j'ai même envie de vous dire qu'il y a un élément neuf. Je n'évoquerai pas ici les « dégradations » du président d'assemblée qui se sont jointes à une forme de soutien de principe. L'élément neuf, c'est le patron de Rossel qui a pris la parole – juste ici à côté – le lendemain du rejet en commission. Il a confirmé que le risque était très réel. Il a alerté dans ces murs quant à l'arrêt des journaux papier sans ce soutien, quant aux conséquences en matière d'emploi et à un risque de dominos qui tombent les uns après les autres.

Il faut peut-être saisir ces mots du ministre-président. Il y en avait peu, mais certains comptaient peut-être plus que d'autres. Je m'en remets à la sagacité de l'ensemble des membres de cette honorable assemblée.

Regardons ce texte. S'il faut en modifier les expressions, faisons-le. S'il faut même modifier l'auteur, faisons-le. On fait une suspension de séance, on travaille, on change les signataires et l'on a une décision qui est prise. Il s'agit d'un choix politique.

Je pense que notre Région doit être présente sur cet enjeu. Il y a un objet qui est légitime et existentiel. Nous serions à côté de nos responsabilités si nous ne portions pas cette cause devant vous. C'est le sens de mon propos ce soir.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Le groupe MR partage toute une série de constats et de préoccupations exprimés dans cette proposition. Oui, Monsieur Hazée, le secteur de la presse écrite traverse une crise profonde, peut-être même l'une des plus graves de son histoire. La survie de certaines éditions locales, voire même de certains titres, est l'un des enjeux qui nous préoccupent au plus haut point.

La presse est le chien de garde de la démocratie. Son rôle est crucial, sans doute plus que jamais, alors que se multiplient les *fake news*, les détournements et les manipulations, en raison notamment de la puissance des réseaux sociaux – qui n'ont de sociaux que leur nom – et des effets pervers et délétères de l'intelligence artificielle.

Les difficultés économiques structurelles du secteur sont nombreuses : baisse des ventes et des abonnements, concurrence de RTBF Actu – le site gratuit et très fourni de la RTBF –, pillage des contenus par les géants du numérique, mais aussi par certains new influenceurs. Il y a aussi cette razzia sur le gâteau publicitaire opéré par les GAFAM qui ne laissent que quelques miettes – de plus en plus petites – à nos quotidiens et nos magazines.

Tout cela, Monsieur Hazée, nous inquiète comme vous, soyez-en assuré. Nos interventions – les miennes en particulier – au sein de la Commission des médias du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en témoignent.

Vous imaginez bien que, comme ancien journaliste qui a travaillé dans cette profession pendant environ 25 ans, je suis particulièrement sensible à l'avenir de ce en quoi je crois le plus : une presse de qualité et pluraliste. Cela va sans dire.

Plongeons-nous dans votre proposition. Comme vous l'avez dit, le mécanisme du crédit d'impôt fédéral a été institué par la loi du 12 mai 2024 pour compenser le surcoût de distribution résultant de la fin de la concession postale. Rappelons que celle-ci a été décidée le 12 décembre 2023 par le Gouvernement fédéral de l'époque. Ce sont les faits, ne le prenez pas comme une attaque. Quand je vous l'ai dit en commission, j'étais presque un malotru. Le Gouvernement fédéral de l'époque associait le MR, le PS et Ecolo.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Pas vous un malotru, Monsieur Maroy, non.

M. Olivier Maroy (MR). – Pour ce crédit d'impôt, il a été décidé à l'époque, par les mêmes partis, avec les partis néerlandophones, qu'il serait applicable du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026. C'est une décision collégiale du Gouvernement fédéral de l'époque.

Vous l'avez rappelé, ce crédit d'impôt varie d'une Région à l'autre, parce que les situations sont différentes en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. On le voit en regardant quels sont les montants, lesquels varient en

fonction de la densité de la population : de 0,3 à 0,73 euro par publication en Wallonie ; de 0,4 à 0,55 euro en Flandre. Il n'y a pas de crédit d'impôt à Bruxelles, parce que distribuer les journaux tôt le matin à Bruxelles, c'est beaucoup plus facile, puisqu'il y a une concentration de l'habitat.

Ce système a bénéficié à 22 éditeurs pour l'exercice d'imposition 2025, pour un montant total de 20,5 millions d'euros, dont 11 millions d'euros pour la seule Wallonie. À ce stade, comme l'a confirmé le ministre Jambon, interrogé au Parlement fédéral par mon collègue MR, Hervé Cornillie, aucune décision n'est encore arrêtée quant à une éventuelle prolongation dans le cadre des prochains arbitrages budgétaires fédéraux.

La prolongation de ce crédit d'impôt relève d'un arbitrage budgétaire et fiscal qui ne nous appartient pas. Ce n'est pas ici que cela va être tranché, mais au niveau fédéral. Cela ne veut pas dire que nous ne suivons pas le dossier ni qu'il ne nous préoccupe pas, compte tenu de ses conséquences sur le pluralisme des médias et sur l'écosystème de la presse écrite. La situation a été mise en lumière ici même, vous l'avez rappelée, dans la cour du Parlement de Wallonie, lors du cocktail de rentrée de L'Avenir. Ainsi, 200 emplois pourraient être menacés, notamment dans les centres d'impression de Nivelles et de Beauraing. Pour les lecteurs et les citoyens, cela pourrait aussi avoir des conséquences. Le président de ce Parlement, qui est juste derrière moi, l'a aussi mentionné lors de ce même cocktail de L'Avenir : la fin des aides pourrait se traduire par une augmentation des abonnements à hauteur d'environ 150 euros par an.

Le risque existe dès lors de créer une fracture chez les citoyens : un abonnement en zone rurale pourrait coûter plus cher qu'en zone urbaine. Monsieur Hazée, nous mesurons fort bien les enjeux. Soyez assurés de cela, et cela ne date pas d'hier. Nous ne restons pas inactifs. J'ai cité la teneur des propos du président de ce Parlement – ce n'est pas n'importe qui quand même. Il a été très clair devant une foule nombreuse et des journalistes. Et puis, il y a la ministre des Médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui n'a pas attendu qu'Ecolo dépose une proposition de résolution. Dès juillet dernier, elle a agi concrètement, puisqu'elle a écrit de manière officielle au ministre fédéral Jan Jambon pour relayer avec fermeté l'inquiétude du secteur et soutenir la nécessité d'une prolongation du crédit d'impôt.

Vous l'avez entendu comme moi, en commission, Monsieur Hazée, Jacqueline Galant – vous l'avez d'ailleurs félicitée ou en tout cas vous avez apprécié ces propos, si je traduis bien – s'est montrée déterminée et elle soutient une prolongation du crédit d'impôt tout en rappelant que ce dossier – c'est une évidence – reste une compétence fédérale. Au cas où certains ne l'auraient pas compris, au Fédéral, il n'y a pas que des francophones, il n'y a pas que le MR ou les Engagés ; il

y a aussi les partis flamands. Que cela nous plaise ou pas, il y a une réalité, une perception différente en Flandre qu'en Wallonie. Du côté néerlandophone, on semble beaucoup moins sensible à cette question de la prolongation du crédit d'impôt parce que la démographie, la concentration urbaine est totalement différente.

Nous ne restons pas inactifs non plus. Je dis « nous » au sens d'un pluralisme participatif, puisque construire les conditions d'une presse durable, pluraliste, indépendante et de qualité, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé en mettant sur pied de vastes auditions du secteur de la presse écrite. Elles débiteront tout bientôt au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en Commission des médias. Je remercie tous les collègues qui ont participé au groupe de travail mis en place pour préparer ces auditions. Vous en étiez, Monsieur Hazée, Madame Roberty et Madame Gysen. Il y avait un excellent climat et je pense que nous sommes tous persuadés – enfin, je l'imagine – que la prolongation du crédit d'impôt n'est pas la seule et unique façon d'aider le secteur de la presse. Personnellement, j'attends beaucoup de ces auditions parce qu'il y a une opportunité de réfléchir ensemble, avec les experts, les éditeurs, les journalistes et celles et ceux qui sont concernés par ce secteur, à la manière dont on peut accélérer la transition vers le numérique et assurer la pérennité de l'ensemble des titres.

Comme je vous l'ai dit à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et comme ma cheffe de groupe vous l'a dit en commission, Monsieur Hazée, la méthode que vous proposez n'est pas la plus adéquate. Nous partageons l'objectif, mais il serait plus judicieux de travailler sur le fond en cherchant, ensemble, de manière constructive, des solutions lors des prochaines auditions en Commission des médias, tout en actionnant tous les leviers via ceux qui nous représentent au Parlement fédéral. Mon collègue, Hervé Cornillie, fait le boulot. Je sais que nos ministres sont particulièrement attentifs, en ce moment, à cette question.

Je regrette que, contrairement à ce qui s'est passé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les collègues d'Ecolo aient refusé de surseoir au vote, il y a 15 jours, en commission. J'en comprends un peu mieux les raisons maintenant, Monsieur Hazée : vous avez été apparemment assez déçu de la brièveté des propos du ministre-président. Si j'ai bien compris, vous voulez maintenir ce vote. Si vote il y a, nous voterons négativement, mais pas sur le fond. Je pense avoir été suffisamment clair : nous sommes pour que l'on permette à la presse écrite de survivre. On ne supporterait pas la disparition de certaines éditions locales, mais notre vote négatif porterait sur la méthode et sur le calendrier.

Je vais donner un exemple. Vous venez de nous dire : « Nous appelons, dans cette résolution, à ce que la Wallonie saisisse le Comité de concertation ». Mais sur

quoi ? Il n'y a pas encore de décision. Je ne sais pas de quel côté cela va pencher. En tout cas, je peux vous assurer que nous essayons que la décision penche du côté que j'ai indiqué. Quoi qu'il en soit, quelle que soit l'issue du conclave fédéral, je peux vous assurer que le MR est et restera en soutien d'un secteur essentiel à la démocratie.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

(M. Wahl, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Christophe Collignon (PS). – Notre groupe soutiendra cette proposition de résolution, comme nous l'avions d'ailleurs fait en commission. Cela a été démontré par les uns et les autres : le sujet est important et il y a une certaine urgence, puisque le crédit d'impôt fédéral – cela a été dit par les deux interlocuteurs précédents – viendra à échéance le 31 décembre prochain. On sait que l'on est en période de conclave budgétaire.

Cela a une importance plus prégnante pour la Wallonie, puisque notre faible densité de population et la dispersion de l'habitat rendent la distribution de la presse plus coûteuse. Cela a été dit par mes deux collègues. La disparition brutale de ce soutien pourrait donc avoir des conséquences importantes pour les éditeurs, mais aussi pour toute la filière et pour l'emploi. J'y reviendrai tout à l'heure. Préserver une presse écrite accessible sur l'ensemble du territoire, c'est défendre aussi le pluralisme de l'information ; c'est aussi tenir compte de celles et ceux pour qui le passage au « tout au numérique » n'est ni souhaité ni toujours possible.

J'ai bien entendu les différents arguments, j'ai essayé d'être attentif. Je crois M. Maroy parfaitement sincère dans son expression et dans sa volonté de défendre la presse, le pluralisme de la presse et de pouvoir en donner les moyens. Il y a un point sur lequel je suis d'accord : la vraie décision appartiendra au Parlement fédéral. C'est une évidence, puisque les crédits d'impôt se votent à ce niveau.

Par contre, là où je ne suis pas d'accord et où je ne suis pas votre raisonnement, c'est lorsque vous indiquez que, dans une matière qui vous anime avec cœur, vous allez organiser des auditions et que la ministre des Médias a écrit au Gouvernement fédéral, mais rien n'empêche que l'ensemble de ce Parlement se saisisse d'une question et estime que les intérêts de la Wallonie sont à porter. D'ailleurs, vous l'avez évoqué : les Flamands sont moins sensibles à la matière, et ce n'est pas la seule matière. Rien n'empêche que l'on puisse procéder à une résolution, à une expression unanime du Parlement wallon en se disant que les intérêts wallons sont plus lésés que d'autres. D'ailleurs, pour saisir le Comité de concertation, il n'y a pas besoin d'un texte

voté. C'est justement une inquiétude. On pourrait très bien porter au Comité de concertation ce point. C'est tout à fait recevable. Autant j'adhère à ce que vous avez exprimé, car vous le faites avec sincérité et même parfois avec verve. Le problème est toutefois que votre raisonnement ne tient plus lorsqu'il s'agit de se dire « pourquoi ne le voterait-on pas ici ? » On ne voterait pas ici tout simplement parce que, malheureusement, cela vient d'un groupe d'opposition, mais je suppose que M. Hazée serait très content d'ouvrir à votre cosignature une proposition de résolution votée par l'ensemble du Parlement. Ce serait l'expression d'une Wallonie unie sur un sujet qui nous rejoint pour faire en sorte de défendre nos intérêts mutuels.

Nous avons souhaité renforcer ce texte par un amendement sur lequel je veux revenir. Lorsque l'argent public soutient une activité économique, nous considérons qu'il doit également contribuer et garantir l'emploi de qualité. Nous avons donc proposé que le renouvellement du dispositif s'accompagne de garanties en matière de rémunération, de qualité de l'emploi afin de notamment prévenir le dumping social et le recours abusif aux faux indépendants. Cet amendement a malheureusement été rejeté. Nous le regrettons également. Pour nous, les deux combats sont indissociables : préserver une presse écrite accessible, de qualité, pluraliste, mais aussi veiller à ce que sa distribution repose sur des conditions de travail dignes. C'est donc dans cet esprit que notre groupe votera cette proposition de résolution.

(M. Borsus, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Cette proposition de résolution traite d'une thématique importante pour le secteur de la presse, pour ses lecteurs et, au-delà, pour notre démocratie. Nous le savons tous, nous sommes à un moment charnière et critique de l'histoire de la presse écrite en Belgique. Monsieur Hazée, croyez bien que mon groupe partage votre préoccupation, comme nous tous ici. On peut dire que nous faisons consensus sur le sujet. Le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a évoqué longuement lors de la cérémonie d'anniversaire de la Fédération, en exhortant le Gouvernement à poursuivre ce crédit d'impôt. Je soutiens donc pleinement votre résolution sur le fond.

Cependant, comme je vous l'ai dit en Fédération Wallonie-Bruxelles et répété ici même, dans ce Parlement, en commission, cette matière relève du niveau fédéral et non de la Wallonie. Vous le démontrez d'ailleurs vous-même dans votre résolution, en soulignant que la densité de la population intervient dans la répartition de ce crédit. Effectivement, la Wallonie a un territoire plus complexe qui impose des coûts de distribution élevés, et c'est un constat pertinent.

C'est justement ce même constat qui pèse sur l'aspect communautaire de notre pays. Un argument qui peut être défendu, mais surtout qui pèse sur un débat au niveau fédéral.

De manière générale, les parlements régionaux n'ont aucun intérêt à fragiliser les arbitrages qui sont menés à ce niveau de pouvoir. À vouloir intervenir systématiquement dans ces débats depuis les Régions, nous risquons de les communautariser davantage et, par effet miroir, de voir émerger des positions flamandes et francophones qui pourraient progressivement accentuer le schisme communautaire.

Du côté des Engagés, je voulais assurer, en introduction – et je le répète –, que le secteur de la presse bénéficie de toute l'attention au sein de notre groupe. Nous sommes conscients du rôle essentiel de la presse pour notre démocratie. Toutefois, ce soutien ne doit pas nous conduire à brouiller les niveaux de pouvoir. Ce n'est pas aux députés régionaux d'adresser des injonctions normatives à l'ensemble du Gouvernement fédéral. Au sein de la majorité, nous souhaitons ajourner le vote. Je pense ne trahir personne. La prolongation du crédit d'impôt fait consensus au sein de nos familles politiques. Nous reconnaissons tous la nécessité de cette mesure.

Par ailleurs, vous participez, Monsieur Hazée, avec beaucoup de sérieux, comme chacun d'entre nous issus des différents groupes, au groupe de travail sur la presse écrite actuellement en cours en Fédération Wallonie-Bruxelles. Faisons les choses dans le bon ordre et avançons avec pour objectif de trouver la solution la plus pertinente pour ce secteur qui doit se réinventer. Je ne vous cache pas mon regret qu'Ecolo ait malgré tout souhaité maintenir le vote sur ce texte puisque, pour toutes ces raisons que je viens de vous exposer, Les Engagés ne pourront pas soutenir cette proposition de résolution.

M. le Président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le PTB soutiendra cette proposition de résolution. Derrière ce crédit d'impôt, il y a des lecteurs qui doivent pouvoir continuer à payer leur journal et aussi bon nombre de travailleurs et de travailleuses qui, dans de nombreux métiers – ils ont été cités –, doivent pouvoir vivre, tout simplement. C'est aussi un enjeu démocratique. On sait à quel point le pluralisme des médias a été attaqué ces dernières années, après des coupes budgétaires dans les télévisions locales notamment, des menaces de politiques contre la liberté de la presse ou la fusion du groupe IPM. La fin de ces crédits fédéraux pour la distribution des journaux serait un coup de plus contre ce pluralisme, pourtant indispensable d'un point de vue démocratique.

La presse écrite est déjà sous pression. Les grandes plateformes captent les recettes publicitaires. Les coûts

augmentent et les rédactions travaillent avec des moyens de plus en plus réduits. Supprimer le soutien à la distribution ajouterait une difficulté de plus dont les lecteurs et les travailleurs paieraient la facture. Pour certains abonnés, la hausse pourrait dépasser 100 euros par an. Quand on doit déjà compter pour payer son loyer, ses courses, son chauffage ou encore son essence, c'est une somme énorme. Des personnes pourraient renoncer à leur abonnement, faute de moyens. Cela aurait des conséquences tant d'un point de vue démocratique qu'économique.

On nous dit parfois qu'il suffit de passer au numérique, mais tout le monde n'a pas un ordinateur, une bonne connexion ou la facilité d'utiliser les outils numériques. Beaucoup de personnes continuent à lire leur journal sur papier. Elles doivent pouvoir garder cet accès indispensable à l'information.

En Wallonie, les distances et la dispersion de l'habitat rendent la distribution plus coûteuse. Les lecteurs des communes rurales ont autant droit à leur journal que ceux des grandes villes. Derrière le journal qui arrive chaque matin, il y a toute une série de travailleurs et de travailleuses : les journalistes, les ouvriers des imprimeries, les librairies, les travailleurs des entreprises de travail adapté, les graphistes et ceux qui assurent la distribution. Leurs emplois sont aussi en jeu. Nous soutenons l'amendement sur les garanties sociales, l'argent public qui doit servir à garantir des salaires corrects et des emplois de qualité. Il ne peut pas alimenter une concurrence où l'on gagne des marchés en payant toujours moins ceux qui font le travail.

Les travailleurs et travailleuses de la distribution doivent être protégés contre le dumping social et le recours abusif aux faux indépendants. En commission, la majorité nous a répondu que cette question relevait du Fédéral. Oui, la décision fiscale est fédérale, mais ses conséquences toucheront bel et bien les habitants et habitantes, les travailleurs et travailleuses wallons et wallonnes. Le Gouvernement wallon a donc toute sa place pour défendre leurs intérêts.

Cette résolution lui demande d'intervenir auprès du Gouvernement fédéral, de mesurer les conséquences sur l'emploi et, si nécessaire, de saisir le Comité de concertation. On votera pour ce texte et pour l'amendement. Les lecteurs doivent pouvoir continuer à s'informer. Les journalistes doivent avoir les moyens de faire leur travail. Celles et ceux qui distribuent la presse doivent pouvoir vivre dignement de leur métier.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie les intervenantes et intervenants. J'ai quelques points. Premièrement, M. Maroy est revenu sur l'historique du dossier et il a raison. La concession postale a été supprimée par le Gouvernement fédéral précédent et, dans le même temps, le crédit fiscal de soutien à la

distribution de la presse a été établi par le Gouvernement fédéral précédent.

J'ai juste envie de rajouter une précision importante, puisque, lorsque le Gouvernement fédéral a pris sa décision, il y avait ceux qui voulaient supprimer, au sein du Gouvernement fédéral, tout soutien à la distribution de la presse. Votre parti en était.

M. Olivier Maroy (MR). – C'est factuellement faux.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Et puis, il y a ceux qui ont bataillé pour avoir ce crédit fiscal et permettre une solution. C'est une précision que je voulais apporter.

Je vous entends dire que c'est parfaitement faux. J'ai lu des déclarations de votre président de parti voulant même aller encore plus loin dans cette matière. Ce sont des faits.

Deuxièmement, nous avons des constats convergents au sein de ce Parlement. Je ne mettrai en cause la sincérité de personne, mais je ne comprends dès lors pas pourquoi ne pas adopter cette proposition de résolution. Il y a des tas d'enjeux qui impactent le secteur, et d'autres aussi, mais à court terme, c'est l'enjeu du crédit fiscal qui est l'enjeu clé.

On me demande de regarder les auditions. Bien évidemment que les auditions seront intéressantes, c'est le sens que je leur donne également. Elles s'inscriront dans un autre temps. Aujourd'hui, il y a urgence, puisque les prochains jours ou prochaines semaines, le Gouvernement fédéral fixera sa feuille de route budgétaire au moins pour l'année prochaine, et peut être au-delà. Or, le secteur est au bord du gouffre et cette suppression du crédit fiscal pourrait être le coup fatal.

Bien sûr que notre Parlement est légitime pour pouvoir s'exprimer et dire ce qu'il pense lorsque l'intérêt wallon est en cause. Subsidiairement, la saisine du Comité de concertation est également pleine de sens. Comme M. Collignon l'a dit, une absence de décision constitue même un motif explicite de saisine du Comité de concertation, qui est reconnu par les textes constitutionnels ou par la loi spéciale comme étant compétent pour la prévention lorsque des conflits d'intérêts ou des enjeux qui portent sur l'intérêt de la Wallonie sont en cause.

La ministre francophone des Médias a en effet écrit un courrier une fois que j'ai annoncé notre initiative. J'ai estimé que c'était une première étape utile. Vous avez bien compris, lorsque nous avons discuté de ce texte, que je n'avais absolument pas prévu de demander le vote.

J'ai été totalement sidérée par le fait que notre Gouvernement ne se soit pas emparé de ce dossier, ne prenne pas sa plume pour faire part de ce qu'il pense

être l'intérêt wallon et n'agisse pas en conséquence. Documenter le dossier avec Wallonie Entreprendre, ce n'est quand même pas une action extrêmement ambitieuse, de même que pouvoir se donner la possibilité de saisir le Comité de concertation. On ne peut pas laisser le ministre-président au balcon. C'est trop important.

Je veux d'ailleurs dire qu'il y a d'autres dossiers où il agit. M. Maroy m'a dit : « Attention, c'est un arbitrage fédéral. » Mme Gysen s'est exprimée dans le même sens, ajoutant qu'il fallait faire attention aux risques communautaires. Cependant, il y a quelques mois, il y a un dossier dont le ministre-président s'est emparé qui relevait d'un arbitrage fédéral, mais dans lequel l'intérêt wallon était en cause – en tout cas, selon son point de vue.

C'était lorsqu'une personnalité, à mon sens moins honorable que les patrons de presse et en tout cas plus sulfureuse, a menacé de retirer des avions d'un aéroport situé en Wallonie, parce qu'une taxe décidée par l'actuel Gouvernement fédéral risquait, au dire du ministre-président, de mettre en cause son activité. Qu'a-t-il fait à ce moment ? Il y avait également des délibérations communales...

M. Olivier Maroy (MR). – Elle était annoncée cette taxe.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Vous avez raison. Merci pour cette contribution. Pour ne pas faire plus long, je n'ai pas ajouté cette précision, mais l'on peut effectivement refaire le film à cet égard.

Il est monté au créneau parce que quelqu'un a dit : « Attention à cette taxe fédérale, je retire mes avions de Charleroi. » Il est monté au créneau et il a obtenu des éléments de réponse dans le sens qu'il souhaitait de la part du Gouvernement fédéral pour qu'ensuite, l'intéressé qui agitait la menace lui fasse une forme de doigt d'honneur. Mais passons sur cette affaire.

Ce que je veux dire, c'est que l'on peut évidemment ouvrir une concertation fédérale. Ce Gouvernement le fait lorsque l'intérêt wallon est en cause, même pour des questions qui relèvent de l'arbitrage fédéral et même lorsqu'il y a un risque communautaire. En l'espèce, il est encore plus grand, puisqu'il n'y a pas d'aéroport équivalent relevant de la compétence flamande dans le débat qui nous a occupés.

Pourquoi donc ce qui a été possible de la part de notre Gouvernement, lorsqu'il y a une menace pour tel ou tel avion qui serait retiré de Charleroi, ne serait pas possible lorsqu'un secteur aussi important en termes économiques, mais aussi en termes démocratiques que la presse écrite est au bord du désastre. Je ne comprends pas la réponse qui est apportée à cette question.

J'ajouterai même que le Gouvernement n'est pas obligé de réussir. Bien sûr que lorsque l'on agit, on peut

ne pas réussir, mais ne pas agir, c'est une faute par rapport aux conséquences d'une inaction potentielle. Il reste encore quelques instants, parce qu'il y a un grand nombre de motions qui sont à l'ordre du jour avant cette proposition de résolution, si j'ai bon souvenir. N'hésitez pas à vous concerter pour revoir le vote. Le choix vous appartient.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

**Proposition d'appel à candidature et de lettre de mission pour le poste de président du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
(Doc. 667 (2026-2027) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition d'appel à candidatures et de lettre de mission pour le poste de président du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 667 (2026-2027) N° 1).

La Conférence des présidents, en sa réunion du 24 septembre 2026, a accordé le bénéfice de l'urgence pour l'examen de cette proposition.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) qui a été déposé sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Janssen sous le n° 667 (2026-2027) N° 1 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Chers collègues, vous vous appellerez que, suite à l'intervention de notre collègue Céline Tellier lors de la précédente désignation au sein de la CWaPE, dans cette assemblée, des réflexions convergentes avaient démarré quant à l'opportunité de renforcer la formation de notre séance plénière lorsqu'il y a plusieurs candidatures et que celles-ci peuvent être dans une même position aux dires du jury. Puisque l'on ouvre ici une nouvelle procédure, il me semble important que la matérialisation de ces éléments qui, à mon sens, – mais je peux me tromper – semblaient convergents puisse se réaliser sans trop

tarder, puisqu'il y a maintenant un calendrier qui va démarrer suite au vote de ce soir.

M. le Président. – Monsieur Hazée, je prends bonne note de votre expression, qui rappelle celle qui avait été formulée en cette assemblée. Nous sommes ici pour le cadre et l'appel à candidatures. J'ai une demande d'intervention légitime de M. Maroy en sa qualité de président de la sous-commission, si je ne m'abuse.

La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – J'aimerais rassurer M. Hazée, parce qu'effectivement, lors de la réunion de notre sous-commission, nous avons évoqué cette question et nous avons demandé au Selor de faire en sorte que la grille d'évaluation soit plus complète de manière à faciliter le travail des députés. Monsieur Hazée, nous en avons parlé lors de notre réunion de mardi matin. Soyez rassuré.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition d'appel à candidature et de lettre de mission n° 667.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. RAYMOND WILLEMS

M. le Président. – Madame la Ministre, chers collègues, Madame la Greffière, Mesdames et Messieurs, avec vous, je souhaiterais rendre hommage, au nom de notre Parlement, à Raymond Willems, qui nous a quittés le 17 septembre dernier, à l'âge de 73 ans.

Raymond Willems était un homme profondément attaché à la vie publique et à la vie de son territoire. Né à Schaerbeek en 1952, électronicien de formation, il avait notamment exercé des responsabilités sur le campus de l'Université libre de Bruxelles avant de s'engager progressivement et pleinement en politique.

Président de la section locale des Jeunes réformateurs libéraux, dont il fut un des fondateurs, mais aussi président de la section PRL de Wavre, son parcours politique fut varié, mais surtout particulièrement dense à Wavre, où il fut conseiller communal durant de nombreuses années, puis échevin de 1995 à 2003. Il s'y est particulièrement investi, notamment dans le dynamisme commercial et l'animation de sa ville, pour ne citer que quelques dossiers. Au sein de notre assemblée, il fut élu et siégea en tant que député wallon de 1997 à 1999. Il s'est ici notamment intéressé au dossier des relations extérieures, aux questions liées à la tutelle sur les communes, aux provinces, aux intercommunales ou bien encore à la question des soins palliatifs. Il exerçait également des responsabilités conséquentes au sein de la Province du Brabant wallon, notamment comme

président de l'Assemblée provinciale, puis comme député permanent – j'utilise le vocable du moment de son élection – chargé de la Culture, du Logement et des Affaires sociales.

Évoquer la vie de Raymond Willems, c'est aussi rendre hommage à sa grande passion : le football. Il l'a pratiqué sous toutes ses formes : joueur, entraîneur, arbitre, dirigeant, bénévole et président, notamment du Racing Jet de Wavre. Jusqu'à ses derniers jours, il était encore président du Conseil supérieur du football francophone amateur.

Fils de résistant, il accordait une importance toute particulière au devoir de mémoire. Il a notamment présidé les sections de Limal, Bierges et Wavre de la Fédération nationale des combattants. Un parcours qui en dit long sur l'homme qu'il était : un homme de terrain, fidèle à ses convictions, chaleureux et profondément attaché à sa ville, à sa province et à la vie sportive et collective de façon générale.

Après plus de quatre décennies d'engagement politique à différents niveaux, il avait décidé, en 2024, de quitter la vie publique. Aujourd'hui, au nom du Parlement de Wallonie, je souhaite exprimer notre sympathie et adresser nos pensées les plus sincères à son épouse, Caroline, à ses deux enfants, à ses cinq petits-enfants, ainsi qu'à l'ensemble de ses proches, de ses amis et de toutes celles et ceux qui ont croisé sa route. Je vous inviterai, dans quelques instants, à une minute de silence en sa mémoire.

Je me tourne vers Jean-Paul Wahl pour son intervention au nom du groupe MR.

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Monsieur le Président, vous avez rappelé tout le parcours de Raymond Willems, je ne vais donc plus y revenir. Dès lors, permettez-moi de m'exprimer au nom de ma cheffe de groupe, mais aussi au nom de mon groupe et à titre plus personnel. J'ai connu ce plaisir de siéger en même temps que lui au sein de notre assemblée. Je crains d'être le dernier présent. Tous deux alors jeunes parlementaires, nous avons tellement appris. Nous avons tellement appris en côtoyant des personnalités, des monuments du parlementarisme, tels que Guy Spitaels, Anne-Marie Corbisier, Serge Kubla, Marcel Cheron, Daniel Ducarme ou Robert Collignon et Jean-Pierre Grafé.

Par la suite, nos carrières politiques respectives ont été amenées à prendre des chemins différents. J'ai néanmoins été mené à le rencontrer tellement souvent dans le cadre de notre mission dans le Brabant wallon, tout comme il a pu rencontrer d'autres mandataires de tous partis politiques du Brabant wallon. Raymond était une personne loyale, juste, défendant avec conviction ses idées, mais en respectant celles des autres. C'était un sourire qui ne passait jamais inaperçu. Un franc-parler

assumé, toujours avec un trait d'humour derrière. Il aimait les gens, les rencontres, les discussions animées et on le croisait toujours avec plaisir. Un homme entier, chaleureux, profondément humain, fiable, jamais hypocrite. Je ne sais absolument pas si, après la mort, il existe un au-delà ou s'il n'y a rien. Je terminerai donc simplement mon propos par ces mots : bon voyage, Raymond.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs les Députés, c'est avec émotion que le Gouvernement rend aujourd'hui hommage à Raymond Willems, qui nous a quittés ce 17 septembre, à seulement 73 ans. À travers sa disparition, c'est une personnalité profondément attachée à sa ville de Wavre, à sa province et à la Wallonie qui s'en va. C'est surtout le souvenir d'un homme de conviction, d'engagement et de proximité qui demeure pour toutes celles et ceux qui l'ont connu et côtoyé.

Originaire de Bruxelles et installé à Profondsart, Raymond Willems a consacré une grande partie de sa vie au service des autres. Formé à l'électronique à l'ULB, où il exerça notamment certaines responsabilités, il s'est très tôt investi dans la vie publique et associative.

Son parcours politique est intimement lié à Wavre. Conseiller communal dès la fin des années 80, il devint ensuite échevin du Commerce et des Fêtes. Durant de nombreuses années, il participa activement au développement de sa ville et à son dynamisme local.

Son engagement l'amena également au Parlement de Wallonie, où il siégea comme député wallon entre 1997 et 1999. Il poursuivit ensuite son action au service du Brabant wallon comme conseiller provincial, puis comme député permanent, en charge notamment de la Culture, du Logement et des Affaires sociales.

Parler de Raymond Willems uniquement par ses mandats publics serait incomplet, car ceux qui l'ont connu se souviendront avant tout d'un homme passionné par le tissu associatif et par la vie locale. Amateur de culture, acteur de nombreuses initiatives citoyennes, photographe de mariage à ses heures perdues, il a également consacré une énergie considérable au sport et tout particulièrement au football. Président du Racing Jet Wavre, puis responsable à différents niveaux des instances du football francophone, il a toujours mis son expérience, son sens du dialogue et sa connaissance du terrain au service des clubs, des bénévoles et de la jeunesse.

Tout au long de sa vie, il a incarné une certaine idée de l'engagement public, celle d'un élu proche des citoyens, accessible, profondément enraciné dans son territoire et convaincu que l'action collective pouvait

améliorer concrètement la vie de chacun. Il le démontrait notamment par son engagement à Profondsart. Au-delà des fonctions exercées, nombreux sont ceux qui évoquent aujourd'hui sa bienveillance, sa fidélité en amitié, sa disponibilité et sa capacité à rassembler. Ces qualités humaines expliquent sans doute l'estime unanime qui accompagne sa mémoire.

Au nom du Gouvernement wallon, je tiens à adresser nos pensées les plus sincères à son épouse Caroline, à ses enfants Laurent et Caroline, à toute sa famille, à ses proches, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont partagé un pan de son parcours.

Que cet hommage exprime notre reconnaissance pour les nombreuses années qu'il a consacrées à la chose publique, à sa ville de Wavre, à la province du Brabant wallon, à notre Région wallonne et au monde associatif et sportif. Merci à vous, Monsieur Willems.

M. le Président. – Je vous propose de respecter une minute de silence en mémoire de notre ancien collègue, Raymond Willems.

(L'assemblée observe un moment de silence)

Je vous remercie.

VOTES

M. le Président. – J'invite M. le Secrétaire de Wasseige à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

Projets de motion déposés en conclusion des débats sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes
par Mmes Pécriaux et Roberty
(Doc. 668 (2026-2027) N° 1),
par Mme Gysen et M. Gardier
(Doc. 669 (2026-2027) N° 1),
par M. Spies, Mme Hanus et M. Fontaine
(Doc. 672 (2026-2027) N° 1),
par M. Mockel
(Doc. 673 (2026-2027) N° 1),
par MM. Dewez et J.-P. Bastin
(Doc. 674 (2026-2027) N° 1),
par Mmes Dejardin, Roberty et M. Lepine
(Doc. 679 (2026-2027) N° 1)
et par Mmes Jacqmin et Mauel
(Doc. 680 (2026-2027) N° 1)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des débats sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.

La motion motivée de Mmes Pécriaux et Roberty a été imprimée et distribuée sous le document n° 668 (2026-2027) N° 1.

La motion pure et simple de Mme Gysen et M. Gardier a été imprimée et distribuée sous le document n° 669 (2026-2027) N° 1.

La motion motivée de M. Spies, Mme Hanus et M. Fontaine a été imprimée et distribuée sous le document n° 672 (2026-2027) N° 1.

La motion motivée de M. Mockel a été imprimée et distribuée sous le document n° 673 (2026-2027) N° 1.

La motion pure et simple de MM. Dewez et J.-P. Bastin a été imprimée et distribuée sous le document n° 674 (2026-2027) N° 1.

La motion motivée de Mmes Dejardin, Roberty et M. Lepine a été imprimée et distribuée sous le document n° 679 (2026-2027) N° 1.

La motion pure et simple de Mmes Jacqmin et Mauel a été imprimée et distribuée sous le document n° 680 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur les motions pures et simples déposées par Mme Gysen et M. Gardier, par MM. Dewez et J.-P. Bastin et par Mmes Jacqmin et Mauel.

La parole est à Mme Roberty, autre auteure du projet de motion motivée n° 668.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, l'incendie qui a frappé les Hautes-Fagnes cet été a profondément marqué notre territoire. Plus de 3 300 hectares touchés, des habitants évacués, 34 hébergements touristiques évacués et, au total, 58 établissements touristiques qui ont dû fermer temporairement. Derrière ces chiffres, des professionnels ont subi des annulations, des départs anticipés, des pertes de revenus et, parfois, des situations qui ne seront pas entièrement couvertes par les assurances.

Il est important aujourd'hui de tirer toutes les conclusions de l'impact économique de cet événement pour le tourisme dans cette région chère à de nombreux touristes wallons et étrangers, mais pas uniquement. C'est pourquoi notre première demande vise à disposer, d'ici la fin du mois de novembre, de l'évaluation complète, annoncée par Mme la Ministre, en prenant en compte non seulement les dommages directs, mais également les conséquences indirectes sur l'ensemble du tissu touristique wallon. Sur base de cette initiative complète, il sera important d'accompagner les acteurs qui ont été touchés. Si les assurances doivent intervenir en premier lieu, la Région ne doit pas rester spectatrice,

et nous nous devons également de soutenir les opérateurs frappés par les conséquences de l'incendie ; d'autant que toutes les situations ne seront pas couvertes. C'est précisément là que la Région doit regarder quelles réponses peuvent être apportées aux professionnels qui resteront confrontés à des pertes.

Nous devons également continuer à faire vivre la destination touristique. La campagne « Les Hautes-Fagnes autrement » constitue une piste intéressante, qui permet aux visiteurs de découvrir les territoires accessibles, tout en protégeant les zones sinistrées et en respectant le temps nécessaire à leur régénération. Nous devons anticiper et préparer notre politique touristique aux conséquences du changement climatique ; d'autant que la question n'est plus de savoir si nos territoires seront confrontés à des événements extrêmes. Nous avons, en effet, déjà la réponse à cette question.

La prévention, la gestion des flux, l'information en temps réel des visiteurs, la continuité des activités et l'adaptation des infrastructures sont autant de sujets que nous devons désormais intégrer pleinement dans notre politique touristique. Sur ce point, je veux être très claire : notre démarche n'est pas celle d'une opposition qui cherche à pointer ce qui n'a pas fonctionné. Gérer une crise, c'est aussi travailler l'après-crise.

M. le Président. – Puis-je vous demander de conclure, s'il vous plaît ?

Mme Sabine Roberty (PS). – C'est ce que nous avons rappelé en commission. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste le redit aujourd'hui : dépassons les clivages majorité-opposition et travaillons ensemble pour la reconstruction des Hautes-Fagnes.

M. le Président. – Merci beaucoup, je suis vraiment désolé.

Mme Sabine Roberty (PS). – Il me restait une phrase.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier, autre auteur du projet de motion pure et simple n° 669.

M. Charles Gardier (MR). – On a effectivement eu ce débat en commission. Ce poumon vert de notre pays, on ne peut que l'aimer. On ne peut qu'aimer cet endroit. On l'aime sans doute plus particulièrement quand on le connaît depuis tout jeune et que l'on y a vécu un certain nombre d'émotions. On l'aime, on a envie de le protéger et, évidemment, il nous émerveille.

Lors des débats en Commission du tourisme et du patrimoine, on a ressenti la passion que nous avions toutes et tous. À cet égard, je souscris à ce qui vient d'être dit : cela doit nous rassembler pour ce territoire. Vivant à l'orée de ce domaine fantastique, je mesure son importance et son utilité générale. Mme la Ministre a fait l'état des lieux détaillé, mais elle a également donné des pistes et quelques réflexions que j'ai prises comme

telles pour avancer main dans la main avec le Parlement. Je vous invite toutes et tous à lui laisser un peu de temps pour mettre en place ses actions. Questionnons, revenons avec des idées nouvelles, durables et respectables.

Je vous invite aussi à aller à la rencontre des acteurs de terrain. Je sais qu'un bon nombre d'entre vous l'ont fait pour comprendre leurs besoins réels. Il y a vraiment des choses à faire, mais il faut le faire en totale collaboration, en totale écoute des acteurs de terrain, car si nous sommes là, c'est avant tout pour répondre à ces besoins réels et y apporter une réponse concrète.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, cet incendie a suscité une grande vague d'émotion au sein de la population, et les différentes commissions qui en ont traité l'ont encore démontré.

Derrière cette réserve naturelle et à côté, il y a des établissements touristiques, HORECA, des personnes qui y vivent. Parfois, avec cette grande couverture médiatique, certains ont eu l'impression que c'était l'ensemble des Fagnes qui n'était plus accessible, que c'était tout un périmètre qui dépassait largement celui qui était concerné et auquel on ne pouvait plus accéder. Cette Commission a permis de montrer à la fois tout le travail de la ministre et de l'administration. La première carte de VisitWallonia démontrait là où était le lieu de l'incendie, les interdictions qui existaient, mais aussi là où il y avait d'autres Fagnes qui étaient encore intactes et visitables. Tout cela était également bien présent avec cette campagne, « Les Fagnes autrement ».

Le message aujourd'hui, c'est bien sûr d'être attentif, d'être vigilant, mais aussi, partout où vous êtes, de dire : n'hésitez pas, avec ce bel automne, de revenir dans les Fagnes et d'y être solidaire des personnes.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Le secteur touristique des Hautes-Fagnes a besoin de moyens concrets, pas de promesses : 88 hébergements fermés, 1 740 visiteurs perdus, l'urgence est là.

Je suis inquiète. Le Gouvernement annonce 900 millions d'euros d'économies pour 2027, soit trois fois plus que l'année précédente. Comment peut-on affirmer que l'on va soutenir durablement un secteur tout en lui imposant une telle austérité ? Soutenir, cela demande des moyens. Nous voterons donc la motion du PS et nous réclamerons également des budgets réels, un rapport transparent et une politique touristique qui concilie climat, emploi et attractivité. Les travailleurs et les indépendants du tourisme ne peuvent pas attendre.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Spies, auteur principal du projet de motion motivée n° 672.

M. Patrick Spies (PS). – Vielen Dank. Herr Parlamentspräsident, Sehr geehrte Frau Ministerin, Sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, depuis l'incendie des Hautes-Fagnes, deux débats importants ont déjà eu lieu, le 26 août et le 14 septembre. Ils ont permis d'obtenir des éléments de réponse, mais pas tous, loin de là. Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, ce n'est pas de refaire le débat, c'est de constater que, entre les outils annoncés, les outils réellement disponibles et les outils effectivement utilisés sur le terrain, il y a une marge.

Sur la préparation d'abord, le risque était connu, il était documenté, il avait été débattu ici au Parlement. Pourtant, au moment de la crise, plusieurs maillons étaient encore incomplets. Je pense concrètement à la cartographie des accès, à la diffusion de l'information vers les intervenants, à la doctrine à appliquer en cas de risque élevé et surtout à un système public d'alerte incendie clair et gradué.

Sur l'indice de prévention des feux de forêt, la situation reste difficilement lisible. Tantôt on nous dit que l'outil existe, tantôt qu'un indice wallon unifié reste à construire. Or, pour les acteurs de terrain, pour les autorités locales, pour les services de secours et pour les citoyens, cette distinction n'est pas théorique. Un indice n'a de valeur que s'il est partagé, compris et relié à des mesures concrètes. Même chose pour la cartographie. Qu'une base de travail ait existé ne suffit pas. La vraie question est de savoir si elle était complète, validée, accessible et utilisée par l'ensemble des intervenants au moment décisif.

Aujourd'hui, une autre responsabilité s'ouvre : restaurer les Hautes-Fagnes. Cette restauration ne peut pas être pensée comme une simple remise en état. On parle de tourbières, de biodiversité, de sols, d'eau, d'habitats Natura 2000 et de forêts. Il faut donc une gouvernance ouverte associant pleinement les scientifiques, les universités, le DNF, le DEMNA, les gestionnaires de terrain et les associations environnementales.

Enfin, il y a comme toujours la question budgétaire. Le conclave est en cours. Nous voulons donc être très clairs. La restauration des Hautes-Fagnes doit être financée par des moyens spécifiques. Il ne serait pas acceptable d'aller chercher ces moyens dans des enveloppes déjà dédiées à d'autres politiques essentielles de résilience, notamment la reconstruction postinondations. La Wallonie ne peut pas réparer une catastrophe écologique en fragilisant une autre priorité, née elle aussi d'une catastrophe climatique.

Ce que nous demandons, c'est de la clarté sur ce qui n'a pas fonctionné, des moyens pour prévenir les prochains feux, une restauration fondée sur la science et

un financement propre à la hauteur de l'enjeu écologique des Hautes-Fagnes.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel, auteur principal du projet de motion motivée n° 673.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Le choc du pire incendie qu'ont subi les Hautes-Fagnes depuis plus d'un siècle n'est pas encore passé. D'ailleurs, après six semaines, il y a toujours des pompiers sur place pour surveiller les départs de feu. Cela reste émotionnel, en tout cas pour moi.

Au Parlement, on a analysé la gestion de crise et surtout le fonctionnement des instances régionales. Du « tout a merveilleusement bien fonctionné » affirmé tout au début par le Gouvernement, on est passé à : « Il y a quand même pas mal de choses à améliorer. » Tant mieux, il faudra en tirer les conclusions. Ces dernières ne doivent pas rester lettre morte.

Ce qui me reste quand même un peu à travers la gorge, c'est le traitement incohérent de la situation de sécheresse par les gouverneurs provinciaux, et tout spécialement celui de Liège. Dans mon interpellation, dans mes questions, j'ai abordé ceci et réclamé analyse et réforme. En gros, la réponse fut : « C'est normal, circulez, il n'y a rien à voir. » C'est étonnant qu'un certain ministre Crucke ait découvert le sujet et en vienne à se poser les mêmes questions. Monsieur le Ministre-Président, si vous ne le faites pas pour moi, faites-le au moins pour M. Crucke et éclairez la question sans tabou. Pour le futur, s'est assez vite affirmée en commission la volonté de rebondir et de restaurer ce joyau que sont les Hautes-Fagnes.

J'avais formulé cinq points à mettre en place : moderniser et digitaliser la surveillance et les départs de feu ; donner au DNF trop démuné les moyens nécessaires pour remplir ses missions ; établir un plan de longue haleine de restauration des Hautes-Fagnes et de ses tourbières ; assurer une coordination pérenne de ce plan par la Région et construire un projet transfrontalier commun avec le parc national de l'Eifel situé de l'autre côté de la frontière.

Je suivrai attentivement toutes les avancées et non-avancées. Pour le DNF, après tant de silence, la ministre a fait un premier pas en annonçant des recrutements dans les cantonnements des Hautes-Fagnes et autour. Ce n'est pas encore fait, et faire passer les examens et les promotions n'assure pas encore une augmentation nette du nombre d'agents. Or, c'est cela qu'il faut. Sans parler du fait que le DNF doit également être refinancé ailleurs en Wallonie.

La restauration des Hautes-Fagnes sera un chantier de longue haleine. Il le faut pour des questions de biodiversité. Il le faut pour améliorer notre résilience face aux dérèglements climatiques et, quelque part, il le faut parce que ce sont les Hautes-Fagnes. Cela demandera des années, de l'endurance et des moyens.

Le ministre-président s'y est engagé plusieurs fois et je veux être constructif. Il faut garder cette volonté politique au-delà des législatures et au-delà des questions de majorité.

Finalement, un projet commun avec le parc national de l'Eifel pourrait être le projet phare qui donnerait le *boost* nécessaire à un redéploiement – la cerise sur le gâteau. Je redemande au Gouvernement d'étudier cette idée et d'entreprendre les premiers pas nécessaires. Je vous remercie tous pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez, auteur principal du projet de motion pure et simple n° 674.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Président, chers collègues, l'incendie des Hautes-Fagnes est un drame écologique majeur. Il a profondément atteint un territoire exceptionnel, ses tourbières, ses habitats, ses paysages et, plus largement, un patrimoine naturel qui compte pour toute la Wallonie.

Avant toute considération politique, notre groupe veut redire sa reconnaissance à celles et ceux qui ont combattu le feu : les pompiers, les zones de secours, la protection civile, la Défense, les services de police, les agents du DNF, les bourgmestres, les communes, les agriculteurs, les bénévoles et les renforts étrangers. Sur un terrain difficile, avec des accès complexes et un feu d'une ampleur exceptionnelle, ils ont fait preuve d'un engagement remarquable.

Nous devons tirer les leçons de cette crise, mais il faut le faire sérieusement, sur la base des faits, et non en faisant croire que tout aurait été absent, ignoré ou abandonné avant le 14 août. Certains ici affirment que la Wallonie n'était pas préparée. C'est faux. Comme la ministre l'a rappelé en commission, un plan interne de gestion de crise incendie avait été approuvé au sein du SPW ARNE en avril 2026. Une méthode de caractérisation du risque existait, avec quatre niveaux d'alerte et des bulletins hebdomadaires du DNF. La Celex « incendies » permettait de partager l'information entre les acteurs concernés. Les données européennes EFFIS et Copernicus alimentaient le suivi. Une cartographie d'accessibilité avait été finalisée par le DNF pour la zone des Hautes-Fagnes, et a été utilisée par les secours durant la crise.

Cela ne signifie pas que les outils étaient achevés ni qu'ils ne doivent pas être améliorés. Cela signifie que l'affirmation selon laquelle rien n'avait été fait est inexacte. Le vrai enjeu est connu : il faut rendre ces instruments encore plus cohérents, plus opérationnels et plus lisibles. C'est ce que semble faire le Gouvernement, prévoyant notamment la poursuite de la cartographie d'accessibilité, l'identification des massifs sensibles, un indice wallon renforcé de danger d'incendie ainsi qu'une analyse des moyens techniques, tels que les caméras ou les drones.

Abordons la question du drapeau rouge. Mme la Ministre l'a très bien expliqué : le drapeau rouge répond dans son cadre actuel à un danger spécifique : celui du risque de feu très rapide lié à la molinie sèche, principalement au printemps. Il ne permet pas de fermer l'ensemble des Hautes-Fagnes, et ne concernait que certaines pistes. Le 14 août, le risque observé ne correspondait pas aux phénomènes particuliers visés par ce dispositif.

Le travail ne s'arrête pas avec l'extinction du feu. Le Gouvernement a mis en place un comité de restauration des Hautes-Fagnes chargé d'évaluer les dégâts, d'identifier les actions prioritaires, et de préparer une restauration coordonnée. Nous soutenons cette décision. Cette approche doit associer les administrations compétentes, les scientifiques, les communes, les associations et les acteurs locaux. Elle doit surtout respecter le temps long des écosystèmes. Les premiers constats sont déjà riches d'enseignements, puisque les tourbières qui avaient été restaurées ont mieux résisté à l'incendie. Restaurer la nature ne relève donc pas seulement de la protection de la biodiversité, c'est aussi un investissement concret dans la résilience de notre territoire et dans la prévention des feux futurs. Notre groupe soutiendra dès lors une approche qui repose sur les faits et une restauration durable des Hautes-Fagnes.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin, autre auteur du projet de motion pure et simple n° 674.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Comme cela a été évoqué, le 26 août, il y a déjà eu cette première et longue commission du ministre-président. Le 14, c'était chez la ministre Dalcq, et conjointement également dans deux autres commissions. Là, la ministre et les différents députés ont pu discuter et débattre des différentes phases de l'incendie, que ce soit avant le 14 août, à 13 heures 8, et le déclenchement de l'alarme, avec toutes les discussions concernant le drapeau rouge, avec les discussions concernant les responsabilités éventuelles ou les questionnements quant au déclenchement de l'incendie, et le questionnement de la ministre par rapport à son administration, sachant qu'une enquête est en cours pour déterminer ses éventuelles responsabilités. Ce fut aussi tout le déclenchement durant la gestion de l'incendie, proprement dit, avec le rôle particulièrement important du DNF – ils ont été littéralement les yeux et les guides de l'ensemble des pompiers présents sur le terrain, puisque, indépendamment de la cartographie qui existait, il fallait aussi s'y retrouver dans cet environnement enfumé, particulièrement dangereux et difficilement accessible –, ainsi que le rôle très précieux que la société civile – à travers notamment des agriculteurs – a pu mener.

Enfin, c'est tout le chantier de l'après-incendie dans lequel nous sommes maintenant, avec les enjeux de renaturation, les enjeux de biodiversité, et la nécessité de faire en sorte que cette réserve naturelle des Hautes-

Fagnes puisse recouvrer sa beauté originelle et de nouveau accueillir l'ensemble de cette faune et de cette flore, en prenant en compte les différents éléments. Cela se fait de manière conjointe avec l'ASBL « Les amis de la Fagne » et d'autres associations locales et institutionnelles.

Enfin, il faut s'assurer que, tous ensemble, on puisse tirer les enseignements des choses qui ont particulièrement bien marché et qui doivent continuer, et des choses qui doivent s'améliorer par cet enseignement.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – L'incendie des Hautes-Fagnes a montré l'engagement exceptionnel des pompiers et des agents du DNF, de la protection civile, des agriculteurs, des bénévoles et de tous ceux qui se sont mobilisés sur le terrain. Il a aussi montré que l'on ne peut pas demander toujours plus aux services publics, avec toujours moins de moyens.

Depuis des années, nous alertons sur le manque de personnel au DNF. Or, face au dérèglement climatique et à la multiplication des sécheresses et incendies, nous avons justement besoin de plus d'agents présents sur le terrain. Il faut donc faire toute la lumière sur la prévention et la gestion de cet incendie, mais certainement pas chercher des boucs émissaires parmi les agents qui travaillent dans des conditions difficiles pour nous. Pour le PTB, tirer les leçons de cette catastrophe, cela signifie surtout investir, renforcer durablement les moyens matériels et humains du DNF, améliorer la prévention et donner au service public les moyens de protéger nos forêts et la population.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin, auteure principale du projet de motion motivée n° 679.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Les Hautes-Fagnes, ce n'est pas un territoire parmi d'autres. C'est un patrimoine naturel exceptionnel, un paysage auquel nous sommes profondément attachés. C'est aussi un écosystème fragile, une réserve d'eau, un espace de biodiversité, un lieu de promenade et de respiration, un grand jardin partagé. Cet été, nous avons vu partir ce patrimoine en fumée. Mais au-delà des 3 300 hectares brûlés – l'équivalent de 2 500 terrains de foot –, cet incendie nous a confrontés à d'autres réalités, dont celle de ses conséquences sur la santé de la population. À Vielsalm, près de 700 microgrammes par mètre cube de PM_{2,5} ont été mesurés. À titre de comparaison, la valeur guide de l'OMS est de 15 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 24 heures.

Pourtant, le dispositif régional d'information sur la qualité de l'air ne s'est pas déclenché. Pourquoi ? Parce que ce dispositif n'est pas adapté à ce type d'événement. C'est là que se situe véritablement un enseignement de cet incendie : nous disposons de données, mais notre dispositif n'était pas suffisamment adapté pour

transformer ces données en informations sanitaires rapides et en mesures de protection. Parce qu'une station peut mesurer une concentration de particules, mais un citoyen, lui, a besoin de savoir s'il peut sortir, s'il peut faire du sport, si son enfant peut aller jouer dehors ou s'il est particulièrement vulnérable, ce qu'il doit faire. Ces questions ne sont pas théoriques : sur le terrain, des citoyens et des responsables locaux ont dû chercher eux-mêmes les réponses, parfois prendre des initiatives pour savoir si une activité pouvait être maintenue ou devait être annulée.

Nous devons aussi regarder les choses avec lucidité. Des incendies de cette ampleur risquent de se reproduire. Le changement climatique et les périodes de sécheresse nous obligent à nous préparer à des événements extrêmes qui pourraient devenir plus fréquents ou plus difficiles à gérer. C'est exactement ce que les experts sont venus nous dire dans notre Parlement, après les terribles inondations de 2021. Les incendies sont une autre manifestation des risques auxquels nous devons désormais nous préparer.

Nous demandons donc au Gouvernement :

- un protocole spécifique pour les incendies majeurs et les épisodes de pollution accidentelle, adaptés aux pollutions brutales, localisées ou de courte durée ;
- que les communes reçoivent rapidement des informations directement exploitables pour les activités extérieures, les écoles, les publics vulnérables et les comportements à adopter ;
- que les résultats des analyses réalisées après un événement majeur soient vulgarisés, communiqués rapidement et permettent, lorsque les données le permettent, d'identifier les zones et les populations les plus exposées.

Cette motion n'est donc pas contre les services qui sont intervenus. C'est une motion pour tirer les leçons de ce qui s'est passé. Nous avons les scientifiques, les instruments de mesure, les compétences sanitaires, les autorités locales et les services de crise ; ce qu'il nous faut maintenant, c'est mieux organiser cette chaîne pour que la bonne information arrive au bon endroit, au bon moment, avec une consigne claire.

Vous le comprendrez, nous voulons un protocole opérationnel ; nous ne voulons pas des annonces ou des intentions.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin, auteure principale du projet de motion pure et simple n° 680.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Nous l'avons encore amèrement constaté durant cet été : la tendance structurelle des dérèglements climatiques et environnementaux s'accroît significativement. Nous allons et nous irons malheureusement de manière plus intense, d'un extrême à l'autre. Les multiples vagues de

chaleur, le contexte de sécheresse globale et le terrible incendie dans les Hautes-Fagnes, qui a ravagé près de 3 400 hectares, en sont les manifestations criantes.

Nous remercions le ministre, qui a rappelé, en commission, toute la chronologie des événements, les acteurs impliqués selon la répartition des rôles ainsi que la gestion de crise en elle-même, qui comprend trois axes majeurs : la mesure par les analyses environnementales et les données de terrain ; l'évaluation par l'interprétation de la qualité de l'air et l'expertise sanitaire ; la décision et l'information par la coordination opérationnelle, les consignes et l'information à la population. C'est ce que nous avons retrouvé au travers de l'exposé du ministre. Le travail mené par ses services et administrations a scrupuleusement suivi les procédures en vigueur et les normes à appliquer, notamment sur la qualité de l'air, dont il a largement été question.

Des pics d'émissions de particules fines extrêmement impressionnants ont été observés. Le protocole en vigueur, basé sur des temps d'exposition de 24 heures, a clairement montré ses limites dans le cadre de telles crises, qui impliquent une plus grande réactivité pour informer le citoyen et prendre des mesures de protection adéquates. Il s'agit donc là d'apprendre et d'agir durablement dans l'ensemble de nos politiques, en renforçant l'approche intégrée environnement-santé pour répondre à des aléas climatiques extrêmes ou d'autres crises, dont la récurrence et l'impact augmenteront avec le temps. Des points d'attention ont été épinglés. Il sera important de renforcer les dispositifs et les capacités dans le cadre de la révision du protocole interrégional.

Soulignons en outre la réactivité, la proactivité et l'application du principe de précaution des services par la mobilisation du stock stratégique de 100 000 masques FFP2 de l'AViQ, assortie de recommandations de protection ou encore d'améliorations techniques apportées au portail Wallonair dès le 18 août, afin d'augmenter sa capacité et d'en accélérer le fonctionnement pour des pics journaliers pouvant atteindre les 10 000 visites de citoyens en quête d'informations.

Le ministre nous a par ailleurs rassurés sur les premiers résultats relatifs à la qualité de l'eau, mais aussi sur les démarches globales de vigilance scientifique adoptées par le Gouvernement wallon à travers la surveillance renforcée des ressources en eau, jusqu'à la fin 2026 et mars 2027, à la sortie de la zone incendiée. En outre, il est encore trop tôt pour quantifier certains potentiels effets, comme la capacité de rétention des tourbières.

Le ministre et le Gouvernement wallon, dans leurs multiples expressions, nous ont aussi rassurés quant à leur pleine volonté d'analyser concrètement les incidences sur les matrices environnementales et

fonctions associées. Les coûts et interventions envisagés ne pourront être précisés qu'après ces diagnostics clés.

Enfin, les enjeux et défis sont nombreux pour l'avenir. En cela, la préservation et la résilience de l'eau sont bien intégrées dans le Schéma régional des ressources en eau 3.0. Le ministre a fait état du grand chantier qu'est l'innovation en utilisant les solutions alternatives de protection de l'eau potable.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel, autre auteure du projet de motion pure et simple n° 680.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, cet incendie restera une catastrophe écologique majeure, mais aussi un événement qui a suscité des inquiétudes légitimes pour la santé des riverains, la qualité de l'air, la protection de l'eau et l'information de la population. Notre premier mot doit rester un mot de reconnaissance. Je remercie mon collègue, Arnaud Dewez, de l'avoir fait au nom de notre groupe.

Les services régionaux ont mobilisé, en complément du réseau permanent, sept microcapteurs dès le 17 août, en plus de quatre appareils déjà déployés dans la région. Deux stations mobiles ont ensuite été installées dans les écoles, à Jalhay et à Eupen. Les données des stations de Vielsalm et de Membach étaient accessibles au public, tandis qu'un dispositif temporaire d'alerte technique a été instauré sur cette station.

Néanmoins, la crise a révélé une limite claire. Le protocole interrégional en matière de qualité de l'air repose sur des moyennes régionales calculées sur 24 heures. Or, le 16 août, nous avons connu des pics particulièrement élevés, très localisés et de courte durée. Les protocoles conçus pour une pollution diffuse et durable doivent être complétés pour mieux répondre à des phénomènes aigus, accidentels et localisés, tels que les feux de végétation, de tourbe ou des incendies industriels. C'est précisément le travail qui doit maintenant être mené par le ministre.

Nous devons aussi retenir une leçon très concrète : mesurer ne suffit pas. Une donnée scientifique, aussi fiable soit-elle, ne protège personne si elle ne se traduit pas rapidement par une consigne simple, ciblée et compréhensible. Un parent, un directeur d'école ou une maison de repos ne doivent pas interpréter eux-mêmes une concentration de particules fines. Ils doivent savoir au bon moment s'il faut fermer les fenêtres, limiter les activités extérieures, protéger les publics vulnérables ou adapter une activité. C'est pourquoi nous attendons que le retour d'expérience se transforme en mécanisme temporaire mis en place pendant la crise en une procédure permanente, tels que des messages sanitaires préétablis et gradués, des moyens mobilisables rapidement et une information territorialisée.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Chers collègues, l'incendie des Hautes-Fagnes a montré une chose simple : quand la fumée devient dangereuse, les habitants doivent être prévenus rapidement et savoir quoi faire – de meilleures alertes, des consignes claires pour les communes, les écoles et les personnes fragiles. C'est nécessaire, mais il faut aller plus loin. On ne peut pas applaudir les pompiers après chaque catastrophe et pendant des années, faire des économies sur ceux qui doivent nous protéger. La protection civile a été fortement réduite. Des casernes ont fermé et des centaines d'agents ont disparu. Avec les incendies, les inondations et les effets du dérèglement climatique, nous avons besoin de l'inverse – plus de prévention, plus de moyens pour les pompiers, une protection civile renforcée. Protéger la population, ce n'est pas seulement mieux l'alerter, c'est aussi donner aux services de secours les moyens d'agir.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs les Députés, les motions déposées témoignent de l'émotion légitime suscitée par l'incendie qui a durement touché les Hautes-Fagnes, nos Fagnes, cet été. Au-delà des sensibilités politiques, nous pouvons partager un même objectif : tirer de cet événement tous les enseignements utiles et renforcer durablement notre capacité à prévenir et à gérer ce type de risque.

Les premières évaluations confirment l'importance des conséquences sur les milieux naturels touchés, notamment les landes, les tourbières, la biodiversité et les fonctions écologiques qu'ils assurent. Dès le début de l'incendie, les services concernés se sont fortement mobilisés. Cette mobilisation se poursuit aujourd'hui dans une autre phase, celle de l'évaluation des dommages, de la sécurisation, de la restauration des milieux et du retour d'expérience. À la demande du Gouvernement, un comité de restauration a été mis en place. Une première feuille de route a déjà été présentée au Gouvernement et doit désormais être précisée, au fur et à mesure que l'état des différentes zones et leurs capacités de régénération pourront être évalués.

Toutefois, restaurer ne suffit pas. Nous devons également nous demander comment améliorer notre dispositif de prévention et notre processus de décision lorsque le risque d'incendie augmente. Cette réflexion est engagée. Elle doit notamment porter sur la qualité et la circulation de l'information, la définition des niveaux de risque, les mesures qui doivent leur être associées, la coordination entre les différents niveaux de pouvoir et la possibilité de disposer, lorsque cela est pertinent, de mécanismes plus harmonisés et plus directement opérationnels. Cela implique également d'examiner nos dispositifs actuels, de les clarifier et, si cela s'avère

nécessaire, de les faire évoluer sur le plan réglementaire. Il ne s'agit pas de rechercher a posteriori des responsabilités individuelles. Les procédures suivent leur cours et doivent être respectées. En revanche, il appartient au Gouvernement et à l'administration de tirer dès à présent les enseignements administratifs et organisationnels utiles. C'est également dans cette logique que doit être poursuivie la réflexion sur les outils de prévention, notamment le renforcement des indicateurs de risque et les mécanismes permettant d'adapter les activités et les accès lorsque les conditions deviennent particulièrement défavorables.

Parallèlement, le travail de restauration des Hautes-Fagnes est engagé. Il devra s'inscrire dans la durée et tenir compte de la diversité des milieux touchés, de leur capacité de régénération naturelle, des effets attendus de l'évolution du climat, de la gestion du risque des incendies et de la gestion des incendies. J'ai proposé une visite aux membres de la Commission de l'agriculture et de la ruralité sur le terrain. Cela se fera prochainement.

Face à un événement de cette ampleur, notre approche doit être simple : comprendre, améliorer et préparer l'avenir. C'est dans cet esprit de responsabilité et d'efficacité que le Gouvernement entend poursuivre le travail.

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de motion déposé par Mme Gysen et M. Gardier (Doc. 669 (2026-2027) N° 1).

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline

Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vanderpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Nous allons voter sur le projet de motion déposé par MM. Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 674 (2026-2027) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupard (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vanderpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée

De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Nous allons voter sur le projet de motion déposé par Mmes Jacqmin et Mauel (Doc. 680 (2026-2027) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupard (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vanderpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS),

Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Projets de motion déposés en conclusion de
l'interpellation de Mme Özen à Mme Galant,
Ministre de la Fonction publique, de la
Simplification administrative et des
Infrastructures sportives, sur les failles
juridiques de la réforme de la haute fonction
publique
par Mmes Özen et Tillieux
(Doc. 670 (2026-2027) N° 1)
et par M. Massaki Mbaki et Mme Fafchamps
(Doc. 671 (2026-2027) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Özen à Mme la Ministre Galant sur les failles juridiques de la réforme de la haute fonction publique.

La première motion motivée de Mmes Özen et Tillieux a été imprimée et distribuée sous le document n° 670 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Massaki Mbaki et Mme Fafchamps a été imprimée et distribuée sous le document n° 671 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Massaki Mbaki et Mme Fafchamps.

La parole est à Mme Özen, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Özlem Özen (PS). – Chers collègues, cette motion pose finalement une question très simple : après les réserves substantielles du Conseil d'État, après les modifications apportées au texte, après le double recours de la CGSP, pouvez-vous sérieusement nous demander de considérer que tout est réglé ?

Depuis le début, vous présentez cette réforme comme une modernisation, une ouverture et une dépolitisation de la haute fonction publique. Mais plus on découvre, plus le récit officiel se heurte à la réalité du dispositif. Le Conseil d'État vous a demandé de revoir fondamentalement votre procédure de sélection afin de renforcer les garanties d'objectivité, d'indépendance et d'impartialité. Il a également soulevé des questions importantes sur la contractualisation, sur les fonctions exerçant une part de puissance publique et sur la validité des formalités accomplies.

Notre motion ne vous demande rien d'excessif. Elle vous demande de produire les différentes versions du texte, les avis juridiques, les critères utilisés pour identifier les fonctions de puissance publique, le coût réel de la réforme et les conséquences éventuelles des recours en cours. Autrement dit, ce que l'on demande, c'est de la transparence, de la sécurité juridique et du contrôle parlementaire.

Un nouvel élément vient encore renforcer nos interrogations. On découvre qu'une catégorie de responsables de rang A3 reste en dehors de la présentation que vous faites depuis des mois de votre réforme et que, pour certains de ces emplois, la possibilité d'un cumul avec des responsabilités politiques locales subsiste. La presse a notamment évoqué les fonctions de bourgmestre, d'échevin et de président de CPAS ; votre réponse consiste à dire que cette possibilité n'est pas nouvelle et qu'elle existait déjà pour certains inspecteurs généraux experts. Certes, mais ce sera désormais la règle pour tous les inspecteurs généraux. Vous vous êtes bien gardé de l'expliquer, malgré nos nombreuses questions. Vous répétez aussi depuis des mois : moins de politique, plus de compétence.

Pourtant, votre texte montre tout le contraire : on a fini avec le CMP, remplacement du rôle des gouvernements dans le choix des mandataires, et maintenant, fin des incompatibilités politiques pour tous les inspecteurs. Votre réforme est guidée par un logiciel idéologique, contractualisé, externalisé, individualisé et flexibilisé.

La haute fonction publique n'est pas un laboratoire idéologique. Elle est un pilier de la continuité de l'État, de la neutralité administrative et de l'égalité de traitement des citoyens. Si votre réforme est aussi solide, aussi transparente et aussi dépolitisée que vous l'affirmez, il n'y a aucune raison de refuser cette motion. Je vous remercie de la soutenir massivement.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Chers collègues, à écouter directement le groupe socialiste, on a l'impression que cette réforme servirait essentiellement à augmenter les salaires, et pire encore, à placer des proches à la tête de notre administration.

Regardons simplement les faits. Monsieur Devin, je pense que vous avez déjà le seum. J'ai à peine dit deux, trois mots, et vous commencez déjà à gesticuler.

(Applaudissements)

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai dit deux mots à M. Devin, vous avez directement...

M. le Président. – Laissez-moi arbitrer le match.

La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je vais aller plus loin parce que Mme Özen a été très calme à la base, et M. Devin a voulu mettre un peu d’huile sur le feu.

Je vais continuer mes propos. Quand je dis que vous avez le seum, parce que...

(Réactions de M. Devin.)

M. Laurent Devin (PS). – Arrêtez de parler de moi, parlez de votre réforme.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Pour une fois, on met fin à un système.

(Réactions dans l’assemblée)

M. le Président. – M. Massaki Mbaki a la parole, et lui seul, si vous le voulez bien.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Merci, Monsieur le Président. Comme je le disais, il y a un certain seum du côté du groupe socialiste, parce que, pour une fois, on met fin aux hauts managers qui se retrouvent très concentrés sur leur ancienneté pour voir leur salaire augmenter, et cetera. Cette fois, on est orienté uniquement sur le résultat. C’est très important de le dire.

Il y a plusieurs éléments, notamment le fait que l’on parle énormément des salaires, mais beaucoup moins du fait que nous allons avoir moins de hauts managers. On a moins de postes, cela veut dire plus de responsabilités pour ceux qui restent et donc aussi plus de comptes à rendre. Aujourd’hui, un haut fonctionnaire est évalué deux fois en cinq ans. Je crois que l’on sera tous unanimes pour dire que deux fois en cinq ans, c’est extrêmement peu, faible. Demain, il pourra l’être jusqu’à trois fois par an. Lorsque les résultats ne seront pas au rendez-vous, il y aura de vraies conséquences.

Troisième élément, nous voulons ouvrir les portes. Quelqu’un qui a 20 ou 30 ans d’expérience dans le privé doit pouvoir mettre ses compétences au service de l’administration. Pourquoi s’en priver simplement parce que son parcours professionnel s’est déroulé ailleurs ? Notre objectif n’est pas de regarder d’où une personne vient, mais de regarder directement ce qu’elle est capable de faire.

J’entends également beaucoup parler du CMP, comme si sa suppression signifiait la fin de toute sélection sérieuse. C’est totalement faux. L’ancien système permettait d’intégrer un pool, et ensuite, de postuler à différents mandats. Demain, à chaque candidature, les compétences managériales seront à nouveau évaluées par un opérateur externe et indépendant.

C’est la réforme dont nous parlons réellement : moins de hauts managers dans la fonction publique, une sélection plus exigeante, une administration plus ouverte, des évaluations beaucoup plus régulières et davantage de responsabilités.

Vous pouvez contester cette réforme, c’est votre droit. Cependant, la présenter comme une opération de copinage, alors que nous renforçons précisément les filtres indépendants à l’entrée ne tient pas. Au fond, notre objectif est simple : mettre les bonnes personnes aux bonnes places, leur fixer des objectifs et leur demander des résultats. Au final, ce qui compte pour nous n’est pas de protéger un système, c’est d’avoir une administration modernisée et optimale pour les citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – On parle ici du recours de la CGSP contre la réforme des *top managers*. Nous partageons les critiques et les inquiétudes de la CGSP concernant la manière dont ce texte a été adopté. Avec ou sans concertation, cette réforme est inacceptable. Tout d’abord, parce c’est « deux poids, deux mesures » : austérité pour les travailleurs, augmentation de salaire pour les hauts dirigeants. Ensuite, parce que Mme Galant a minimisé l’ampleur de ces augmentations. Elle avait, en effet, parlé d’une hausse de 4 % à 12 %, mais, désormais, les hauts managers seront tous payés comme s’ils avaient 30 ans d’ancienneté, ce qui équivaut à une augmentation de 20 %, et ce, sans compter les bonus. Enfin, cette réforme ne dépolitise pas du tout l’administration. Au contraire, elle donne plus de pouvoir au Gouvernement sur la nomination, sur les objectifs et sur l’évaluation des dirigeants. C’est peut-être le plus inquiétant. Vous voulez une administration aux ordres, mais les travailleurs ne vont pas vous laisser faire.

J’en profite pour rappeler tout mon soutien aux travailleurs ainsi qu’aux syndicats qui continuent à se battre contre votre autoritarisme.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Une série d’éléments dans ce dossier ont été dissimulés de façon caractérisée par le Gouvernement. Nous découvrons au fur et à mesure l’ampleur des hausses de rémunérations, qui a été cachée par la ministre. Nous découvrons à présent que toute une partie des mandataires échappent à l’histoire qui nous est racontée : pas d’*assessment*, plus de mandat de législation ; par contre, retour du cumul.

Il y a, en outre, le chipotage sur le coût, puisque, dans les économies, on compte – tenez-vous bien – des emplois qui sont inoccupés et qui ne coûtent donc rien aujourd’hui. C’est aussi le flou sur le périmètre des fonctions d’autorité. Ce sont encore les failles juridiques

dans les modifications successives avec le recours de la CGSP.

Bref, nous avons là quelque chose de totalement chaotique et nous ne sommes pas près d'en voir le bout. Aucun calendrier prévisionnel n'est encore annoncé – tenez-vous bien à nouveau – le ou la numéro un du ministère, qui est toujours intérimaire en Wallonie, comme en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous ne savons même pas quand une procédure pour cette fonction sera lancée.

Nous soutenons la transparence portée par la motion.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je veux d'abord féliciter M. Massaki Mbaki, qui a très bien compris l'impression que donne cette réforme. Effectivement, nous avons l'impression que vous voulez augmenter les salaires et placer les copains. C'est encore plus scandaleux quand, d'un côté, vous demandez à ceux qui galèrent de se serrer constamment la ceinture : indexation bloquée pour les 4 000 euros, flexibilité du travail, réforme du chômage, pensions, associations, et cetera. Tout le monde tringue, sauf certains, puisque, de l'autre côté, vous avez décidé des augmentations complètement démesurées pour les *top managers*, qui seront plus politisés que jamais.

Cette réforme est fragile. Vous le savez pertinemment. Le Conseil d'État a rendu un avis critique, à raison. Vous avez modifié le texte, mais vous avez décidé que vous pouviez vous passer des syndicats et d'un deuxième avis du Conseil d'État. J'imagine que la première version était tellement pourrie que vous aviez peur d'avoir un deuxième revers.

Quid de l'impact budgétaire ? Vous le présentez comme neutre, mais aucune simulation consolidée n'a été transmise au Parlement.

Chers collègues de la majorité, j'ai une question simple : qu'est-ce qui justifie que certains doivent se priver et se serrer la ceinture et d'autres pas ?

(Applaudissements)

M. le Président. – Je me tourne vers le banc gouvernemental et je ne vois pas de demande d'intervention.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazonon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandompe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur l'impact des canicules et de la sécheresse de l'été 2026 sur l'agriculture wallonne
par MM. Fontaine et Spies
(Doc. 675 (2026-2027) N° 1)
et par MM. Dewez et Huberty
(Doc. 676 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Fontaine à Mme la Ministre Dalcq sur l'impact des

canicules et de la sécheresse de l'été 2026 sur l'agriculture wallonne.

La première motion motivée de MM. Fontaine et Spies a été imprimée et distribuée sous le document n° 675 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Dewez et Huberty a été imprimée et distribuée sous le document n° 676 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Dewez et Huberty.

La parole est à M. Fontaine, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Eddy Fontaine (PS). – Chers collègues, l'été 2026 a rappelé une réalité que plus personne ne peut contourner. En effet, les phénomènes climatiques extrêmes ne sont plus des accidents isolés : sécheresses, canicules, stress hydrique, pics de chaleur, pertes fourragères, difficultés dans les élevages. Tous ces éléments deviennent une donnée structurelle pour notre agriculture. Face à cela, notre responsabilité n'est pas seulement d'indemniser après coup ; elle est d'aider l'agriculture wallonne à tenir dans la durée.

Cela signifie, chers collègues, adapter les pratiques, renforcer la gestion de l'eau, améliorer la capacité des sols à retenir l'humidité, diversifier les cultures, soutenir les variétés plus résistantes, repenser certains systèmes fourragers et accompagner les bâtiments d'élevage face au stress thermique.

Il ne s'agit pas de demander aux agriculteurs de porter seuls la transition climatique ; c'est exactement l'inverse. Il s'agit de reconnaître qu'ils sont en première ligne et qu'ils doivent être soutenus techniquement, financièrement et humainement. C'est aussi pour cela que cette adaptation doit devenir la pierre angulaire de la prochaine PAC. Madame la Ministre, la future PAC ne peut pas être uniquement un débat de guichets, de formulaires ou de verdissement théorique. Elle doit être un outil concret de résilience : protéger les revenus, soutenir les investissements utiles, accompagner les changements de pratiques et garantir que nos fermes restent viables dans un climat qui change.

Il y a également un deuxième pilier, indispensable : la protection des revenus face aux pertes. Le système actuel des calamités agricoles montre ses limites. Certaines pertes sont mal couvertes, trop tardivement prises en compte ou trop difficiles à objectiver. La réforme annoncée doit simplifier les procédures, raccourcir les délais et mieux tenir compte de la diversité des impacts – cultures, prairies, fourrages, élevage, production laitière, croissance des animaux, coûts supplémentaires en eau, ventilation ou alimentation.

Enfin, nous devons avancer sur un mécanisme structurel d'assurance climatique. Celui-ci ne doit pas être une assurance inaccessible réservée à ceux qui peuvent payer des primes élevées, mais un outil wallon articulé avec les calamités agricoles et construit avec les organisations agricoles, les assureurs et les acteurs de terrain.

Pourquoi le chronomètre est-il à zéro ?

M. le Président. – Je vous en prie, Monsieur Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – C'est le sens de notre motion : objectiver les pertes de l'été 2026, présenter au Parlement une estimation complète du coût pour les exploitations et déposer, avant la fin de l'année, une feuille de route pour un outil de protection des revenus agricoles face aux aléas climatiques.

Notre agriculture n'a pas besoin de discours compatissant à chaque crise. Elle a besoin d'un cap, de moyens et d'une stratégie d'adaptation. C'est cela que nous demandons aujourd'hui.

M. le Président. – Merci, Monsieur Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Il y avait du sabotage.

M. le Président. – Désolé, nous avons considéré la deuxième page comme la fin de votre intervention, mais il n'en était rien.

La parole est à M. Dewez, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Arnaud Dewez (MR). – La motion qui nous a été soumise par le groupe socialiste revient sur les conséquences de la sécheresse et des épisodes de canicule de cet été pour notre agriculture. Sur le constat, nous pouvons évidemment nous rejoindre. Les événements climatiques extrêmes représentent un défi croissant pour nos exploitations, et nous devons à la fois répondre aux difficultés immédiates et renforcer leur résilience à plus long terme.

Nous avons justement eu un débat très complet sur cette question en commission il y a deux semaines, et les réponses apportées par Mme la Ministre montrent que le Gouvernement n'a pas attendu cette motion pour agir.

Premièrement, concernant le bilan des conséquences de cet été, le travail d'objectivation est en cours. D'ailleurs, plusieurs chiffres et orientations nous ont déjà été donnés par la ministre en commission. Les données remontent des différentes parties prenantes, et certaines sont attendues dans plusieurs semaines, le temps de clôturer cette année culturale par les dernières fauches et les derniers arrachages ou ensilages pour les très rares maïs fourragers encore sur pied. Des mesures concrètes ont également déjà été prises pour répondre

aux difficultés rencontrées sur le terrain, notamment en matière de couverts végétaux ou pour permettre de mobiliser davantage de ressources fourragères.

Deuxièmement, la procédure d'une éventuelle reconnaissance de la sécheresse comme calamité agricole est en cours. Lors de notre commission, 55 communes avaient déjà introduit une demande à la suite d'un premier constat des dégâts aux cultures. Surtout, le Gouvernement réforme structurellement ce régime des calamités. Un projet de décret et un projet d'arrêté ont été adoptés en première lecture à la fin du mois de juin dernier, afin de simplifier les procédures, réduire les délais et alléger la charge administrative qui pèse aujourd'hui tant sur les agriculteurs que sur nos communes.

Enfin, j'avais moi-même interrogé la ministre sur la mise en place d'outils assurantiels. Là encore, le travail est engagé. L'assurance multirisque est sérieusement étudiée. Il faudra voir si elle peut s'articuler avec de nouveaux instruments européens de gestion de crise climatique. Il faut avancer sur cette piste assurantielle, mais avec une condition essentielle : construire un système qui soit à la fois accessible et attractif pour nos agriculteurs, et financièrement soutenable pour notre Région.

Nous partageons donc plusieurs préoccupations exprimées par votre motion, Monsieur Fontaine, mais vous devez reconnaître que les principaux chantiers qu'elle évoque sont déjà engagés, et nous faisons confiance à Mme la Ministre sur ces différents éléments. Nous savons qu'elle est pleinement consciente de l'importance de ces différents sujets. Il est donc inutile, comme vous le faites dans votre texte, d'enfermer la ministre dans un quelconque agenda.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Huberty, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. François Huberty (Les Engagés). – Monsieur le Président, chers collègues, Madame la Ministre, l'année 2026 a été dramatique au niveau climatique. Les trois épisodes de canicule qui ont marqué cette année ont déjà eu des conséquences importantes sur notre agriculture, et plus précisément sur les conditions de travail de celles et ceux qui, chaque jour, nous nourrissent. Derrière ces épisodes de chaleur extrême, il y a des exploitations fragilisées et des rendements compromis.

Les premiers retours de terrain confirment l'ampleur de la situation, même si les conséquences varient selon les cultures, selon les régions et les conditions propres à chaque exploitation. Il est toutefois trop tôt pour dresser un bilan définitif, même si l'on sait qu'il sera malheureusement terrible. Les récoltes ne sont pas toutes terminées. Les prochaines semaines permettront de disposer de données plus précises sur l'ampleur des

pertes et sur les conséquences économiques de ces événements climatiques.

Dans ce contexte, je souhaite insister sur le rôle essentiel des communes. Dès cet été, plusieurs d'entre elles ont pris l'initiative de réunir leur Commission communale de constat des dégâts aux cultures. Je tiens à saluer cette démarche, car ces commissions constituent un maillon indispensable dans le processus de reconnaissance des dommages subis par les exploitations agricoles. Je voudrais en profiter pour lancer un appel clair aux communes qui n'auraient pas encore organisé ces réunions : il est important qu'elles se fassent, et ce, sans tarder. J'invite également les agriculteurs à interpeller leurs autorités communales afin de s'assurer que ces démarches soient engagées.

Chers collègues, la Wallonie a toujours été au rendez-vous de la solidarité avec ses agriculteurs. Nous savons que Mme la Ministre sera attentive à poursuivre dans cette voie et à examiner les possibilités d'accompagnement à court, moyen et long termes. On en a débattu en commission. En effet, soutenir nos agriculteurs, ce n'est pas seulement les accompagner dans les périodes favorables, c'est aussi et surtout être présent à leurs côtés lorsque les aléas climatiques viennent menacer le fruit de leur travail et la pérennité de leurs exploitations.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, la sécheresse de cet été a également frappé de plein fouet les agriculteurs : moins de fourrages, des rendements en baisse, des animaux soumis au stress thermique et, au bout du compte, des coûts qui augmentent et des revenus qui diminuent. C'est encore aux agriculteurs que l'on risque de laisser payer la facture du dérèglement climatique. Pour le PTB, c'est inacceptable. Les agriculteurs ont besoin de prix rémunérateurs, mais également d'une véritable protection publique lorsque des événements climatiques détruisent une partie de leur production.

La première urgence est donc de chiffrer précisément les pertes de cet été – c'est ce que demande la motion des collègues socialistes –, mais il faut aller plus loin. Face à des sécheresses qui ne sont plus exceptionnelles, il faut un mécanisme structurel de solidarité qui protège réellement le revenu des agriculteurs. L'adaptation au changement climatique ne peut pas devenir une nouvelle facture qu'on leur demande de payer seuls.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Face à la canicule de cet été, notre agriculture a souffert : les agriculteurs,

leurs récoltes, mais aussi leurs animaux. On va faire le bilan de cette sécheresse et de cette chaleur provoquées par le dérèglement climatique. Comme proposé, il faudra donner une estimation correcte des pertes subies et des indemnisations là où c'est nécessaire.

Toutefois, il faut aller plus loin. Il faudra un plan « Agriculture résiliente Wallonie » pour soutenir véritablement les agriculteurs, afin qu'ils puissent adapter leur mode de production face au dérèglement climatique. Changer ou adapter la direction prise est souvent trop difficile tout seuls. Des investissements sont faits, on se trouve dans une filière qui ne permet pas de prendre une direction plus résiliente. Il faudra donc une agriculture plus résiliente, qui permet aux agriculteurs d'avoir un revenu décent et, surtout, une PAC qui la permet. Ce sera, à ce moment, un investissement et non une dépense à fonds perdus.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs les Députés, l'été 2026 a durement éprouvé de nombreuses exploitations agricoles. Les premiers constats font état d'impacts sur les prairies, les cultures fourragères, certaines productions animales, les coûts d'exploitation. Si l'évaluation globale est encore en cours et si la procédure relative aux calamités agricoles suit son cours, il est déjà évident que de nombreux agriculteurs ont été confrontés à des difficultés importantes. Face à cette situation, le Gouvernement n'est pas resté spectateur. Des mesures concrètes ont été prises afin d'apporter des réponses immédiates aux exploitants. Des assouplissements ont été accordés concernant l'implantation des couverts végétaux afin de tenir compte des retards de travaux liés à la sécheresse. Des dérogations ont également été accordées et un cas de force majeure a été reconnu pour certaines obligations environnementales, permettant aux agriculteurs de mobiliser des ressources fourragères supplémentaires afin de préserver leurs stocks et d'alimenter leur cheptel.

En parallèle, la procédure de reconnaissance d'une éventuelle calamité agricole a été activée. Les commissions communales de constat sont à l'œuvre et les demandes introduites par les communes permettront, une fois les constats consolidés, de déterminer l'ampleur réelle des dommages et les suites à apporter.

Notre responsabilité ne s'arrête certainement pas à la gestion de l'urgence. Les canicules et sécheresses à répétition ont imposé, depuis plusieurs années, une réflexion de fond sur les outils à mettre à disposition du monde agricole. C'est la raison pour laquelle nous travaillons simultanément sur trois fronts :

- simplifier et accélérer le régime des calamités agricoles ;
- développer des instruments assurantiels crédibles face aux risques climatiques ;
- continuer à adapter les exploitations grâce à la recherche et l'innovation, à la gestion de l'eau, à la diffusion des bonnes pratiques, et cetera.

Le CRA-W, les centres pilotes, et cetera, mettent au point et testent des nouvelles variétés, cultures et pratiques adaptées. Les aides à l'investissement de la politique agricole commune offrent des possibilités pour investir dans des équipements, dans la modernisation des étables, pour faire face aux vagues de chaleur. L'agriculture wallonne a besoin d'un accompagnement concret, prévisible et durable. Elle a besoin que nous préparions dès aujourd'hui les réponses aux crises de plus en plus nombreuses demain. C'est le travail qui est en cours. C'est dans cet esprit de responsabilité, de pragmatisme et de soutien au monde agricole, mais aussi à la capacité à fournir l'alimentation à toute notre société, que ce gouvernement avance.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – De ce que j'ai entendu, nous sommes relativement tous d'accord sur le sujet. Notre projet de motion n'enfermait nullement Mme la Ministre dans un calendrier, mais, si, à tout le moins, ce projet de motion permet d'accélérer sensiblement, même fortement, les travaux, dont les trois fronts dont vous nous avez parlé, nous serions déjà très contents.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie

Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la réforme de la fonction consultative et la mise au pas des pôles

par M. Hazée

(Doc. 677 (2026-2027) N° 1)

et par MM. Tzanetatos et Resinelli

(Doc. 678 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. le Ministre-Président Dolimont sur la réforme de la fonction consultative et la mise au pas des pôles.

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 677 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Tzanetatos et Resinelli a été imprimée et distribuée sous le document n° 678 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Tzanetatos et Resinelli.

La parole est à M. Hazée, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Cette réforme de la fonction consultative suit un cheminement étrange, puisqu'il y a d'abord eu des propositions qui ont été déposées par le Conseil économique, social et environnemental en concertation avec les pôles. Après quoi, le Gouvernement a adopté une feuille de route en juillet 2025. Et puis, étrangement, il y a eu un changement de cap dans le contenu des textes avec des avant-projets de décret adoptés en mai 2026, mais qui sont dénaturés par rapport à ce qui avait fait consensus.

Ce n'est pas moi qui parle, puisque cette réforme a donné lieu à des incompréhensions, à des inquiétudes. Plusieurs pôles se sont ainsi exprimés par rapport à ce qui apparaît comme une mise au pas, une forme de caporalisation de leur rôle à travers la déqualification de leurs avis qui deviendraient des contributions qui seraient alors mis en annexe – ou même pas – aux avis du Conseil ; par la perte du droit d'initiative ; par un enjeu quant à la capacité et la considération que le Gouvernement donne à ce qui ne serait plus des avis. C'est aussi l'enjeu de la publication. Bref, un certain nombre d'éléments donnent lieu à des inquiétudes et des incompréhensions.

Plusieurs pôles se sont exprimés. Le pôle Environnement a mis en exergue tous ces éléments. Le pôle Ruralité est encore plus cinglant, puisqu'il exprime, par exemple, « sa consternation face à l'absence totale d'une évaluation circonstanciée », ou encore, « il s'inscrit en totale opposition avec cette vision. Les missions des pôles couvrent depuis longtemps des enjeux stratégiques importants qui vont bien au-delà d'avis techniques sur des dossiers particuliers ». C'est une dissociation qu'il estime à la fois « discriminatoire et décourageante pour de nombreux acteurs bénévoles qui consacrent du temps et de l'énergie pour comprendre les enjeux des uns et des autres et pour trouver des consensus ou bien identifier leurs limites ».

Il est vrai que, au pôle Ruralité, on a des personnes qui peuvent avoir des points de vue parfois extrêmement différents, comme dans un grand nombre d'organes qui cherchent à faire avancer les choses. Je pense qu'ils ont été reçus par Mme la Ministre. Elle a pu leur indiquer – c'est ce que j'en ai compris – qu'elle relayerait ces préoccupations au sein du Gouvernement.

Le ministre-président n'a pas, à ce stade, été fort sensible. Nous avons des craintes sur la dynamique démocratique que représente cette fonction consultative. Elle pourrait être abîmée par la réforme telle qu'elle est là. Il y a aussi des risques sur le plan juridique par rapport au respect d'un certain nombre de textes européens.

Puis, il y a cette volonté de s'attaquer aux personnes qui ont plus de 70 ans et qui s'investissent le plus souvent très bénévolement dans ces organes. Nous nous demandons à quelles questions le Gouvernement répond lorsqu'il veut supprimer l'accès à cette expertise.

Bref, la demande de la motion est simple : réexaminer en profondeur ces avant-projets de décret, en revenir à l'esprit de la feuille de route adoptée par le Gouvernement lui-même en juillet 2025, et relancer un dialogue large avec l'ensemble des parties prenantes représentées dans notre fonction consultative.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Chers collègues, M. Hazée tente, comme je l'ai dit en commission, de dresser un tableau sombre d'une réforme essentielle pour notre Région. Soyons clairs, tordons directement le cou au canard. Non, la majorité n'a pas pour volonté de mettre l'épaule au pas ni de museler notre société civile. C'est un procès d'intention que j'ai eu l'occasion d'indiquer en commission, à initiative, dont l'unique boussole est ce qui a manifestement manqué à notre Région : l'efficacité.

Notre paysage consultatif souffre aujourd'hui d'une trop grande fragmentation et d'une complexité qui desservent tout le monde : les citoyens, les acteurs économiques, la concertation sociale elle-même.

Ce que propose aujourd'hui le Gouvernement est clairement indiqué dans la DPR. C'est de redonner de la consistance, de la lisibilité, du pragmatisme à notre modèle. L'objectif n'a jamais été de consulter moins, mais de consulter mieux et de manière stratégique.

Concrètement, ce sont des délais d'avis qui sont adaptés – ramenés à 30 jours pour accélérer l'action publique –, c'est une concertation en amont pour fluidifier nos processus législatifs. C'est un pôle recentré sur les responsabilités autour du CESE Wallonie pour supprimer les doublons administratifs et les réunions superflues.

Face au changement, je peux le comprendre, il y a toujours un peu de méfiance. De notre côté, nous préférons une action claire et une rationalisation. Les textes poursuivent actuellement leur cheminement normal. Les avis ont été rendus après la première lecture, et le travail gouvernemental et technique d'adaptation se fait avec sérieux. Laissons le Gouvernement travailler. Nous suivrons sereinement le cours de ce travail.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – La réforme de la fonction consultative s'inscrit pleinement dans les engagements de la DPR, avec un objectif clair :

rationaliser les instances d'avis et mieux articuler leur travail, afin de rendre la concertation plus efficace. Nous soutenons cet objectif.

Pour Les Engagés, une réforme de la fonction consultative ne peut pas se faire au détriment de ce qui en constitue le cœur : la concertation et le lien avec la société civile. C'est avec attention que nous avons entendu les inquiétudes exprimées dans le cadre de cette réforme par le groupe Ecolo.

Toutefois, le ministre-président s'est voulu rassurant. L'idée est précisément de mieux articuler le travail entre les pôles actuels et le CESE, notamment pour la remise d'avis sur les projets de textes décrets et réglementaires. Il me semble que nous pouvons tous nous retrouver sur cet objectif.

Il nous a également indiqué que les adaptations techniques actuellement apportées aux avant-projets visent à faciliter la concertation entre les différents acteurs de la société civile. Nous considérons que cette démarche est essentielle. Rationaliser ne doit pas signifier éloigner la société civile de la décision publique. Cela doit, au contraire, permettre de rendre sa participation plus cohérente et plus efficace. Le travail est toujours en cours, notamment en vue d'une deuxième lecture prochaine au Gouvernement. Nous estimons donc qu'il faut lui laisser le temps d'aboutir. Nous serons attentifs au texte qui nous sera finalement remis, mais nous soutenons la démarche engagée et la volonté de renforcer la fonction consultative et le dialogue avec la société civile.

Chaque chose en son temps. Le moment du débat parlementaire viendra et nous aurons alors l'occasion d'examiner ce texte dans le détail et d'en débattre de manière ample.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Nous pouvons partager l'objectif d'une fonction consultative plus lisible, plus simple et plus efficace. La simplification ne doit toutefois pas devenir le prétexte pour affaiblir la société civile, l'autonomie des pôles et l'expertise des acteurs de terrain. C'est précisément là où se situent nos inquiétudes. On va un peu dans le même sens que ce que M. Hazée a dit. Plusieurs éléments de la réforme posent question : a transformation des avis des pôles en simple contribution, le risque de dilution de leur expertise dans un avis final du CESE et l'affaiblissement de leur capacité à rendre des avis d'initiative.

Ce ne sont d'ailleurs pas des inquiétudes isolées, puisque le CESE lui-même, dans son avis du 23 juillet 2026, reconnaît les objectifs de simplification, mais considère que plusieurs adaptations restent nécessaires, comme la sécurité juridique, l'articulation

entre la concertation et la consultation, le maintien des missions spécifiques, l'autonomie du CESE, les équilibres de représentation, mais également les dispositions transitoires et l'évaluation.

Nous devons donc être toutes et tous attentifs à ce que cette réforme ne conduise pas, sous couvert de rationalisation, à appauvrir la fonction consultative, car ce sont des lieux où les acteurs aux intérêts parfois très différents confrontent leurs points de vue et cherchent des compromis. C'est précisément cette diversité qui fait la richesse de leurs travaux.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je ne vois pas de demande d'intervention sur le banc gouvernemental.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

28 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vadorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine

Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – C'est de ma faute. Je n'ai malheureusement pas pu exprimer mon vote. Je souhaite voter « non ».

M. le Président. – Nous en tenons compte.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'augmentation des tarifs du réseau LeTEC

par Mme Hanus et M. Crampont

(Doc. 681 (2026-2027) N° 1)

et par MM. J.-P. Bastin et Dewez

(Doc. 682 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. le Ministre Desquesnes sur l'augmentation des tarifs du réseau LeTEC.

La première motion motivée de Mme Hanus et M. Crampont a été imprimée et distribuée sous le document n° 681 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. J.-P. Bastin et Dewez a été imprimée et distribuée sous le document n° 682 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. J.-P. Bastin et Dewez.

La parole est à Mme Hanus, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je ne sais pas compter le nombre de fois où je suis intervenue dans ce Parlement sur ce risque d'augmentation des tarifs au sein de LeTEC. On ne sait plus dans quelle langue l'exprimer pour alerter des risques pour les navetteurs. Aujourd'hui, le contexte est d'autant plus différent, puisque le litre de diesel est à 2,50 euros et le litre d'essence est à 2 euros. L'été caniculaire que l'on a connu devrait normalement nous pousser à trouver des solutions pérennes en matière de transports collectifs et d'attractivité des transports collectifs.

Pourtant, on a ici un gouvernement qui décide d'augmenter les prix des TEC. Nous vous avons démasqué depuis longtemps avec ce travail annoncé sur le CSP, le contrat de service public, de l'OTW, qui était brandi tel un parapluie pour ne pas répondre à nos questions. Aujourd'hui, le voile est néanmoins levé. Vous avez un cap qui a le mérite d'être clair, avec une augmentation des tarifs annoncée, assumée, puisque votre augmentation du taux de couverture passera de 10 % à 14 %.

Ces dernières semaines, on a vraiment vu une préparation des esprits à l'œuvre dans les échanges en commission pour essayer de nous faire la preuve, quelque part, qu'une politique tarifaire ambitieuse serait désavantageuse pour les gens. Aujourd'hui, les gens dégustent, avalent vos coulevres, mais on ne va pas nous convaincre de n'importe quoi.

Plus encore, sous l'angle du report modal, vous essayez de nous convaincre que, pour que plus de Wallons prennent chaque jour le bus, une des solutions est d'augmenter les tarifs. Cela, il fallait quand même le faire. C'était sans doute la meilleure de l'année.

En ce début de rentrée scolaire, les étudiants, les jeunes sont passés à un minerval à plus de 1 200 euros. Ici à Namur, vous ouvrez la porte à une augmentation des tarifs, voire même à une suppression des abonnements à 1 euro par mois pour les jeunes, alors que 130 000 jeunes ont pu bénéficier de ces abonnements, soit une économie pour eux de 280 euros par an. Pour un jeune, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela représente – pour faire ses courses, payer une partie du loyer, ou encore payer ses fournitures scolaires. Aujourd'hui, vous remettez en cause ce type de dispositif qui arrive pourtant en soutien des jeunes.

Notre motion vise à maintenir ce type d'abonnement quasi gratuit à 1 euro par mois pour les jeunes, mais également pour les moins jeunes, pour les seniors, pour ceux qui bénéficient du statut BIM ; refuser toute hausse tarifaire qui fragiliserait les usagers. Enfin, une analyse d'impacts avant toute modification tarifaire devrait aller de soi. Vous allez dans le mauvais sens et nous continuerons à faire barrage à ce type de proposition.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Chers collègues, un nouveau contrat de service public a été adopté en avril dernier avec des objectifs très clairs :

- une diminution, voire, espérons-le, une suppression des grèves sauvages ;
- atteindre 100 % de bus électriques à l'horizon 2045 ;
- atteindre 100 % de bus climatisés à l'horizon 2032 ;

- développer le transport à la demande dans les zones rurales ;
- diminuer effectivement la part de la Région wallonne dans les coûts, en passant de 90 % à 86 %, notamment par une tarification dynamique, une lutte contre la fraude et une hausse de la fréquentation.

La gratuité a-t-elle un impact sur la fréquentation dans le bus ? Cela a beaucoup animé nos différentes commissions et la réponse est : oui, elle a un impact, mais il n'est pas déterminant. D'ailleurs, regardons ce qui s'est passé chez nos collègues au Grand-Duché de Luxembourg, que vous connaissez sans doute bien, puisque vous en êtes voisine. Ils ont offert la gratuité, et ce, il y a plus de six ans. Par conséquent, il peut y avoir un certain recul par rapport à cette expérience. La part modale du bus est passée de 11,2 % à 12,7 %. Le pourcentage de personnes qui se déplaçaient exclusivement en voiture en 2020 et qui aujourd'hui se déplacent essentiellement en transports en commun a augmenté de 1,2 %. La part modale évolue-t-elle ? Oui, mais, d'après les personnes de l'enquête, c'est peu et l'augmentation est surtout visible chez les usagers occasionnels des transports en commun.

Dès lors, avant de parler de gratuité, qui plus est à crédit pour les générations suivantes, il faut une accessibilité des tarifs et une offre de qualité, une rapidité, une fiabilité, ainsi qu'une fréquence suffisante. C'est là-dessus que nous voulons nous investir.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Arnaud Dewez (MR). – J'entends l'indignation du Parti socialiste et du PTB. Cependant, derrière les grands mots, il y a une question simple : que voulons-nous réellement offrir aux Wallonnes et aux Wallons ? Un ticket gratuit sur papier, ou un bus qui passe à l'heure vers leur école, leur gare, leur travail, leur hôpital ? Nous faisons le choix d'un réseau qui fonctionne, d'un service public fiable, développé et durable.

Présenter toute évolution tarifaire comme une attaque contre le pouvoir d'achat est un raccourci. Le TEC n'est pas financé par une caisse magique ; il l'est largement par l'impôt de tous les Wallons, qu'ils soient utilisateurs ou non des transports publics. Chaque Wallon, nourrisson, étudiant, actif ou pensionné paie ainsi 236 euros par an pour que les bus roulent. Rapporté aux seules personnes actives, cela fait plus ou moins 400 euros sur la déclaration fiscale.

Aujourd'hui, l'utilisateur ne finance qu'une part très limitée du coût du service. Augmenter progressivement cette contribution ne signifie donc pas abandonner l'utilisateur, mais rechercher un équilibre permettant de garantir la pérennité et le développement du réseau. Je ne reviendrai pas sur l'impact de la gratuité – mon

collègue Jean-Paul Bastin l'a parfaitement exprimé. C'est aussi la raison pour laquelle il faut aujourd'hui regarder les tarifs avec honnêteté. LeTEC reste un service particulièrement accessible et concurrentiel, notamment pour les jeunes et certains publics bénéficiant de tarifs préférentiels. Un abonnement annuel reste sans commune mesure avec le coût d'une voiture individuelle.

Je refuse aussi la caricature qui a été faite et qui consiste à présenter une gestion responsable du texte comme une forme de climatoscepticisme. La véritable ambition climatique, c'est de donner aux citoyens une alternative crédible à la voiture. Cela passe par davantage d'offres, de meilleures correspondances, notamment avec le train, et par la poursuite de l'électrification de la flotte. Le contrat de service public place précisément ces objectifs au cœur de la stratégie, avec des investissements importants pour poursuivre la transition vers une flotte décarbonée.

Le débat ne devrait donc pas opposer gratuité et service public. Il devrait porter sur les moyens de construire un service public suffisamment performant.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, ce contrat de service public contient une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des familles et des travailleurs. Le Gouvernement MR-Engagés prend la responsabilité d'aller chercher plus de 40 millions d'euros par an en plus dans la poche des usagers.

Ce choix politique de rendre les transports en commun plus chers, vous le faites à l'heure où le portefeuille des familles est déjà mis à mal par toute une série d'augmentations. À l'heure où, cet été, tout le monde a vu les conséquences du réchauffement climatique – je parle des 3 000 morts supplémentaires à cause de la canicule ; et du plus grand incendie de l'histoire récente de la Belgique –, normalement, vous devriez rendre le bus moins cher pour que moins de gens utilisent la voiture. Or, vous faites tout le contraire. Ne venez plus prétendre que vous travaillez pour les générations futures. On ne vous croit plus.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La politique de tarification au sein des transports en commun vise à nos yeux deux objectifs : soutenir l'attractivité et porter une politique sociale d'accès pour une série de publics qui bénéficient d'une tarification très préférentielle.

Depuis deux ans, le Gouvernement défiance le transport public, et il programme à présent une hausse potentielle de 40 %, en moyenne, des tarifs. Lorsque nous avons parlé d'une hausse de 40 %, il nous a été indiqué qu'elle allait être moindre. Or, on se rend compte aujourd'hui que cela pourrait être beaucoup plus pour certains publics ; je pense en particulier aux jeunes

qui font l'objet d'une réelle hargne de la part de ces Gouvernements. Après l'augmentation du minerval et les attaques sur les allocations familiales, on assiste maintenant potentiellement à des augmentations des tarifs des TEC.

Enfin, j'aimerais exprimer un dernier mot, parce que j'entendais M. Dewez faire un calcul fiscal du coût par Wallon. Le MR a-t-il prévu une réforme fiscale pour que l'impôt soit le même pour chaque personne dans ce pays ? Sait-on qu'il y a une progressivité de l'impôt ? Ce calcul est totalement faux. Il n'y a pas un coût que paie chaque Wallon, comme cela a été évoqué. Il y a bien évidemment, et encore heureusement, une prise en compte des revenus dans la façon dont les ménages contribuent au financement de la collectivité.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, avec un diesel à 2,50 euros du litre en Wallonie, beaucoup n'ont pas le choix. Sans bus, sans train à proximité, la voiture n'est pas un choix ; c'est une taxe géographique.

Dans ce contexte, la Région doit favoriser les alternatives, certainement pas les rendre plus chères. Pourtant, l'administrateur général de l'OTW a bien confirmé qu'une hausse des tarifs est envisagée. Rendre le bus plus cher, c'est un contresens social et climatique. Le sens de l'histoire, c'est plutôt la gratuité. C'est Dunkerque et son bus gratuit qui, lui, a eu 85 % d'augmentation de fréquence – pour rappel auprès des Engagés.

Cette motion demande de s'opposer à toute hausse qui fragiliserait les usagers, et de fournir une analyse d'impact avant toute modification budgétaire. J'ai envie de dire que les Wallons et les Wallonnes méritent de pouvoir se déplacer. Monsieur Dewez, vous nous dites qu'il faut choisir entre le bus gratuit ou le bus efficace. En fait, vous ne faites ni l'un ni l'autre.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles

Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandompe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur la transition énergétique et la condition de crédit dans le cadre de la réforme chaotique du régime provisoire des primes

**par M. Devin
(Doc. 683 (2026-2027) N° 1)
et par M. Maroy et Mme Goffinet
(Doc. 684 (2026-2027) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Devin à Mme la Ministre Neven sur la transition énergétique et la condition de crédit dans le cadre de la réforme chaotique du régime provisoire des primes.

La première motion motivée de M. Devin a été imprimée et distribuée sous le document n° 683 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Maroy et Mme Goffinet a été imprimée et distribuée sous le document n° 684 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Maroy et Mme Goffinet.

La parole est à M. Devin, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Laurent Devin (PS). – Qu'il est bon de sentir l'attente et l'estime de ses collègues. « Les Wallons ont le seum ». Je fais ici référence à un titre de l'Équipe marquant la victoire des Bleus de l'équipe de France face aux Diables rouges. C'est vrai que le 10 juillet 2018, j'avais le seum. Je suis très mitterrandien sur la vérité du temps. Que nous apprend le temps ? Que les Bleus qui se réjouissent, en 2018, sont battus par des rouges – la Suisse – la fois suivante, qu'ils sont éliminés ensuite cruellement par les Argentins au bleu turquoise la fois suivante. Ici, ils se voyaient déjà champions du monde. Un peu comme quelqu'un qui dirait, après avoir perdu 10 % dans les sondages : « Nous allons gagner ». Ils ont encore été battus par des rouges : l'Espagne. Je dis donc aux Wallons : si vous avez le seum aujourd'hui, réjouissez-vous, quand on a connu le pire, cela passe et les fois suivantes, croyez-moi, ils vous jugeront tout autrement et le résultat est peut-être tout autre.

Pour revenir à la réforme, le 1^{er} octobre...

(Réactions dans l'assemblée)

Écoutez bien ce que je vais vous dire : demain matin, quand vous allez vous réveiller, vous allez être surpris. Riez ce soir le plus que vous pouvez, vous verrez demain. Si je vous le dis comme cela, c'est qu'il va peut-être se passer quelque chose.

Le 1^{er} octobre, c'est demain. Le Gouvernement n'a pas encore arrêté les modalités. Il reste quelques heures. On va vous libérer pour faire peut-être un gouvernement en urgence, Madame la Ministre. Bonne nouvelle : avec beaucoup moins de moyens, le Gouvernement va faire trois fois mieux que le précédent. L'obligation est de faire l'ensemble des travaux là où les Wallons essayent juste de faire pour certains la toiture, pour d'autres les châssis pour isoler ce qu'ils peuvent. Ici, l'obligation va être de sauter d'étape, de sauter de labels.

Une prime avant, un prêt maintenant et une dette pour longtemps. Ils sont heureux, les Wallons. J'entendais M. Maroy et je vais encore l'entendre maintenant ici : votre objectif principal est d'aider les revenus les plus modestes. Ils ne peuvent plus s'endetter. Vous allez l'apprendre aussi à un moment donné : les banques ne prêtent plus quand on est déjà endetté ou quand on n'a pas de revenus suffisants. Avec une enveloppe fermée, il n'y aura pas de possibilité d'agrandir les choses.

Nous vous donnons rendez-vous dès demain pour vivre ensemble le début de la énième réforme après tellement d'attente – 19 mois d'attente. Vous allez être surpris, nous évaluerons et les Wallons jugeront.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Olivier Maroy (MR). – C'est difficile de succéder à Rodrigo Beenkens, mais petit essai synthétique en six points.

Premièrement, il était temps de changer de méthode. Le système précédent était une usine à gaz : 120 primes différentes – cela aurait pu intéresser le Guinness Book des records. Il y avait des délais de traitement pouvant atteindre deux ans – là aussi, on aurait pu décrocher la coupe – et un dérapage budgétaire abyssal de 1 milliard d'euros – *cherry on the cake*. Cela a coûté bonbon, mais le taux de rénovation est resté croupion.

Deuxièmement, le nouveau système sera plus simple, plus lisible, plus efficace et plus accessible, tout cela en restant budgétairement soutenable. C'est peut-être un détail pour vous, mais, pour nous, ça veut dire beaucoup.

Troisièmement, c'est le retour du bon sens. On met les moyens là où c'est le plus urgent et le plus efficace sur les passoires énergétiques, c'est-à-dire les logements qui ont un label E, F ou G.

Quatrièmement, le prêt devient le seul outil avec ses deux variantes : les Rénopack et les prêts à taux zéro avec une réduction du montant à rembourser pour les revenus les plus faibles et le Rénoprêt, prêt à taux préférentiel accessible, par exemple, aux propriétaires bailleurs et aux associations de copropriétaires.

Cinquièmement, les anciennes primes, dans les faits, celle à laquelle, Monsieur Devin, vous êtes accroché, comme une moule à l'estacade. Les anciennes primes freinaient les projets de rénovation des ménages qui ne disposaient pas de réserves financières parce que l'on devait payer l'intégralité des travaux, et l'on retouchait une prime des mois et des mois plus tard. Résultat des courses : ceux qui n'avaient pas d'épargne n'avaient pas accès à la rénovation. Quoi que vous en pensiez et, franchement, j'en suis convaincu, le prêt est le meilleur moyen de permettre à ceux qui n'ont pas la chance – les jeunes ménages, par exemple – de pouvoir s'engager dans un processus de rénovation parce qu'ils n'ont pas les sous de côté.

On se préoccupe peut-être plus que vous des ménages à faibles revenus, parce qu'ils auront non seulement une réduction...

(Rires)

Cela vous fait rire.

(Réactions dans l'assemblée)

Ces ménages vont non seulement avoir une réduction du montant à rembourser et, en plus, un prêt à taux zéro.

Sixièmement, les ménages seront accompagnés tout au long du processus.

En conclusion, les conservateurs, c'est la gauche qui s'accroche à l'ancien système et, plus que jamais, nous sommes fiers d'être des réformateurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet, autre auteure du projet de motion pure et simple.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – La réforme qui a été réalisée par le Gouvernement était nécessaire pour endiguer la bulle produite par le précédent régime. Les nouvelles balises qui ont été instaurées vont quelque part dans le bon sens.

Monsieur Devin, vous présentez le nouveau régime comme un simple recours au crédit. Cela me semble un peu réducteur, puisque le niveau de soutien est directement modulé en fonction des revenus. Si je prends, par exemple, les ménages de C1 à C3, le Rénopack à taux zéro, il faut ajouter également une réduction qui est plutôt substantielle sur le montant à rembourser.

Au travers de la motion, vous faites aussi état de la nécessité de faire des travaux d'une manière progressive. C'est bien le cas, puisqu'il est prévu d'organiser les différentes étapes du projet en fonction de l'audit.

Pour ce qui est de l'argument d'effet de seuil, il me semble que nous devrions évaluer le dispositif sur ses effets réels avant de conclure qu'il produit des ruptures disproportionnées. Vous proposez une programmation budgétaire pluriannuelle et c'est vrai que le Gouvernement a fait un choix différent en termes de gouvernance budgétaire, puisque c'est celui d'une enveloppe annuelle fermée, inscrite dans le décret budgétaire. L'objectif annoncé est précisément d'assurer la soutenabilité du dispositif et d'éviter les dérapages budgétaires du précédent régime.

La question du suivi des enveloppes et des délais devra effectivement faire l'objet d'un suivi, d'une transparence particulière.

Enfin, en ce qui concerne l'accompagnement, c'est un élément important pour notre groupe, tout comme le volet communication autour de ce système. Il faut évidemment éviter que les ménages, des fois moins armés administrativement, soient laissés seuls face à la complexité technique et financière de leurs projets. En tout cas, par rapport à cette réforme, nous saluons ce volet accompagnement qui évolue à présent avec la

mise en place de trois niveaux différents d'accompagnement.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Soyons clairs, avec le nouveau régime d'aides à la rénovation qui entre en vigueur, en principe, demain, MR et Engagés n'aident pas les gens ; ils les endettent. Un prêt à taux zéro reste un prêt et donc une dette. Pour les ménages modestes, qui sont déjà fragilisés, les banques ne prêtent plus. Donc, pas de rénovation pour eux. En plus, votre nouveau régime prévoit une enveloppe fermée. Une fois qu'elle est vide, les dossiers attendront et s'empileront, et les travaux attendront aussi.

Quand on connaît l'amour de ce parti pour l'austérité, on peut se douter que le nombre de rénovations fondra comme neige au soleil. Or, on a besoin de transition énergétique. Pour cela, on a besoin de ne pas subir d'exclusion par le crédit, de rénovations par étapes, une enveloppe à la hauteur et un suivi transparent.

Le PTB soutient la motion du Parti socialiste.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Ce n'est plus un secret pour personne : l'inaction climatique est insoutenable parce qu'elle coûte cinq fois plus cher que l'action et à cause de son coût humain, comme nous avons encore pu le constater avec la mort précoce de 3 000 personnes cet été. Isoler et rénover les appartements et les maisons participent à l'action climatique. La priorité d'un pouvoir public en la matière doit être de permettre à toutes et tous, quelles que soient les réalités de vie, de se protéger du froid et du chaud.

Malheureusement, sous couvert d'un emballement qu'il a lui-même créé avec ses déclarations de suppression dès juillet 2024, entraînant, je vous le rappelle, un chaos jamais vu auparavant, le Gouvernement MR-Engagés a choisi de diminuer fortement le soutien aux Wallons et Wallonnes, et particulièrement aux plus modestes, c'est-à-dire les jeunes couples, les parents solos et les petits pensionnés. En effet, son choix d'abandonner les primes pour passer à une logique de prêts va tout simplement les empêcher de se lancer dans des rénovations pourtant indispensables à leur santé et à leur bien-être. Pour Ecolo, ce choix n'est pas acceptable.

M. le Président. – Je ne vois pas de demande de prise de parole sur le banc gouvernemental.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazonon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandenborgh (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Proposition de résolution relative à
l'amélioration des toilettes publiques en
Wallonie, déposée par Mmes Fafchamps,
Roberty, Cassart-Mailleux et Cremasco
(Doc. 600 (2025-2026) N° 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à l'amélioration des toilettes publiques en Wallonie, déposée par Mmes Fafchamps, Roberty, Cassart-Mailleux et Cremasco (Doc. 600 (2025-2026) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

69 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Félicitations aux auteures !

(Applaudissements)

**Proposition de résolution visant à s'opposer au
projet de loi modifiant la loi du
15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le
séjour, l'établissement et l'éloignement des
étrangers en ce qui concerne la visite
domiciliaire, déposée par M. Hazée,
Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel
(Doc. 615 (2025-2026) N° 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à s'opposer au projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la visite domiciliaire, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 615 (2025-2026) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

29 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne

Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vadorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Proposition de résolution relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral pour la distribution des journaux et magazines, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel
(Doc. 633 (2025-2026) N° 1 à 3)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral pour la distribution des journaux et magazines, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 633 (2025-2026) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

29 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés),

Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vadorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Projet de décret ratifiant la décision de report de la reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions
(Doc. 613 (2025-2026) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret ratifiant la décision de report de la reprise par la Région wallonne du service de l'impôt en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement tels que visés aux 4°, 6°, 7° et 8° de l'article 3, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (Doc. 613 (2025-2026) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

64 membres répondent oui.

5 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie

Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et M. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**Projet de décret modifiant le décret du
18 avril 2013 relatif au cadre pour le
déploiement de systèmes de transport
intelligents dans le domaine du transport
routier et d'interfaces avec d'autres modes de
transport
(Doc. 625 (2025-2026) N° 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 18 avril 2013 relatif au cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport (Doc. 625 (2025-2026) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
69 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent

Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**Projet de décret relatif aux clusters
d'innovation stratégique et aux écosystèmes
d'innovation stratégique
(Doc. 657 (2025-2026) N° 1 à 3)**

Votes nominatifs

Art. 1^{er}

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 1^{er} du projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique, par MM. Mockel et Hazée (Doc. 657 (2025-2026) N° 3 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
29 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée

De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 1^{er} du même projet de décret, par MM. Mockel et Hazée (Doc. 657 (2025-2026) N° 3 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

29 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS),

Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 1^{er} du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

58 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Maxime Daye (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie

Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vanderpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, l'article 1^{er} est adopté.

Art. 4

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 4 du même projet de décret, par MM. Mockel et Hazée (Doc. 657 (2025-2026) N° 3 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

29 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne

Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vanderpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 4 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vanderpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 4 est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

5 membres répondent non.

24 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vadorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et M. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Proposition d'appel à candidature et de lettre de mission pour le poste de président du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 667 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition d'appel à candidature et de lettre de mission pour le poste de président du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) (Doc. 667 (2026-2027) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

69 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vadorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, la proposition d'appel à candidature et de lettre de mission est adoptée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- *La séance est levée à 21 heures 36 minutes.*

La séance est levée.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jamila Ammi, PTB
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Maxime Daye, MR
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Valérie Dejardin, PS
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Laurent Devin, PS
M. Arnaud Dewez, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, Indépendant
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
M. Charles Gardier, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. François Huberty, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Laffut, MR
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés
M. Bruno Lefèbvre, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Olivier Maroy, MR
M. Chris Massaki Mbaki, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Özlem Özen, PS
Mme Amandine Pavet, PTB
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupard, MR
M. Patrick Spies, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Patricia Van Walle, PTB

M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CA	conseil d'administration
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
Celex	cellule(s) d'expertise
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
CIS	cluster(s) d'innovation stratégique(s)
CMP	certificat de management public
CNCD	Centre national de coopération au développement
CO ₂	dioxyde de carbone
ConcertES	Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ASBL)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CQFD	ce qu'il fallait démontrer
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CSP	contrat(s) de service public
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DIS	domaine(s) d'innovation stratégique(s)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EFFIS	European Forest Fire Information System (Système européen d'information sur les incendies de forêts)
FERI	Fonds extraordinaire régional d'investissement
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GAFAM	Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft (cinq géants du web)
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IA	intelligence artificielle
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IIS	initiative(s) d'innovation stratégique(s)
IPM	Informations et productions multimédia (groupe de presse)
IRIS2	Infrastructure for Resilience, Interconnectivity and Security by Satellite (Infrastructure de résilience et d'interconnexion sécurisée par satellite)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LeTEC	société de transport en commun (anciennement TEC)
OMS	Organisation mondiale de la santé
OQT	ordre de quitter le territoire
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PAC	Politique agricole commune
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
Perex	Centre de trafic de la Région wallonne
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)

PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMR	personne à mobilité réduite
PRL	Parti réformateur libéral (fusionné dans le MR en 2002)
PV	procès-verbal
RH	ressources humaines
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)
SAMI	services d'analyse des milieux intérieurs
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWDE	Société wallonne des eaux
SWL	Société wallonne du logement
TEC	Société de transport en commun
UCM	Union des classes moyennes
ULB	Université libre de Bruxelles
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
ZPP	zone de présence permanente du loup en Wallonie

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Rapport présenté au nom de la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives par MM. Massaki Mbaki et C. Bastin sur la politique régionale de rénovation des terrains synthétiques en Wallonie.
Visites du site de Holsbeek et de Rosières.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 566 (2026-2027) N° 1.
2. Rapport présenté au nom de la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) par M. Janssen sur la proposition d'appel à candidature et de lettre de mission pour le poste de président du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE).
Il a été imprimé et distribué sous le n° 667 (2026-2027) N° 1.
3. Bulletin des initiatives.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 690 (2026-2027) N° 1.
4. Rapport présenté au nom de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité par MM. Janssen et Spies sur la pétition pour l'interdiction de l'importation et du lâcher de gibier d'élevage à des fins cynégétiques en Région wallonne.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 691 (2026-2027) N° 1.
5. Rapport présenté au nom de la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives par M. Maillen et Mme Tillieux sur la cybersécurité des services publics de Wallonie.
Audition de :
 - M. Guisse, Secrétaire général a.i. du Service public de Wallonie (SPW) ;
 - Mmes Roucou et Quoilin, Directrice générale et Conseillère en stratégie du Service public de Wallonie Digital (SPW Digital) ;
 - Mme Clouner, Directrice générale adjointe du Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB) ;
 - Mme Derkoningen, Commissaire à la Federal Computer Crime Unit (DJSOC/FCCU).
 Il sera imprimé et distribué sous le n° 692 (2026-2027) N° 1.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Rapport d'activités de la cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens (CAIF) pour l'année 2025	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
2. Rapport d'activités de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) pour l'année 2025	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
3. Rapport annuel 2024 du Fonds social de l'eau 4. Rapport de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) relatif à la mise en œuvre au 31 décembre 2025 des dispositions du Code wallon de la fonction publique relatives à l'emploi des personnes handicapées au sein des services du Gouvernement wallon et dans certains organismes d'intérêt public 5. Rapport d'évaluation du contrat de gestion de la Société wallonne des eaux (SWDE) pour l'année 2025 6. Rapport d'évaluation du contrat de gestion de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) pour l'année 2025	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
7. Motion relative au refus d'intervention du ministre fédéral de la Santé dans le financement du dernier caisson hyperbare de Wallonie et à la transmission d'un appel aux autorités publiques, adoptée par le Conseil communal de Courcelles le 24 août 2026	/

Liste des notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 93 du rôle 8474 concernant la question préjudicielle concernant le décret de la Communauté française du 7 juin 2001 relatif aux avantages sociaux, posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles.
2. Notification de l'arrêt n° 94 du rôle 8477 concernant la question préjudicielle relative à l'article 330, § 1^{er}, alinéa 4, de l'ancien Code civil, posée par le tribunal de la famille du Tribunal de première instance de Liège, division de Liège.
3. Notification de l'arrêt n° 95 du rôle 8502 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 91 du Code des impôts sur les revenus 1992, lu en combinaison avec les articles 90, alinéa 1^{er}, 8° et 10°, et 93*bis*, 1°, du même code, posées par la Cour d'appel de Gand.
4. Notification de l'arrêt n° 96 des rôles 8540, 8547, 8577 et 8590 concernant les recours en annulation totale ou partielle des titres 5 et 6 de la loi-programme du 18 juillet 2025, introduits par François Jortay, par Bart Vertongen, par l'ASBL Belgisch Netwerk Armoedebestrijding et autres et par Alessandro Grumelli.